



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 151 N° 079
Le mercredi 1^{er} juin 2022

Présidence de l'honorable Anthony Rota

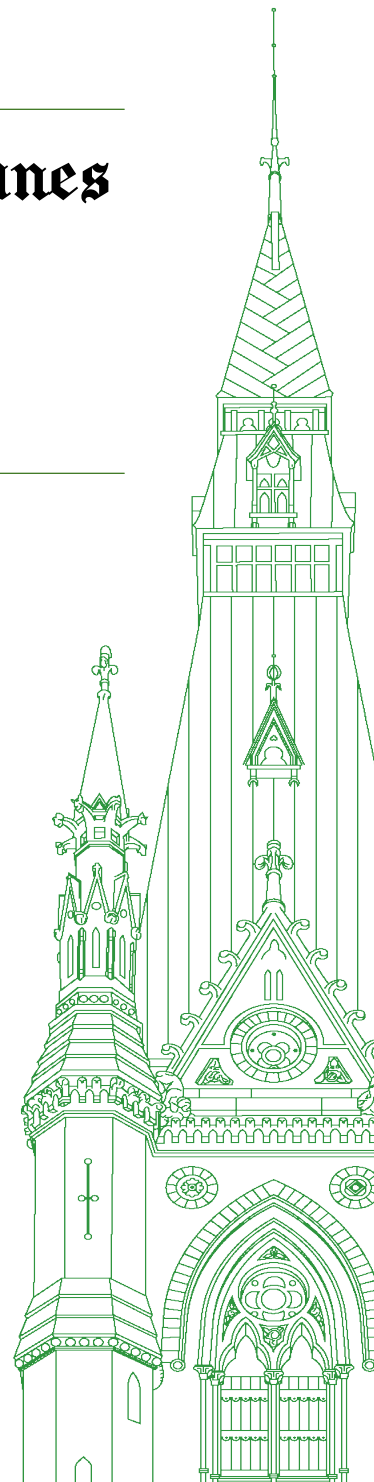


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1^{er} juin 2022

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Avant de commencer, aujourd'hui, nous accueillons des voix angéliques à la tribune du Président. Comme l'ajournement d'été approche, je tiens à remercier les pages de leur travail extraordinaire cette année.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Habituellement, le premier mercredi du mois de juin, les pages entonnent l'hymne national à la Chambre au début de la séance. Or, ces deux dernières années ont été exceptionnelles pour tout le monde, y compris pour le groupe des pages de cette année.

[Traduction]

Même s'ils ne peuvent pas chanter tous ensemble sur le parquet de la Chambre, cette année, les pages entonneront l'hymne national depuis la tribune du Président afin de maintenir la tradition en toute sécurité.

[Les pages chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Kevin Vuong (Spadina—Fort York, Ind.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'étais à Varsovie. J'ai parlé là-bas avec un couple de réfugiés afghans, lui journaliste, et elle enseignante, ainsi qu'avec une ancienne juge de la Cour suprême. Ils sont tous des cibles prioritaires pour les talibans. Ils ont été sauvés d'une mort certaine et évacués de Kaboul par les forces aériennes polonaises.

Depuis août 2021, la Pologne leur fournit de l'argent et un logement. Toutefois, cela fait 10 mois que ces gens attendent leur réinstallation au Canada; la Pologne a fait tout ce qu'elle pouvait pour les aider, mais elle doit maintenant se concentrer sur les 3,6 millions d'Ukrainiens qui ont franchi ses frontières.

Les efforts répétés pour obtenir de l'aide de l'ambassade du Canada en Pologne, d'Affaires mondiales Canada et d'IRCC n'ont rien donné. À quoi servent donc les mesures d'immigration spé-

ciales du Canada pour les Afghans si elles ne fonctionnent pas et qu'elles se résument à « voici un tas de sites Web. N'espérez aucune aide »?

Quelle honte. La vie de personnes est en jeu. Le Canada a pris un engagement. Je demande au gouvernement d'honorer la parole de notre nation.

* * *

• (1405)

L'UKRAINE

L'hon. Jim Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je me suis récemment joint à la vice-première ministre, au ministre des Affaires du Nord, à mes collègues du Manitoba et à la première ministre Heather Stefanson pour accueillir 350 adultes et enfants ukrainiens et leurs animaux de compagnie à leur arrivée à Winnipeg.

Nous les avons accueillis comme des membres de la famille, ce qui n'est pas une exagération. En effet, plus de 120 000 Manitobains sont d'origine ukrainienne, y compris des membres de ma propre famille. Chacun d'eux a reçu un accueil chaleureux de la part du Manitoba.

Cependant, ces moments d'étreinte chaleureuse étaient doux-amers, car la famille, les amis et la patrie bien-aimée laissés derrière eux étaient bien présents dans les pensées des arrivants. Vladimir Poutine est le seul responsable du chaos, du déplacement de millions de personnes et de la perte de milliers de vies. Il a engagé une guerre illégale contre une nation démocratique, terrorisant les civils et rasant les villes.

L'Ukraine est un pays allié important de l'OTAN et, en tant que membre de l'alliance, le Canada continuera de l'aider à se défendre en lui fournissant une aide humanitaire et de l'équipement militaire aussi longtemps que ce sera nécessaire. Le Canada sera toujours indéfectiblement du côté de l'Ukraine et accueillera son peuple avec chaleur, dignité et respect.

* * *

LE LEADERSHIP À BARRIE—SPRINGWATER—ORO-MEDONTE

M. Doug Shipley (Barrie—Springwater—Oro-Medonte, PCC): Monsieur le Président, je suis tout particulièrement fier de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage à deux leaders exceptionnelles de Barrie—Springwater—Oro—Medonte qui prendront bientôt une retraite bien méritée.

Déclarations de députés

Janice Skot a dirigé le centre de santé régional Royal Victoria pendant 17 ans en qualité de présidente et cheffe de la direction. Elle a joué un rôle immense pour faire du centre un chef de file régional en matière de soins de santé dans le comté de Simcoe et a dirigé une équipe exceptionnelle qui a guidé nos professionnels de la santé pendant plusieurs périodes difficiles.

MaryLynn West-Moynes a été présidente et directrice générale du Georgian College pendant près de dix ans. Au cours de cette période, elle a œuvré à la croissance de l'établissement d'enseignement qui attire maintenant des étudiants et du personnel talentueux de tout l'Ontario et du monde entier. Les étudiants qui s'installent à Barrie stimulent notre économie et enrichissent notre collectivité.

Je tiens à offrir à Mmes Skot et West-Moynes mes meilleurs vœux pour leur retraite bien méritée. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux PDG: Gail Hunt pour le Royal Victoria Regional Health Centre et Kevin Weaver pour le Georgian College.

Je sais que ma circonscription, Barrie—Springwater—Oro—Medonte a devant elle un avenir radieux avec des personnes aussi talentueuses et compétentes pour occuper des fonctions de direction importantes.

* * *

MAULANA NASEEM MAHDI SAHID

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, c'est le cœur lourd que je prends la parole aujourd'hui à la mémoire d'un grand homme, Maulana Naseem Mahdi Sahid, un ami cher depuis plus de 30 ans, qui a quitté ce monde la semaine dernière.

Naseem était un ami loyal et fiable que moi, mon époux Sam et le reste de notre famille sommes honorés d'avoir connu. Né au Pakistan, il est arrivé au Canada en mai 1985 en tant que chef de l'organisation Jamaat du Canada, et a également servi dans de nombreux autres pays.

Je l'ai rencontré pour la première fois à Toronto, où il était déjà un *mubaligh* respecté et aimant. Il a eu une incidence bénéfique sur des milliers de familles et a laissé une empreinte considérable grâce à des projets comme la mosquée Baitul Islam, le Village de la paix et la maison de la paix Ahmadiyya. Il était un champion de l'harmonie interconfessionnelle.

Naseem croyait qu'au cœur de toute chose se trouvaient l'amour et la paix et qu'en travaillant ensemble, nous pouvions atteindre cet objectif pour le monde. Il ne croyait pas à la simple coexistence des êtres, mais à l'unité des humains. Je n'oublierai jamais le travail qu'il a accompli, l'amour qu'il a démontré et les nombreuses choses qu'il a faites pour nous tous, les Canadiens.

L'amour et l'esprit communautaire qu'il nous a légués demeurent, et je le remercie de les avoir partagés avec moi et toutes les autres personnes qui ont eu la chance de le rencontrer. Repose en paix, cher ami, jusqu'au jour où nous nous reverrons.

* * *

[Français]

LE 350^E ANNIVERSAIRE DE VERCHÈRES

M. Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, en 1672, l'intendant Talon concède la seigneurie de Verchères à un officier du régiment de Carignan-Salières, François Jarret.

Ce petit village du bord du Saint-Laurent a été aux premières loges de l'histoire lorsque la jeune Madeleine, âgée de 14 ans, a protégé héroïquement le village des assauts iroquois. Certains disent même qu'elle aurait sauvé la Nouvelle-France.

Des années plus tard, c'est un Verchérois de naissance, le patriote Ludger Duvernay, qui fonde la Société Saint-Jean-Baptiste et qui organise les premières célébrations de la fête nationale du Québec. À cela, il faut ajouter la Journée nationale des patriotes qu'on doit à un autre Verchérois, l'ex-premier ministre Bernard Landry.

Quand on pense à Verchères, on pense aussi à ses fameuses chauloupes et aux vaillants artisans qui travaillent fort pour garder vivant le savoir de leurs prédécesseurs.

En 2002, Verchères est devenu un merveilleux village champêtre avec lequel on ne peut que tomber amoureux. C'est pourquoi je tiens à souhaiter à l'ensemble des Verchèroises et des Verchèrois un merveilleux 350^e.

* * *

● (1410)

LA JOURNÉE MONDIALE DU LAIT

M. Stéphane Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est la Journée mondiale du lait. C'est l'occasion de remercier nos fermiers, les transformateurs et les producteurs laitiers qui travaillent fort pour fournir au pays le lait délicieux que nous avons.

Chaque jour, nos agriculteurs se réveillent avec la passion de nous fournir des produits laitiers sains et de qualité. Les produits sont fabriqués avec soin, de façon sécuritaire et de manière de plus en plus écologique.

L'industrie laitière canadienne est connue dans le monde pour sa haute qualité. Les produits laitiers sont un élément important dans notre vie alimentaire et un pilier de notre économie. L'industrie représente une force économique dans les municipalités rurales, y compris la mienne, et contribue à l'utilisation dynamique de nos terrains.

Nous sommes fiers non seulement du calibre de notre industrie laitière, mais aussi de son innovation environnementale. Notre secteur laitier est un leader mondial, et le travail laborieux de nos agriculteurs, producteurs et transformateurs sera célébré. Je leur souhaite à tous une bonne Journée mondiale du lait.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DU LAIT

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la Journée mondiale du lait, célébrée le 1^{er} juin de chaque année.

À nos 10 000 exploitations laitières et à nos plus de 500 usines de transformation au Canada, je dis merci.

Ces hommes et ces femmes se lèvent à l'aube tous les jours, enfilent leurs bottes de travail et effectuent un travail incroyable afin de nourrir les Canadiens avec les produits de qualité que nous célébrons.

Dans ma circonscription, on retrouve plusieurs de ces entreprises qui ne manquent jamais de fournir les meilleurs produits parmi les plus sains et les plus nutritifs au monde. Non seulement ces agriculteurs nous fournissent les meilleurs produits au monde, mais ils jouent également un rôle important dans la réalisation des objectifs environnementaux de notre pays.

Je parle au nom de tous mes collègues parlementaires quand je les remercie de leur travail acharné. Nous continuerons à soutenir notre secteur agricole, car c'est le moteur économique qui remettra notre économie sur pied.

En cette Journée mondiale du lait, j'invite tous mes collègues à lever un verre de lait en l'honneur des Canadiens qui travaillent avec acharnement pour notre industrie laitière.

* * *

[Traduction]

LE MOIS DU PATRIMOINE PHILIPPIN

Mme Rechie Valdez (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, *mabuhay* et bon retour.

Je suis ravie de prendre la parole aujourd'hui, alors que s'amorce le Mois du patrimoine philippin, qui a lieu au mois de juin. Je remercie la députée de Scarborough-Centre et tous les députés qui ont voté en faveur de la motion n^o 155, grâce à qui cet événement est devenu réalité.

Partout au pays, les Canadiens d'origine philippine célébreront leur patrimoine tout au long du mois de juin, en tenant des cérémonies de lever du drapeau, des fêtes soulignant la Fête de l'indépendance et des célébrations.

Je veux souligner l'énorme contribution des Canadiens d'origine philippine qui ont laissé leur marque au Canada, depuis les premiers colons qui se sont établis à New Westminster, en Colombie-Britannique, il y a 130 ans, au million de Philippins qui vivent aujourd'hui au Canada.

Je remercie tout particulièrement mon époux Chris, mes enfants Kyle et Cassidy, mes beaux-parents et les stagiaires d'origine philippine, qui se joignent à nous aujourd'hui.

Maraming salamat! Maligayang Buwan ng Pamanang Pilipino. Merci beaucoup et joyeux Mois du patrimoine philippin.

* * *

LE MOIS NATIONAL DE L'HISTOIRE AUTOCHTONE

M. Arif Virani (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le mois de juin marque le Mois national de l'histoire autochtone. Mes concitoyens, notamment Anne Hines, pasteure de l'Église unie Roncesvalles, tiennent vraiment à connaître les contributions des Autochtones à notre pays. Quand Anne a réfléchi à ce que sa congrégation pouvait faire pour favoriser la réconciliation avec les Autochtones, elle n'a pas eu à chercher bien loin: elle a recruté Phil Cote.

Phil est membre de la Première Nation Moose Deer Point et est un célèbre artiste anishinabe. Anne lui a demandé de réaliser une gigantesque murale d'inspiration autochtone de quelque 60 pieds de hauteur et de 70 pieds de largeur, qui orne maintenant un mur complet de l'église.

La murale est la première du genre dans une église au Canada. Sa signification est sans équivoque, compte tenu du rôle historique

Déclarations de députés

que l'église a joué dans l'administration du système des pensionnats. Maintenant, tous ceux qui entrent dans l'Église unie Roncesvalles, à Toronto, sont frappés par cette imposante œuvre d'art et par le récit de la Création qu'elle évoque.

Au lieu de s'efforcer de sortir l'Indien de l'enfant, l'Église unie Roncesvalles célèbre désormais les Autochtones qui nous entourent.

La réconciliation est l'affaire de tout le monde. Merci, Phil Cote et Anne Hines, de nous l'avoir montré.

Chi-meegwetch.

* * *

● (1415)

PITT MEADOWS

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Monsieur le Président, Pitt Meadows est l'un des plus jolis endroits de la planète et un milieu de vie merveilleux pour élever une famille. Située sur le territoire traditionnel de la nation Katzie, cette municipalité est nichée entre la chaîne Côtière, la rivière Pitt et le fleuve Fraser. Elle a le charme des petites villes tout en se trouvant dans le Grand Vancouver.

Les habitants aiment discuter ou se promener le long des digues, parfois avec un café du Stomping Grounds Café & Bistro ou une crème glacée de la Sweet Tooth Creamery. Pour les gens qui cherchent un endroit merveilleux pour jouer au golf ou célébrer un mariage, il n'existe pas de meilleur choix que Swaneset, qui est situé à proximité du lac Pitt, le plus grand lac à marée d'eau douce du monde où l'on peut observer des aigles, des cygnes, des hérons et des phoques.

Les affaires sont en plein essor. Ce mois-ci, une aérogare ouvre ses portes, en plus d'une école d'aviation de Vancouver. Ce samedi, des milliers de résidents assisteront au 81^e défilé annuel de Pitt Meadows. C'est une occasion parfaite pour créer des liens et s'amuser.

* * *

LE MOIS DU PATRIMOINE ITALIEN

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, bon Mois du patrimoine italien! C'est l'occasion de reconnaître, de célébrer et d'honorer les contributions inestimables des Italo-Canadiens, tout en mettant en valeur la richesse de la culture, de la gastronomie et du patrimoine italiens.

[Le député s'exprime en italien.]

[Traduction]

Le projet *The Quiet Immigrant*, ou *le femmine forti*, rend hommage aux Italiennes courageuses qui ont immigré au Canada après la Seconde Guerre mondiale. Grâce à leur force de caractère, elles ont réussi à s'intégrer au tissu social canadien sans tambour ni trompette. Nos *nonnas*, nos mères, nos épouses et nos filles, y compris les miennes, Eliana, Natalia et Leia, ont perpétué le riche héritage italo-canadien, et elles le perpétueront pendant des années encore.

[Le député s'exprime en italien.]

[Traduction]

Déclarations de députés

En ce Mois du patrimoine italien, j'invite les députés à se joindre à moi pour raconter et célébrer les histoires de ces courageuses Italiennes.

[Le député s'exprime en italien.]

[Traduction]

* * *

LES FONCTIONS DE JURÉ

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, la fonction de juré s'accompagne souvent de sacrifices considérables. De nombreux jurés participent à des procès difficiles et sont exposés à des preuves horribles, mais ils ne peuvent pas parler de ce qui est souvent pour eux ce qu'il y a de plus stressant, soit le processus de délibération, en raison de la règle du secret applicable au jury.

Hier, le comité de la justice a voté à l'unanimité le renvoi à la Chambre du projet de loi S-206, dont je suis le parrain à la Chambre des communes, pour l'étude en troisième lecture. Le projet de loi prévoit une exception limitée à la règle du secret pour que les anciens jurés puissent divulguer tous les aspects de leur expérience de juré à un professionnel de la santé astreint à la confidentialité, de façon qu'ils puissent obtenir l'aide à laquelle ils ont droit.

Les jurés jouent un rôle indispensable dans l'administration de la justice. Nous devons donc veiller à ce que le projet de loi franchisse enfin la ligne d'arrivée et soit adopté.

* * *

LE PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Tim Uppal (Edmonton Mill Woods, PCC): Monsieur le Président, même si le projet de loi C-11 contient de nombreuses failles, les libéraux continuent de recourir à des moyens coercitifs pour le faire adopter par le Parlement.

La semaine dernière, le PDG de YouTube, la chaîne la plus populaire du Canada, a déclaré au comité du patrimoine que le projet de loi C-11 n'est pas un texte législatif mal intentionné, mais un mauvais texte législatif. Il a été rédigé par des personnes qui ne comprennent pas l'industrie qu'elles tentent de réglementer.

Les artistes et les créateurs qui travaillent dans le domaine des médias numériques ont été clairs: la modernisation ne consiste pas à prendre une réglementation désuète, vieille de 30 ans, et à l'appliquer simplement à la technologie d'aujourd'hui. Bien que les libéraux prétendent qu'il y a maintenant une exemption pour le contenu généré par les utilisateurs, ce projet de loi permet clairement au CRTC de réglementer tout contenu qui génère des revenus, directement ou indirectement. Cela signifie que pratiquement tout le contenu peut être réglementé par le CRTC.

C'est clair: le projet de loi C-11 est boiteux et il doit être abandonné.

* * *

[Français]

MARITZA FERRADA-VIDELA

Mme Soraya Martinez Ferrada (Hochelaga, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de la Semaine nationale de l'accessibilité au Canada, je souhaite souligner la contribution exceptionnelle d'une femme.

Cette femme immigrante a dédié plus de 35 ans de sa vie au développement de services de répit pour des familles ayant un enfant avec une déficience intellectuelle. Elle a su mobiliser des parents et tisser un filet de soutien communautaire, et elle a obtenu le soutien de plusieurs bailleurs de fonds et des élus de tous les paliers de gouvernement. Cette femme s'appelle Maritza Ferrada-Videla et c'est ma mère.

Son leadership dans l'inclusion des familles ayant un enfant en situation de handicap est exemplaire. C'est avec une grande émotion et beaucoup de fierté que je salue son courage, sa détermination et sa résilience dans sa lutte pour la dignité humaine, et que je lui souhaite aujourd'hui une retraite bien méritée.

Tous les jours, ma mère est et sera une source d'inspiration et une force tranquille qui alimente ma présence ici à la Chambre.

Je terminerai en remerciant tous ceux qui, comme elle, travaillent à une société plus équitable et inclusive.

* * *

● (1420)

[Traduction]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DU SEXE

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, le 2 juin est la Journée internationale des travailleurs du sexe: une journée pour célébrer les travailleurs du sexe, rendre hommage à leur travail et faire pression pour de meilleures conditions de travail.

Les femmes, les hommes et les personnes queer, transgenres et non binaires qui travaillent dans l'industrie du sexe sont des travailleurs comme les autres. Ils font partie de notre société et méritent la dignité et le respect, et non la stigmatisation. La stigmatisation entraîne des obstacles à l'accès aux soins de santé, l'isolement et des conditions de travail dangereuses.

Nos lois, censées protéger les travailleurs du sexe, causent en réalité davantage de dommages en rendant plus difficiles le signalement des gestes de violence et le filtrage des clients potentiels.

Nous devons mettre fin à la stigmatisation et écouter les travailleurs du sexe, qui réclament la décriminalisation et demandent aux députés d'arrêter de confondre le travail du sexe et la traite des êtres humains, car cela rend la protection des personnes plus difficile.

Soutenons plutôt la communauté des travailleurs du sexe. C'est exactement ce que fait la Peers Victoria Resources Society, une organisation extraordinaire. Il s'agit d'une organisation créée par des travailleurs du sexe, pour les travailleurs du sexe.

Le 2 juin, célébrons les travailleurs du sexe et mettons fin à la stigmatisation. Le travail du sexe est un travail comme les autres.

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DU LAIT

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 1^{er} juin, nous célébrons la Journée mondiale du lait. Cette année encore, je tiens à souligner la contribution des producteurs de lait qui prennent soin de leurs troupeaux et mettent sur nos tables du lait de grande qualité, ainsi que de précieux produits dérivés comme le beurre, le yogourt et le fromage.

Aujourd'hui, du lait a été livré dans l'antichambre. C'est une belle occasion de lever nos verres à la santé des producteurs d'ici et nous l'avons fait avec bonheur, car le lait et les divers produits laitiers sont des aliments sains et nutritifs.

Les producteurs de lait et d'autres produits sous gestion de l'offre se sont mieux tirés d'affaire lors de la pandémie. C'est une preuve de plus qu'ils ont un système efficace. Il faudra rapidement adopter la version 2.0 de notre projet de loi qui vise à protéger la gestion de l'offre de toute nouvelle brèche lors de prochaines séances de négociation de libre-échange.

Je souhaite longue vie à la production laitière de chez nous.

* * *

[Traduction]

LES EXIGENCES RELATIVES À LA VACCINATION

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, récemment, je me suis rendue en Israël dans le cadre d'une mission parlementaire pour en apprendre davantage au sujet du conflit. Toutefois, une autre chose qui m'a vraiment frappée est la façon dont le pays a tourné la page sur la pandémie de COVID. Dès que nous sommes descendus de l'avion, j'ai remarqué l'absence de masques, l'absence d'avertissements relatifs à la santé publique, l'absence de directives de distanciation et l'absence d'exigences relatives à la vaccination. En Israël, les gens jouissent d'un monde postpandémique.

Dès que nous sommes montés dans l'avion pour revenir au Canada, les restrictions et les exigences relatives à la COVID sont réapparues et j'ai senti l'anxiété et le stress des deux dernières années. Je me suis rendu compte de la terrible incidence que les restrictions canadiennes continuent d'exercer sur notre psyché et à quel point les gens ont désespérément besoin d'un retour à la normale. Or, le gouvernement libéral actuel refuse de laisser les choses revenir à la normale. Les libéraux ont voté contre nos motions visant à lever les restrictions pour les voyageurs et les exigences liées à la vaccination, et ce, même si d'autres pays très avancés au taux de vaccination élevé l'ont fait sur les conseils de leurs experts en médecine et en sciences.

Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Tous les Canadiens peuvent vivre de nouveau librement. Je l'ai vu de mes propres yeux. Il est temps que le Canada tourne la page, lui aussi.

* * *

LES VILLES AMIES DES OISEAUX

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans la circonscription de Lac-Saint-Louis, adore les oiseaux. Elle a même reçu la désignation de « ville amie des oiseaux » de Nature Canada. Seulement 12 autres villes du Canada ont réussi cet exploit.

Questions orales

Sainte-Anne a toujours pris soin de son environnement naturel, à commencer par nos amis à plumes, et met beaucoup de cœur à l'améliorer. Cette désignation est la consécration de ses efforts.

[Français]

Les mesures respectueuses des oiseaux mises en œuvre par la Ville et ses partenaires au fil des ans comprennent l'élimination de l'utilisation de pesticides nocifs, la promotion du jardinage biologique, la protection de la biodiversité et la mobilisation des citoyens grâce à l'éducation et à la sensibilisation.

[Traduction]

Félicitations à la mairesse, Paola Hawa, au conseiller Ryan Young, qui est loin d'en être à sa première initiative pour le bien des oiseaux, à l'Observatoire d'oiseaux de McGill ainsi qu'à l'Arboretum Morgan, grâce à qui Sainte-Anne-de-Bellevue, a pu recevoir un honneur et une reconnaissance plus que mérités.

QUESTIONS ORALES

● (1425)

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Candice Bergen (cheffe de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les libéraux n'ont pas réussi à faire baisser le coût de la vie des Canadiens.

La situation est bien pire qu'elle ne l'était il y a six ans, avec le prix de l'essence, de l'épicerie, du loyer et des maisons qui échappe à tout contrôle. Que fait le premier ministre? Rien, à part rejeter la faute sur les autres. L'inflation est causée par la COVID, et Poutine est responsable de la hausse du prix de l'essence. C'est ce qu'on appelle se dérober.

Qu'entend faire le gouvernement libéral pour réduire le prix des biens de consommation comme l'essence et l'épicerie, et quand va-t-il enfin passer à l'action?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée d'en face nous ramène six ans en arrière. Eh bien, l'une des premières choses que nous avons faites quand nous avons été élus, il y a six ans, a été de baisser les impôts de la classe moyenne et d'augmenter ceux du 1 % le plus riche.

Nous avons ensuite créé l'Allocation canadienne pour enfants, qui permet aux Canadiens de toucher chaque mois des centaines de dollars non imposables. Nous nous sommes toutefois abstenus d'imiter les conservateurs, qui envoyaient aussi des chèques aux familles millionnaires du pays.

Nous avons indexé l'Allocation canadienne pour enfants en fonction de l'inflation, ce qui veut dire qu'à compter du mois prochain, les familles recevront plus d'argent et pourront ainsi mieux absorber la hausse du coût de la vie. Nous allons aussi continuer d'investir dans les mécanismes destinés aux familles...

Le Président: La cheffe de l'opposition a la parole.

L'hon. Candice Bergen (cheffe de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, j'ai des nouvelles pour le premier ministre. Les Canadiens n'arrivent pas à suivre le coût de la vie. Épuisés par la hausse des prix, ils ont désespérément besoin d'un répit.

Questions orales

Alors que certaines provinces prennent des mesures pour alléger la pression exercée sur les Canadiens, les libéraux se réjouissent de la hausse du prix de l'essence et empochent les fonds supplémentaires. En plus des hausses d'impôt qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril, nous assistons maintenant à une hausse des taux d'intérêt qui coûtera cher aux Canadiens. Cependant, le premier ministre continue de nier la réalité.

Pourquoi refuse-t-il d'assumer ses responsabilités et de faire quelque chose pour réduire le coût de la nourriture, de l'essence et du logement?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a soutenu les Canadiens à chaque étape et nous continuerons à le faire en ces temps difficiles.

Nous continuons à réduire le prix des services de téléphonie cellulaire pour les Canadiens. Nous l'avons réduit de 25 %, comme promis. Nous nous sommes engagés à travailler avec les provinces et les territoires pour réduire de moitié les frais de garderie cette année. Grâce à cette mesure, les familles réalisent déjà des économies réelles. Nous nous sommes engagés à faire passer le salaire minimum fédéral à 15 \$ l'heure et nous l'avons encore augmenté le 1^{er} avril. De plus, grâce à la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, un plus grand nombre de familles vont bénéficier de cette mesure d'aide.

Nous allons continuer d'être là pour appuyer les familles partout au Canada.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Candice Bergen (cheffe de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en réalité, le coût de tout augmente, et le premier ministre semble le nier.

Les députés savent-ils qu'une autre augmentation s'est produite sous le règne des libéraux? Je veux parler de la hausse du nombre de crimes violents, qui découle du laxisme des libéraux en matière de criminalité. Vu l'indulgence des libéraux envers les criminels, des villes comme Winnipeg, Toronto, Vancouver et Montréal deviennent plus dangereuses à cause de l'augmentation du nombre de crimes violents. Les criminels qui terrorisent des collectivités vulnérables ne devraient pas seulement se faire taper sur les doigts ou se voir imposer une détention à domicile ou accorder une libération sous caution. Ils devraient se retrouver derrière les barreaux.

Pourquoi le premier ministre ne commence-t-il pas à défendre les victimes, à faire quelque chose pour protéger les innocents et à s'assurer que les criminels violents sont mis en prison et qu'ils y restent?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce dont les collectivités ont besoin, c'est d'un système de justice qui punit les criminels. Ce dont nous n'avons pas besoin, c'est d'un système qui cible les personnes racialisées à cause de la discrimination systémique.

Nos réformes ont permis de tourner la page sur les politiques inefficaces du Parti conservateur, qui ont contribué à la surreprésentation des Noirs et des Autochtones dans le système de justice pénale. Parallèlement, grâce à notre nouvelle mesure législative, nous faisons passer les peines maximales de 10 à 14 ans pour les infractions liées aux armes à feu, notamment la contrebande et le trafic. Nous sommes là pour soutenir les Canadiens et pour assurer leur sécurité.

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, les lignes de presse que répète sans cesse le premier ministre sont à la limite de la désinformation et démontrent sûrement un manque de compassion, à la fois pour les victimes d'actes criminels et pour les Canadiens qui paient tout de plus en plus cher.

Pour satisfaire son insatiable soif de dépenser, le premier ministre accepte que les Canadiens paient des millions de dollars de plus chaque jour en taxes parce que tout coûte plus cher. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'assumer ses responsabilités et de baisser les taxes des Canadiens pour leur donner un peu de répit?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce serait un peu plus crédible venant des conservateurs s'ils n'avaient pas voté contre notre toute première initiative de baisser les impôts pour la classe moyenne et de les augmenter pour les mieux nantis.

Nous avons continué en livrant une allocation canadienne pour enfants qui aide les familles qui en ont besoin avec des centaines de dollars par mois et dont l'augmentation est indexée à l'inflation et au coût de la vie. Nous sommes là pour appuyer les gens et nous allons continuer d'être là pour investir de façon tangible pour aider la classe moyenne, pendant que les conservateurs ne font que critiquer et se livrer à des attaques partisans.

* * *

● (1430)

L'ÉCONOMIE

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, qu'est-ce qu'il y a de partisan à demander que ce gouvernement prenne un petit peu de temps pour réfléchir à la difficulté qu'ont les familles canadiennes à payer leur budget à la fin de chaque mois? C'est maintenant que les Canadiens ont besoin d'aide, pas dans six mois ni dans un an. C'est maintenant que le premier ministre devrait agir.

Pourtant, il ne l'a même pas vu venir et il n'y avait absolument rien dans le dernier budget pour aider les familles canadiennes à passer à travers la récession qui s'en vient. Encore une fois, c'est une troisième hausse des taux d'inflation aujourd'hui. Qu'est-ce que le premier ministre va faire, au lieu de lancer des belles paroles en l'air?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, concrètement, à cause des investissements qu'a fait ce gouvernement, les familles au pays voient baisser de milliers de dollars les coûts liés aux services de garde de la petite enfance et, au Québec, il y a eu une augmentation des places en garderie à cause des investissements du fédéral.

Nous allons continuer d'être là pour investir et pour aider les familles. L'Allocation canadienne pour enfants augmente avec le coût de la vie, ce qui va vouloir dire qu'il y aura plus d'argent dans les poches des familles qui en ont besoin chaque mois. Nous continuons d'être là pour appuyer les familles qui font effectivement face à des moments difficiles à cause de la guerre en Ukraine et à cause de la sortie de la pandémie.

LA JUSTICE

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a déclaré qu'il voulait contester la loi du Québec sur la laïcité de l'État « étant donné les vastes implications pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre de ce pays ». Or, il n'y a aucune implication pour le Canada. C'est le festival du n'importe quoi.

Cela concerne juste les Québécois. La Loi sur la laïcité de l'État est une volonté des Québécois, une loi votée par les députés québécois à l'Assemblée nationale du Québec, une loi qui s'applique seulement au Québec. Il me semble que c'est assez clair. Les Canadiens n'ont rien à avoir là-dedans. Ce n'est pas de leurs affaires. Qu'est-ce que le premier ministre ne comprend pas là-dedans?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis sûr que je n'ai pas bien entendu: je suis sûr que l'honorable député ne voulait pas suggérer que tous ceux qui sont en désaccord et qui contestent cette loi devant la cour au Québec ne sont pas de vrais Québécois.

Nous allons toujours être là avec quiconque, au Canada, veut défendre ses droits fondamentaux, des droits protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Si cela finit effectivement à la Cour suprême, le gouvernement sera là pour défendre les droits des minorités comme il le fait toujours.

M. Alain Therrien (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, les Québécois veulent renforcer la laïcité de l'État chez eux au Québec. Cela les regarde.

Ils ne disent pas aux Canadiens quoi faire chez eux. Si les citoyens de Moose Jaw en Saskatchewan ont le goût que l'État et la religion marchent main dans la main, ce n'est pas notre problème. Ils peuvent même se faire tatouer *In God We Trust* dans la face, on s'en fout. Ce n'est pas notre problème.

Chez nous, on veut la laïcité de l'État et on a voté pour cela. Pourquoi les Québécois accepteraient-ils que les Canadiens ramènent de force la religion dans notre État?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dois souligner pour l'honorable député que son « chez nous », c'est chez moi aussi. Je suis Québécois et j'ai bien le droit de m'assurer que tous les Québécois voient leurs droits respectés comme ceux de tout le monde partout au pays.

Le rôle du gouvernement fédéral est d'assurer que tous les Canadiens partout dans notre pays voient leurs droits soutenus et protégés. Si cette Loi finit à la Cour suprême, nous serons effectivement là pour assurer la défense des droits fondamentaux de tout le monde, des Québécois et de tous les Canadiens, et les protéger.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, depuis 2016, 27 000 Canadiens ont perdu la vie à cause d'un approvisionnement en drogues toxiques. Les experts s'entendent pour dire qu'une approche pénale ne sauvera pas de vies et que nous avons besoin d'une approche fondée sur les soins de santé. Le premier ministre a accepté d'adopter une approche fondée sur les soins de santé en décriminalisant la possession pour usage personnel en Colombie-Britannique. Cependant, si cette approche est bonne en Colombie-Britannique, pourquoi le premier ministre n'ap-

Questions orales

puie-t-il pas notre projet de loi visant à l'adopter dans le reste du Canada afin de sauver des vies partout au pays?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour adopter une approche en matière de soins de santé à l'échelle du pays, qui est la bonne approche, il faut travailler avec les personnes qui dirigent les soins de santé dans chaque province. Cela signifie travailler avec les provinces. Cela signifie travailler avec les municipalités. Cela signifie travailler avec les travailleurs de première ligne. C'est exactement ce que nous avons fait en allant de l'avant avec la Colombie-Britannique de façon responsable pour inscrire l'approche dans un cadre. Malheureusement, ce n'est pas une solution simple comme celle proposée par le NPD. C'est une solution complexe qui s'attaque au cœur du problème et c'est la bonne façon d'assurer la sécurité des Canadiens.

● (1435)

[Français]

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, depuis 2016, on a perdu 25 000 personnes au pays à cause des troubles toxiques.

On sait qu'on ne peut pas prendre la même approche pour avoir des résultats différents. On doit prendre une approche pour aider les gens. Le premier ministre a changé l'approche pour la Colombie-Britannique.

Si c'est bon pour la Colombie-Britannique, pourquoi est-ce que ce ne l'est pas pour le reste du Canada? Pourquoi n'est-ce pas bon pour Montréal, par exemple? Pourquoi le premier ministre n'ap-
puie-t-il pas notre projet de loi pour sauver des vies?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons effectivement fait le choix de travailler avec la province de la Colombie-Britannique et les municipalités pour aller de l'avant dans un système basé sur la science.

Toutefois, nous ne pouvons pas tout simplement, avec un décret du Parlement canadien, aller de l'avant dans les autres parties du pays sans partenariat et sans la collaboration des juridictions locales.

Ce n'est pas une approche responsable qu'ils sont en train de proposer. Le leadership responsable, c'est de travailler avec les partenaires pour avancer, comme nous sommes en train de le faire en Colombie-Britannique. Oui, nous sommes ouverts à le faire ailleurs, mais il faut les partenariats pour le faire.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, trois agents de la GRC ont été tués à Moncton. Six fidèles ont été tués dans une mosquée de Québec. Deux grands-parents et leur petit-fils ont été victimes de meurtre à Calgary, en 2017. Leurs meurtriers ont reçu des peines d'emprisonnement de 40 ans ou plus, mais la Cour suprême vient de limiter à 25 ans les peines des auteurs de massacres. Le premier ministre se plaint à dire qu'il est là pour les Canadiens. Se portera-t-il à la défense des familles de ces victimes?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nos pensées accompagnent les familles et les survivants des attaques motivées par la haine et l'islamophobie qui ont eu lieu à la mosquée de Québec et des tueries ailleurs au pays. Devant la Cour suprême, nous avons réclamé qu'on laisse à la discrétion du juge qui prononce la sentence la décision d'imposer une plus longue période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle, si cela est indiqué. Nous sommes conscients que de nombreuses personnes ont été troublées par cette décision de la Cour suprême.

Nous voulons être clairs: cette décision ne change rien au fait que tous les individus reconnus coupables de meurtre reçoivent une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité. Tout comme en janvier 2017, nous demeurons solidaires des familles, des survivants, des communautés et de toutes les personnes affligées par une violence de cette ampleur.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, les pensées ne suffisent pas. Cette décision signifie que la personne qui a tué trois agents de la GRC à Moncton pourra être admissible à une libération conditionnelle totale à 49 ans. Le jugement de la Cour suprême renvoie cette question au Parlement pour que le gouvernement en place fasse quelque chose à cet égard. Le gouvernement et le premier ministre prendront-ils des mesures pour que les familles n'aient pas à vivre un nouveau traumatisme tous les deux ans lors de l'audience de libération conditionnelle, afin que l'assassin de leur proche reste derrière les barreaux?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je vais clarifier les choses une fois de plus. Le jugement de la Cour suprême ne change absolument rien au fait que toutes les personnes reconnues coupables de meurtre se voient infliger une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité.

Devant la Cour suprême, nous avons réclamé qu'on laisse à la discrétion du juge qui prononce la sentence la décision d'imposer une plus longue période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle si cela est indiqué, mais jamais nous ne cesserons de défendre les intérêts des Canadiens. Nous continuerons de soutenir les victimes et les survivants de ces terribles meurtres.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, la décision de la Cour suprême du Canada sur les peines avec libération conditionnelle consécutives favorise les tueurs en série et les auteurs de tueries plutôt que les victimes. Ce qui est un châtiment cruel et singulier, c'est, lorsque l'on a perdu un être cher à la suite d'un crime odieux, de devoir supporter des audiences de libération conditionnelle durant des années, ce qui ne fait qu'aggraver leur traumatisme. Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas le nécessaire pour que les victimes passent en premier?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous faisons le nécessaire pour qu'il y ait moins de victimes de tueries. Par exemple, nous interdisons les armes d'assaut de type militaire au pays, ce à quoi les politiciens conservateurs continuent de s'opposer. Ils veulent rendre de nouveau légales des armes comme celles qui ont été utilisées à l'École polytechnique et pour d'autres massacres, ce à quoi nous persistons à nous opposer. De plus, nous allons maintenant de l'avant avec une initiative qui rendra illégal l'achat, la vente, le transfert et l'importation d'armes de poing dans l'ensemble du Canada.

• (1440)

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, c'est de la désinformation. Le premier ministre sait très bien que ces armes ont été interdites dans les années 1970.

Les personnes condamnées à des peines consécutives ont commis les crimes les plus sordides, mais la Cour suprême voudrait que ces criminels puissent réintégrer la société. Les pires criminels au Canada devraient être enfermés en prison et non circuler en toute liberté, alors quand le premier ministre commencera-t-il à défendre les victimes et s'engagera-t-il à faire en sorte que ces criminels purgent des peines correspondant à la gravité des crimes qu'ils ont commis?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question qu'il vaudrait peut-être mieux se poser, c'est quand le Parti conservateur arrêtera-t-il d'être du côté de la NRA et commencera-t-il à défendre les intérêts des Canadiens, de façon à réduire le nombre de victimes de crimes violents et à réduire le nombre de victimes de tueries?

C'est pour cette raison que nous avons décidé d'interdire les armes d'assaut de type militaire au Canada et qu'il est maintenant illégal d'acheter, de vendre ou d'utiliser des armes d'assaut de type militaire au Canada. De plus, nous allons rendre illégaux l'achat, la vente et l'importation d'armes de poing sur l'ensemble du territoire canadien. Le Parti conservateur est contre cette mesure. Les Canadiens devraient leur demander pourquoi.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, l'article 33.1 du Code criminel indique que l'intoxication extrême n'est pas une défense admissible si l'on a commis une agression, mais la Cour suprême du Canada a jugé que l'article 33.1 du Code criminel enfreint les articles 7 et 11 de la Charte des droits et libertés.

Où est la protection des victimes dans tout cela?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est toujours bien résolu à ce que le système de justice criminelle préserve la sécurité de la population, respecte les victimes et fasse répondre les contrevenants de leurs actes, tout en protégeant les droits issus de la Charte. Nous sommes en train d'étudier cette décision attentivement pour déterminer son effet sur les victimes et sur le droit criminel. Nous avons pris des mesures afin de renforcer la législation punissant les agressions sexuelles pour faire en sorte que les victimes soient protégées et traitées avec le plus grand respect. C'est essentiel pour que les victimes d'agression sexuelle ou de violence fondée sur le genre, tout comme le public canadien en général, puissent développer une meilleure confiance envers notre système de justice.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, le temps presse pour les victimes, alors j'espère qu'on ne tardera pas à agir.

Étant donné que la décision de la Cour suprême permet d'invoquer en défense l'intoxication extrême, des femmes ont dit craindre de dénoncer leur situation à des organismes et des intervenants locaux. De jeunes femmes se disent inquiètes de cette décision et se demandent si c'est vraiment possible. Or, oui, c'est possible. Il faut agir. Il faut trouver des solutions. De nombreuses victimes ne se font plus entendre.

Quand le premier ministre va-t-il intervenir et trouver une solution?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis des années, nous prenons des mesures pour renforcer le système de justice pénale à l'égard des accusations d'agressions sexuelles. Nous avons fait adopter des mesures législatives obligeant les juges à recevoir la formation nécessaire pour être mieux renseignés sur les aspects complexes de l'agression sexuelle et les mythes qui sont trop souvent répandus à ce sujet...

Le Président: Je vais devoir interrompre le premier ministre.

J'essaie d'entendre sa réponse et je suis certain que la députée d'Elgin—Middlesex—London souhaite l'entendre également. Je demande donc à tous de baisser le ton. Il y a quelques députés à la voix forte. Bien que j'admire ces voix, je prie les députés de bien vouloir parler moins fort pendant les interventions des autres députés.

J'invite le premier ministre à reprendre sa réponse depuis le début.

Le très hon. Justin Trudeau: Monsieur le Président, nous avons pris des mesures et nous continuerons de le faire pour soutenir les survivants d'agressions sexuelles et améliorer le traitement de ces affaires par le système de justice. Nous avons adopté une loi qui oblige les juges à obtenir la formation nécessaire pour comprendre la nature complexe des agressions sexuelles et les mythes qui les entourent trop souvent. Dans le budget de 2021, 85,3 millions de dollars sont prévus sur cinq ans pour assurer l'accès à des conseils juridiques et à une représentation juridique gratuits pour les survivants d'agressions sexuelles et de violence entre partenaires intimes. Nous avons également consacré plus de 12 millions de dollars par le biais du Fonds d'aide aux victimes pour des projets visant à améliorer le traitement des agressions sexuelles contre des adultes par le système de justice pénale, et il reste encore beaucoup à faire.

• (1445)

[Français]

M. Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, non seulement le premier ministre veut contester la loi 21 du Québec, les libéraux comptent même instrumentaliser la cause pour mettre le Québec en tutelle.

En effet, son collègue de Mont-Royal déclarait vendredi qu'il faut carrément abolir la disposition de dérogation, disant que cet article n'a pas sa place dans la Charte canadienne des droits et libertés et ne devrait jamais être utilisé. Il veut donc retirer au Québec son unique recours constitutionnel protégeant nos choix de société contre les dictats du fédéral ou des juges nommés par le fédéral.

Est-ce que le premier ministre va le corriger et rappeler que la disposition de dérogation est importante?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il est important que tout le monde se rappelle que lorsqu'une assemblée législative ou un parlement choisit de suspendre les droits fondamentaux de certains de ses citoyens, cela nécessite un moment de réflexion et une attention particulière.

On le sait, tous les Québécois et tous les Canadiens veulent que leurs protections fondamentales en vertu de la Charte soient soutenues. Quand un gouvernement choisit d'écarter ces protections fondamentales, il faut entreprendre une réflexion importante et c'est exactement ce que nous soulignons.

M. Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, si la clause dérogatoire existe dans la Charte canadienne des droits et libertés, c'est précisément pour des cas comme la loi 21.

C'est précisément pour éviter que les institutions canadiennes puissent unilatéralement renverser les droits démocratiques du Québec et des provinces. C'est précisément pour éviter que le premier ministre puisse contraindre la loi 21 pour imposer sa propre vision de la laïcité de l'État, la vision d'un gars qui pense qu'il faut prier chaque jour au Parlement.

Le premier ministre va-t-il laisser la clause dérogatoire tranquille ou va-t-il mettre le Québec sous tutelle?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, peut-être que le Bloc québécois est prêt à s'attaquer à une de nos libertés fondamentales, la liberté de conscience, dans ce pays, mais je sais que le gouvernement fédéral sera là pour défendre les libertés fondamentales, l'égalité homme-femme, la protection des minorités, y compris les minorités de langue officielle partout au pays.

Nous allons toujours veiller à ce que tous les Canadiens, qu'ils soient résidents du Québec ou d'ailleurs au pays, aient leurs droits fondamentaux protégés. C'est ce que les Canadiens attendent de ce gouvernement.

[Traduction]

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, la violence armée connaît une hausse importante depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, il y a sept ans. C'est un fait. C'est aussi un fait que la plupart des armes à feu utilisées pour commettre des crimes violents sont des armes de contrebande provenant des États-Unis. Les trafiquants et contrebandiers d'armes sont responsables du meurtre d'innocents Canadiens dans nos villes, comme à Toronto, Montréal, Regina et Edmonton.

Pourquoi le premier ministre cherche-t-il à éliminer, dans le cadre du projet de loi C-5, les peines de prison obligatoires imposées aux contrebandiers qui font entrer des armes au Canada? Pourquoi les laisse-t-il s'en tirer à bon compte?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, dans les faits, nous alourdissons la peine liée à la contrebande d'armes à feu, en la faisant passer de 10 à 14 ans. Comme les armes à feu semblent être un sujet qui préoccupe le Parti conservateur, on peut peut-être espérer qu'il acceptera enfin de soutenir notre projet d'interdiction des armes d'assaut de type militaire. Peut-être soutiendra-t-il aussi un moratoire sur l'importation, le transfert, la vente ou l'achat d'armes de poing au Canada.

Il est formidable d'entendre les conservateurs se préoccuper de la violence liée aux armes à feu. Peut-être accepteront-ils maintenant de resserrer le contrôle des armes à feu au lieu de l'affaiblir.

*Questions orales***LA JUSTICE**

Mme Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi C-5 du premier ministre va grandement compromettre la sécurité des familles, des enfants, des mères et des communautés vulnérables, car le projet de loi C-5 permettrait aux criminels qui commettent des crimes graves et mortels à l'aide d'une arme à feu de purger leur peine en détention à domicile plutôt qu'en prison, ce qui signifie que ces criminels dangereux resteront dans les collectivités qu'ils ont terrorisées, ce qui nuira particulièrement aux Noirs et aux Autochtones. C'est révoltant.

Pourquoi le premier ministre favorise-t-il les dangereux criminels armés au détriment de la sécurité de nos collectivités?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous ne faisons, bien entendu, rien de tel. Nous nous penchons sur la discrimination et le racisme systémiques qui existent dans notre système de justice et qui pénalisent injustement les Noirs et les Autochtones au Canada, comme ce fut particulièrement le cas dans le cadre de l'approche répressive du gouvernement conservateur précédent.

C'est pourquoi nous allons continuer d'agir de façon responsable afin de punir les criminels, d'imposer des peines et d'assurer la sécurité de nos collectivités, notamment en renforçant le contrôle des armes à feu, pour empêcher davantage de Canadiens d'être victimes de violence armée. Pourquoi les conservateurs ne nous appuient-ils pas dans notre démarche?

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, Mme Anie Samson, ancienne vice-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de la sécurité publique, a dit ceci: « On s'inquiète du sort de nos criminels en prison, alors que, pendant ce temps, des centaines de familles pleurent la perte d'un être cher. »

Même si les provinces investissent des sommes énormes pour la lutte contre les armes à feu, ces investissements sont inutiles si ces libéraux poursuivent une stratégie imprudente. En adoptant le projet de loi C-5, il y aura sans doute une augmentation des taux de violence dans les communautés canadiennes.

Le premier ministre accepte-t-il cette responsabilité?

• (1450)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en train d'améliorer les systèmes de justice pour qu'il y ait moins de discrimination et de racisme systémique contre les communautés autochtones et les Canadiens noirs.

Nous allons continuer de veiller à ce qu'il y ait moins de victimes de violence en assurant un meilleur contrôle des armes à feu. Je ne peux pas croire que des députés du Québec du Parti conservateur se tiennent encore debout pour assouplir le contrôle des armes à feu, pour bloquer notre désir de restreindre les armes de poing ou même les armes d'assaut de style militaire.

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre essaie de jouer d'un bord à l'autre.

On parle du projet de loi C-5, et il parle du projet de loi C-21, mais ce qui est clair, c'est qu'une Québécoise, Mme Anie Samson, a témoigné en disant qu'« un criminel qui agit avec une arme illégale,

peu importe son origine [ethnique], reste un criminel. Il serait incompréhensible de laisser des criminels utiliser des armes à feu pour tuer, voler ou menacer des personnes sans qu'ils s'inquiètent de devoir faire face aux mêmes conséquences que d'autres criminels [...] »

Pour sa part, le premier ministre, avec la complicité du NPD et du Bloc québécois, préfère faire de la petite politique au détriment de la sécurité des communautés canadiennes.

Le premier ministre se rend-il compte des conséquences négatives du projet de loi C-5?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les mesures législatives dans le projet de loi C-5 n'empêchent aucunement les policiers de porter des accusations ni les procureurs de chercher à obtenir des condamnations. Ce qu'elles font, c'est veiller à ce que les criminels soient punis sévèrement tout en diminuant la surreprésentation des Canadiens noirs et autochtones dans le système de justice pénale.

Je peux dire, parce que je connais très bien Anie Samson, ancienne mairesse de mon arrondissement, qu'elle est aussi préoccupée par le sort des jeunes autochtones et noirs qui se retrouvent injustement dans notre système de justice pénale.

Le Président: Avant de continuer, je veux rappeler aux députés qui sont dans la première rangée que, quand ils parlent, le microphone du premier ministre capte ce qu'ils disent. Je sais qu'ils ne le font pas exprès, mais je veux seulement leur indiquer qu'ils interrompent la manière dont cela fonctionne.

[Traduction]

La députée de London—Fanshawe a la parole.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Lindsay Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, le rapport de la juge Arbour a été publié il y a deux jours et les libéraux montrent déjà qu'ils ne le prennent pas au sérieux. C'est avec consternation que nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement rappellera l'officier le plus haut gradé de la police militaire, en dépit du fait qu'on exige qu'il présente des excuses pour sa mauvaise gestion d'un cas d'agression sexuelle. Nous avons entendu à maintes reprises qu'un changement de culture s'impose dans les Forces armées canadiennes. Ce n'est pas ce que nous observons.

Depuis sept ans, le premier ministre protège des hommes au comportement toxique qui sont en position de pouvoir. Quand le premier ministre, qui se prétend féministe, fera-t-il enfin ce qui s'impose pour les femmes?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je remercie la juge Louise Arbour de son travail exceptionnel et de son excellent rapport, que nous acceptons. Nous savons qu'un changement transformationnel s'impose dans nos institutions liées à la défense et nous prenons des mesures pour bâtir une équipe militaire et de la défense dont tous les membres se sentiront en sécurité, protégés et respectés.

Nous acceptons le rapport et nous nous sommes déjà attelés à la tâche de mettre en œuvre bon nombre des recommandations qui y figurent. Nous sommes déterminés à mener cette importante tâche à terme pour le bien des femmes et des hommes qui servent dans les Forces armées canadiennes. Ils méritent d'évoluer au sein d'une force armée à la hauteur de leurs exigences.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je dois dire qu'un changement de culture nécessitera de bien meilleures réponses en haut lieu.

Ce ne sont certainement pas les Canadiens qui sont à l'origine de l'inflation, mais ils en paient le prix. Ils le paient à l'épicerie et, dorénavant, par une nouvelle hausse du taux directeur de la Banque du Canada. Bien que certains aspects échappent au contrôle du gouvernement, ce dernier peut prendre un certain nombre de mesures. Même Boris Johnson a jugé bon d'instaurer un impôt exceptionnel sur les sociétés pétrolières et gazières qui, en cette période d'inflation, engrangent des bénéfices colossaux sur le dos des gens. Cet argent, le gouvernement pourrait l'utiliser pour doubler le crédit pour la TPS et augmenter de 500 \$ l'Allocation canadienne pour enfants.

Le premier ministre va-t-il se tenir debout et s'engager à agir en ce sens, au lieu de parler de ce qu'il a fait en 2016?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons à soutenir les familles et les Canadiens, et ce, malgré la période difficile que nous traversons. La guerre en Ukraine et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie alimentent l'inflation mondiale, et les Canadiens en ressentent les effets. Les gens ont de la difficulté à payer leur épicerie et leur essence. Pas plus tard que la semaine dernière, à Saskatoon, je me suis entretenu avec plusieurs familles qui m'ont remercié du fait que les frais de garde de leurs enfants ont déjà considérablement diminué, plus que suffisamment pour compenser certaines des hausses qu'elles doivent assumer.

Nous mettons en œuvre des mesures de soutien aux familles partout au pays. Nous continuerons d'épauler les Canadiens tout au long de cette conjoncture.

* * *

● (1455)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, nous savons qu'une situation dangereuse peut rapidement devenir mortelle en présence d'une arme à feu. Les Canadiens méritent de se sentir à l'abri de la violence armée. Malheureusement, les politiciens conservateurs cherchent davantage à tenir les promesses qu'ils ont faites au lobby des armes à feu qu'à assurer la sécurité de nos collectivités.

De notre côté, je sais que nous prenons des mesures concrètes pour nous attaquer à ce problème. Le premier ministre peut-il informer la Chambre des mesures concrètes que prend le gouvernement pour protéger les Canadiens contre la violence armée?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Brampton-Sud de son travail acharné pour défendre les intérêts de sa circonscription.

Questions orales

Cette semaine, nous avons présenté la mesure la plus ambitieuse depuis une génération pour renforcer le contrôle des armes à feu et nous avons proposé de nombreuses dispositions pour protéger les membres les plus vulnérables de notre société, notamment en permettant aux juges de préserver l'identité des lanceurs d'alerte et en donnant aux forces de l'ordre des outils supplémentaires pour intercepter les armes qui franchissent nos frontières et les retirer de nos rues. Alors que les politiciens conservateurs veulent autoriser le retour d'armes dangereuses dans nos collectivités, nous, de notre côté, limitons la possession d'armes de poing et faisons avancer le Canada.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Monsieur le Président, à cause de la hausse du taux d'intérêt annoncée aujourd'hui, de plus en plus de ménages auront moins d'argent pour payer l'essence et l'épicerie, qui coûtent de plus en plus cher. Les autres pays du G7 tentent d'aider à atténuer l'impact de la montée en flèche du prix de l'essence, mais le premier ministre ne fait qu'empirer les choses. Ses dépenses excessives et sa taxe sur le carbone ont été qualifiées d'inflationnistes respectivement par le directeur parlementaire du budget et le gouverneur de la Banque du Canada.

Les conservateurs ont proposé une élimination provisoire de la TPS sur l'essence pour aider les Canadiens. Le premier ministre va-t-il enfin abandonner ses notes d'allocation usées à la corde et donner un peu de répit à la classe moyenne et à ceux qui souhaitent y accéder?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député d'en face sait très bien, mais ne veut pas dire aux gens de sa circonscription ni aux Canadiens en général, c'est que, dans bien des endroits où elle a été instaurée, la tarification de la pollution redonne à la famille canadienne moyenne plus d'argent qu'elle ne lui en coûte. On parle de plus de 1 000 \$ par année pour les familles de la Saskatchewan et de l'Alberta, et d'environ 800 \$ au Manitoba.

Nous continuerons de faire ce qui s'impose pour soutenir les Canadiens, alors même que nous réduisons notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Nous savons que c'est quelque chose que les gens du monde entier réclament, y compris les Canadiens, et nous jouons un rôle de premier plan dans ce domaine, malgré les conservateurs...

Le Président: Le député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola a la parole.

M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre ne considère jamais l'inflation son problème; c'est toujours celui de quelqu'un d'autre. Ce qu'il faut, c'est faire preuve de leadership. L'Allemagne a réduit les taxes sur l'essence de 16 milliards de dollars. Les États-Unis sont allés puiser dans leurs réserves stratégiques. Le premier ministre, lui, demande aux Canadiens de lui pardonner s'il n'a pas l'esprit à la politique monétaire. Le problème, c'est que l'inflation les frappe de plein fouet tandis que le premier ministre ne fait preuve d'aucune initiative.

Les conservateurs ne demandent pas au premier ministre de payer lui-même ses repas, son essence ou son loyer. Va-t-il par contre agir dès aujourd'hui et accorder aux Canadiens un peu de répit à la pompe afin qu'ils puissent au moins payer leur essence?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes conscients que les familles canadiennes sont durement éprouvées par la hausse du coût de la vie, et c'est pourquoi nous continuons d'offrir notre soutien autant aux aînés qu'aux familles, avec l'Allocation canadienne pour enfants, qui est indexée en fonction de l'inflation. Nous avons également conclu des ententes historiques sur la garde des enfants, qui permettront aux familles de partout au Canada d'épargner des milliers de dollars dès cette année.

Nous allons continuer d'épauler les Canadiens pendant cette période difficile, car nous savons qu'ils en ont besoin.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, en voulant faire augmenter tous les prix, le premier ministre pénalise les Canadiens lorsqu'ils font l'épicerie. Lorsque j'ai fait un sondage dans ma circonscription au sujet de l'effet de l'inflation sur le prix de l'épicerie, une personne de ma circonscription a répondu ceci: « Quand cela s'arrêtera-t-il? Jusqu'à quel point croyez-vous que les gens à revenu fixe peuvent payer plus cher? » Une autre personne a dit que, avec un coût de l'épicerie aussi élevé, elle ne peut plus se payer des médicaments.

Quand le premier ministre va-t-il se rendre compte que de nombreuses personnes n'ont plus les moyens de se procurer des produits de première nécessité à cause des pressions inflationnistes qu'il a causées au pays?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que l'inflation mondiale, causée d'abord par la pandémie, puis par la guerre illégale menée par Vladimir Poutine en Ukraine, exerce des pressions sur les familles, notamment à cause du prix élevé de l'essence. Les Canadiens méritent de l'aide, et c'est ce que nous leur offrons, mais les conservateurs se sont opposés à des politiques qui laissent plus d'argent dans les poches des Canadiens. Ils ont voté contre la réduction du fardeau fiscal de la classe moyenne, contre la proposition de réduire de moitié les frais de garde à partir de cette année, et contre des mesures d'aide supplémentaires destinées aux familles, aux aînés et aux étudiants. Ils s'opposent également à notre régime de tarification de la pollution, ce qui veut dire qu'ils sont contre le fait de donner plus d'argent à huit familles canadiennes sur dix. Nous allons...

• (1500)

Le Président: La députée de Kelowna—Lake Country a la parole.

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, il est désolant que le premier ministre soit si déconnecté de ce que vivent les Canadiens. La situation ne touche toutefois pas que les individus, mais aussi les petites entreprises. Entre mars 2021 et mars 2022, le nombre total de faillites au Canada a augmenté de 33,1 %. Les commentaires des libéraux voulant que l'économie soit revenue au niveau d'avant la pandémie et que nous profitons tous de voies ensoleillées sont faux.

Quand le premier ministre admettra-t-il que tout coûte plus cher qu'avant, que les Canadiens souffrent, qu'il met tout sur le dos des autres et qu'il n'a rien à proposer?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, durant les deux années de la pandémie, nous avons aidé les petites entreprises avec les prêts du Compte d'ur-

gence pour les entreprises canadiennes et la Subvention salariale d'urgence du Canada, en plus d'aider directement les familles. Nous avons été en mesure de faire en sorte que les petites entreprises puissent tenir le coup au pire de la pandémie.

Malheureusement, la pandémie se poursuit et elle entraîne une inflation record dans le monde entier. Le prix de l'essence et de l'épicerie augmente. Voilà pourquoi nous continuons d'aider les familles qui ont du mal à joindre les deux bouts et d'investir pour leur venir en aide, tout en évitant d'augmenter les pressions inflationnistes. C'est ce que nous continuerons de faire.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, hier, le premier ministre a refusé au Québec les pouvoirs que celui-ci demande en immigration. Il s'est justifié en disant que c'est « parce que la protection du français et de l'immigration francophone est très importante [...] » C'est évident que c'est important. C'est exactement pour cela que le Québec veut être responsable de toute son immigration. Protéger le français et l'immigration francophone, c'est l'avenir du Québec comme nation dont le français est la langue commune et officielle.

Y a-t-il sérieusement quelqu'un, ici, qui pense que le fédéral est mieux placé que le Québec pour protéger cela?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, moi, en tant que Québécois, je sais que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour protéger le français non seulement au Québec, mais dans tout le pays. C'est justement pour ces communautés partout au pays où on parle français que nous devons continuer à lutter pour assurer une immigration francophone partout au pays.

Concernant le Québec, nous sommes très contents de travailler main dans la main avec le gouvernement du Québec pour augmenter l'immigration francophone. Si c'est ce qu'il veut, nous sommes là pour travailler en partenariat avec lui. Notre gouvernement est là en tant que partenaire pour protéger le français et accroître la population du Québec.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, récapitulons. Le premier ministre dit qu'il va contester la loi 21 et que le Canada doit pouvoir dicter au Québec sa vision de la laïcité de l'État. Il dit ensuite qu'il veut limiter la portée de la clause dérogatoire pour s'assurer que plus jamais les Québécois n'aient le droit d'adopter des lois qui déplaisent au Canada. Là, il dit que jamais le Québec n'obtiendra les pouvoirs en immigration qu'il réclame pour mieux intégrer les nouveaux arrivants.

Rendu là, qu'est-ce que le premier ministre propose aux Québécois qui veulent faire eux-mêmes leur propre choix démocratique? Est-ce l'indépendance?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que mon cher collègue du Bloc québécois a sauté une étape: tous les Québécois sont aussi des Canadiens et, en tant que premier ministre de tous les Canadiens, j'ai la responsabilité de m'assurer que les droits fondamentaux de tout un chacun sont protégés. C'est quelque chose que je vais toujours faire, tout en sachant que protéger ma belle langue française est au cœur de notre priorité, en tant que gouvernement, et la mienne, en tant que Québécois.

Alors, oui, nous allons assumer la responsabilité de nous assurer que les droits fondamentaux de ces Québécois, qui sont aussi Canadiens, sont protégés.

* * *

[Traduction]

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, lundi, le ministre du Patrimoine n'était pas en mesure de répondre à mes questions; j'espère donc que le premier ministre pourra m'aider aujourd'hui.

Le ministre du Patrimoine a déclaré à maintes reprises que le projet de loi C-11 ne visait pas le contenu généré par les utilisateurs. Or, le président du CRTC, M. Scott, a affirmé le contraire.

Ces hommes ne peuvent pas tous les deux avoir raison. Je me demande si le premier ministre peut clarifier cela pour la gouverne des Canadiens qui nous regardent aujourd'hui: devraient-ils croire ce que dit le ministre ou ce que dit le président du CRTC?

• (1505)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que le projet de loi C-11 s'applique aux plateformes, et non pas aux utilisateurs.

[Français]

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, dans ma circonscription, il y a deux formidables créateurs de contenu en ligne: Julia Westlin et David Michaud ont des millions de visionnements sur YouTube et sont connus partout dans le monde. Ils vivent de leur art.

Selon le projet de loi C-11, actuellement, le CRTC pourrait réglementer leur contenu et, par conséquent, avoir une incidence majeure sur leur gagne-pain.

Est-ce que le premier ministre peut nous assurer à 100 % que le contenu qui sera généré par tous les utilisateurs sur les réseaux sociaux, dont celui de Julia et David, sera exempté de leur projet de loi, oui ou non?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très content de pouvoir souligner le travail de Julia et David et de dire que leur contenu sera protégé. Nous sommes là pour nous assurer que les plateformes protègent le contenu canadien, et les générateurs de contenu, nos créateurs, vont être appuyés. C'est ce que les conservateurs continuent de ne pas comprendre. De ce côté-ci du Parlement, nous allons toujours nous ranger du côté des créateurs et des artistes. Les conservateurs, on connaît très bien leur histoire.

M. Alain Rayes (Richmond—Arthabaska, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas parce que le premier ministre dit quelque chose que c'est nécessairement vrai; ce qui est écrit noir sur blanc dans le projet de loi, c'est que le CRTC pourrait réglementer tout contenu qui génère des revenus directement ou indirectement, comme ceux de ces artistes qui ne demandent aucune subvention et qui veulent vivre de leur art. Ce ne sont pas les conservateurs, mais plutôt des experts dans le domaine qui ont levé des drapeaux rouges.

Je répète ma question simple au premier ministre: est-ce qu'il va exempter tous les créateurs qui sont sur Internet et les réseaux sociaux de cette loi, oui ou non?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, oui, les créateurs individuels sont protégés en vertu de cette loi. Ce sont les plateformes que nous visons.

Rappelons-nous que nous avons pu protéger la culture québécoise et la culture canadienne en privilégiant l'accès à des créateurs canadiens aux plateformes, que ce soit à la radio, que ce soit à la télé ou que ce soit maintenant sur Internet.

Nous voulons nous assurer que les créateurs canadiens sont vus, écoutés et appréciés. C'est exactement ce que le projet de loi C-11 prévoit, et c'est ce que les conservateurs continuent de ne pas comprendre.

* * *

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.): Monsieur le Président, avec l'été qui approche, les gens du monde entier commencent à planifier leurs vacances d'été.

Comme on le sait, avec les assouplissements des mesures aux frontières, le Canada est prêt à accueillir le monde.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire ce que fait le gouvernement pour promouvoir le Canada sur la scène internationale afin que les gens viennent profiter de notre pays, d'un océan à l'autre?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député d'Alfred-Pellan de sa question et de son travail acharné.

Ces deux dernières années ont été extrêmement difficiles pour le secteur du tourisme. En cette semaine nationale du tourisme, je voudrais remercier l'industrie touristique de sa résilience et de sa promotion du Canada dans le monde.

Qu'il s'agisse de danser sur la musique au Festival international de Jazz de Montréal ou d'aller observer les bélugas à Churchill, faisons du Canada la destination touristique principale des gens de partout au monde.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, rien de mieux pour célébrer la Semaine du tourisme que le prolongement injustifié et arbitraire des restrictions et des exigences s'appliquant aux aéroports du Canada. Des aéroports, des compagnies aériennes, des chambres de commerce et des experts en santé ont tous demandé la fin des mesures obligatoires. Cette semaine, même des membres du caucus du premier ministre ont dit que ces restrictions n'avaient plus leur raison d'être.

Comment le premier ministre a-t-il réagi? Il est resté campé sur ses positions. Que faudra-t-il de plus pour qu'il fasse enfin ce qui s'impose, accomplisse son travail, règle les problèmes de retard dans les aéroports et redonne aux Canadiens leurs droits?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, j'aimerais qu'il soit possible, comme semblent le penser les conservateurs, de faire disparaître par enchantement la pandémie, les milliers de morts et le fait que des personnes meurent encore tous les jours à cause de la pandémie. Nous voulons évidemment tous en finir avec cette pandémie, mais la meilleure façon de nous en sortir...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Sommes-nous prêts?

J'invite le premier ministre à reprendre sa réponse du début.

• (1510)

Le très hon. Justin Trudeau: Monsieur le Président, une fois de plus, nous constatons que les conservateurs refusent de reconnaître la réalité de cette pandémie. La pandémie se poursuit au Canada. Nous devons encore prendre des mesures pour assurer la sécurité de nos concitoyens, et nous continuerons de nous fonder sur les meilleurs conseils en matière de santé publique et les conseils d'experts pour nous aider à passer au travers de cette crise.

Nous savons que le Canada a pris des bonnes décisions à l'échelle nationale pour réduire au minimum les répercussions de la pandémie sur les Canadiens et notre économie. Nous continuerons d'accorder la priorité à la santé des Canadiens et à la santé de notre économie parce que personne ne souhaite qu'il y ait une autre vague de COVID-19.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, près de 38 000 personnes ont participé à un sondage sur Twitter publié par le gouvernement, mais l'Agence de la santé publique du Canada a dit que 33 000 d'entre elles y ont mal répondu. Il semble que le gouvernement s'est très mal acquitté de son devoir de tenir les Canadiens informés.

Le premier ministre a prolongé d'un mois ses exigences punitives. Donnons-lui donc la chance de fournir quelques faits et renseignements aux Canadiens. Pendant combien de mois encore le premier ministre prolongera-t-il ces restrictions qui n'ont aucune justification scientifique?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement personne ne sait combien de temps cette pandémie durera, mais ce que je peux dire aux députés c'est que, malgré ce que pensent les conservateurs, elle n'est pas terminée. Nous continuerons de veiller d'abord et avant tout à la protection, à la sécurité et au bien-être des Canadiens, tout en garantissant leur avenir grâce à des emplois fiables et sécuritaires.

C'est ce que nous faisons depuis le début de la pandémie et nous continuerons de nous appuyer sur la science et non sur les aboiements de l'opposition conservatrice.

M. Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a changé sa version des faits et les cibles à atteindre tellement de fois qu'on ne les compte plus. Il refuse de répondre à une question simple. Des millions de Canadiens ont perdu leur emploi et ne peuvent plus voyager au pays parce que le premier ministre préfère diviser, semer la zizanie et stigmatiser. Les Canadiens ont besoin de leadership et non de dogmes idéologiques.

Quand le premier ministre finira-t-il par abandonner cette politique de la discorde et par lever les exigences vaccinales?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les conservateurs refusent se rappeler que des élections très importantes ont eu lieu l'année dernière à propos des exigences relatives à la vaccination et au port du masque ainsi que des mesures de protection des Canadiens, et qu'ils ont perdu ces élections.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Justin Trudeau: Monsieur le Président, les Canadiens ont appuyé sans équivoque les exigences relatives à la vaccination pour assurer leur sécurité. Malheureusement, les conservateurs se retrouvent du mauvais côté, mais nous persistons à croire que les données scientifiques et les exigences relatives à la vaccination sont absolument essentielles pour assurer la sécurité des Canadiens et faire rouler l'économie. Voilà ce que nous continuerons à faire.

Le Président: La fin approche, et je sais que l'enthousiasme règne, mais j'aimerais rappeler aux députés, surtout ceux dont la voix forte porte, que je les entends. De plus, comme certains ne portent pas de masque, je vois leurs lèvres qui remuent, alors je sais de qui il s'agit.

Le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country a la parole.

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Monsieur le Président, depuis plusieurs années, la Colombie-Britannique est l'épicentre de la crise des surdoses, et un approvisionnement en drogues de plus en plus toxiques a exacerbé le taux déjà catastrophique de décès liés à cette crise. Uniquement en Colombie-Britannique, on a enregistré en moyenne cinq décès par jour en mars, situation qui a envoyé une onde de choc et de douleur dans les familles et les collectivités.

Le premier ministre peut-il faire le point à l'intention de la Chambre sur ce que le gouvernement fait pour endiguer la crise des surdoses et de l'approvisionnement en drogues toxiques afin de sauver des vies et de créer un avenir plus prometteur pour les collectivités de ma province et celles de partout au Canada?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country du travail formidable qu'il fait dans divers dossiers, notamment celui-ci.

Parmi les mesures concrètes qu'il prend pour s'attaquer à la crise des opioïdes, le gouvernement a annoncé qu'il approuve la proposition de la Colombie-Britannique de décriminaliser la possession de petites quantités de drogue pour usage personnel. Nous travaillerons en partenariat avec la Colombie-Britannique dans le cadre de sa stratégie exhaustive de surveillance et d'évaluation afin d'améliorer la santé et la sécurité publiques. Nous avons adopté une approche qui soutient des solutions dirigées par les communautés pour réduire les méfaits, traiter la toxicomanie et prévenir les surdoses.

* * *

• (1515)

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de vous revoir au fauteuil.

La semaine dernière, les libéraux ont affirmé qu'ils allaient présenter un projet de loi sur la prestation pour les personnes handicapées. Les personnes handicapées ont le droit d'obtenir un soutien concret du gouvernement et elles ont clairement fait savoir que le dernier projet de loi présenté n'était pas suffisant. Toute nouvelle mesure législative devra comprendre des mesures de soutien exhaustives. Il ne faut plus laisser tomber personne. Les personnes handicapées attendent une meilleure solution depuis plus d'un an.

Le premier ministre peut-il promettre que toute nouvelle mesure législative qui sera présentée réussira à sortir les Canadiens handicapés de la pauvreté?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'entendre les députés du NPД poser des questions au sujet de cet enjeu. Ce dernier nous tient particulièrement à cœur et nous n'avons jamais cessé d'y travailler, notamment pendant la difficile période de la pandémie, lorsque nous étions là pour les Canadiens en situation de handicap. C'est pour cette raison que nous sommes extrêmement heureux de présenter de nouveau un projet de loi sur la prestation pour les personnes handicapées.

Nous savons qu'il est extrêmement important de soutenir les personnes handicapées, mais nous savons également qu'il est vraiment important de trouver les bonnes solutions. Nous ne prenons aucune décision au sujet des personnes handicapées sans l'apport des personnes handicapées et c'est pour cette raison que nous allons collaborer avec la communauté afin de trouver ces bonnes solutions.

* * *

LA SANTÉ

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Monsieur le Président, c'est maintenant ou jamais. C'est la dernière occasion qui s'offre au premier ministre avant que nous nous prononcions sur le projet de loi C-216. Une crise nationale requiert un leadership fédéral. Des dizaines de milliers de mères au pays, dont Irene et Angela, qui sont avec nous aujourd'hui, ont perdu un être cher en raison de drogues contaminées.

Le premier ministre peut faire passer la vie des gens avant la politique. Il peut se retourner dès maintenant et autoriser son caucus à appuyer la convocation d'experts au comité en vue d'obtenir leur rétroaction. Le fera-t-il?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons des mesures en vue de protéger les Canadiens. En collaboration avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, nous avons approuvé une proposition visant à offrir un soutien aux gens au sein de leur communauté et du réseau de santé local. Nous devons adopter une approche globale, et la Colombie-Britannique est un chef de file en la matière. Nous sommes très heureux de collaborer avec elle. Nous sommes également impatients de collaborer avec toute autre province ou tout territoire qui souhaiterait adopter cette approche responsable et suivre l'exemple de la Colombie-Britannique et de son gouvernement néo-démocrate. Nous sommes de tout cœur avec eux et nous les remercions de leur leadership.

Le Président: C'est tout le temps que nous avons pour les questions aujourd'hui.

Affaires émanant des députés

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS ORALES

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Pendant la période des questions, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même avons entendu la députée de Kildonan—St. Paul faire une remarque intempestive, voire incendiaire, pendant que le premier ministre donnait sa réponse au sujet de l'incarcération excessive des Autochtones et des Canadiens noirs.

Je suis convaincu que la députée ne voudra pas que de tels propos figurent dans le harsard. Je vous demande, monsieur le Président, de lui donner l'occasion de retirer ces propos ou de bien les clarifier devant la Chambre.

Mme Raquel Dancho: Monsieur le Président, je ne sais pas si le député fait allusion à ma question, alors il pourra peut-être apporter des précisions.

L'hon. Greg Fergus: Monsieur le Président, les propos en question étaient tellement incendiaires et intempestifs que je suis très réticent à les répéter. Si vous le permettez, je vous demanderais, monsieur le Président, de consulter le harsard et de revoir les propos que les sténographes ont sûrement dû entendre.

Pour répondre à la question de la députée, ce n'était pas une question qu'elle a posée au premier ministre. Il s'agissait plutôt d'une déclaration qu'elle a faite pendant que le premier ministre donnait sa réponse.

Le Président: Si cela plaît aux députés, nous allons revoir ce qui a été dit, puis en faire rapport à la Chambre, s'il y a lieu.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1520)

[Traduction]

LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 mai, de la motion portant que le projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Comme il est 15 h 18, conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi.

Convoquez les députés.

● (1530)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 113)

POUR

Députés

Aboultaif
Albas
Alghabra
Allison
Anandasangaree

Aitchison
Aldag
Ali
Anand
Angus

Affaires émanant des députés

Arnold	Arseneault	Kusie	Kusmierczyk
Arya	Atwin	Kwan	Lake
Bachrach	Badawey	Lalonde	Lambropoulos
Bains	Baker	Lametti	Lamoureux
Baldinelli	Barlow	Lantsman	Lapointe
Barrett	Barron	Larouche	Lattanzio
Barsalou-Duval	Battiste	Lauzon	Lawrence
Beaulieu	Beech	LeBlanc	Lebouthillier
Bendayan	Bennett	Lehoux	Lemire
Benzen	Bergen	Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Bergeron	Berthold	Liepert	Lloyd
Bérubé	Bezan	Lobb	Long
Bibeau	Bittle	Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
Blaikie	Blair	MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
Blanchet	Blanchette-Joncas	MacGregor	MacKenzie
Blaney	Block	MacKinnon (Gatineau)	Maguire
Blois	Boissonnault	Maloney	Martel
Boulerice	Bradford	Martinez Ferrada	Masse
Bragdon	Brassard	Mathysen	May (Cambridge)
Brière	Brock	May (Saenich—Gulf Islands)	Mazier
Brunelle-Duceppe	Calkins	McCauley (Edmonton West)	McDonald (Avalon)
Cannings	Caputo	McGuinty	McKay
Carr	Carrie	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLean
Casey	Chabot	McLeod	McPherson
Chagger	Chahal	Melillo	Mendès
Chambers	Champagne	Mendicino	Miao
Champoux	Chatel	Michaud	Miller
Chen	Chiang	Moore	Morantz
Chong	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Morrice	Morrison
Collins (Victoria)	Cooper	Morrissey	Motz
Cormier	Coteau	Murray	Muys
Dabrusin	Dalton	Naqvi	Nater
Damoff	Dancho	Ng	Noormohamed
Davidson	Davies	Normandin	O'Connell
DeBellefeuille	Deltell	Oliphant	O'Regan
d'Entremont	Desbiens	O'Toole	Patzer
Desilets	Desjarlais	Paul-Hus	Perkins
Dhaliwal	Dhillon	Perron	Petitpas Taylor
Diab	Doherty	Plamondon	Poilievre
Dong	Dowdall	Powlowski	Qualtrough
Dreeshen	Drouin	Rayes	Redekopp
Dubourg	Duclos	Reid	Rempel Garner
Duguid	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Richards	Roberts
Dzerowicz	Ehsassi	Robillard	Rodriguez
El-Khoury	Ellis	Rogers	Romanado
Epp	Erskine-Smith	Rood	Ruff
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)	Sahota	Sajjan
Fast	Fergus	Saks	Samson
Ferreri	Fillmore	Sarai	Savard-Tremblay
Findlay	Fisher	Scarpaleggia	Scheer
Fonseca	Fortier	Schiefke	Schmale
Fortin	Fragiskatos	Serré	Sgro
Fraser	Freeland	Shanahan	Sheehan
Fry	Gaheer	Shields	Shipley
Gallant	Garneau	Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Garon	Garrison	Simard	Singh
Gaudreau	Gazan	Small	Sorbara
Généreux	Genuis	Soroka	Steinley
Gerretsen	Gill	Ste-Marie	Stewart
Gladu	Godin	St-Onge	Strahl
Goodridge	Gould	Stubbs	Sudds
Gourde	Gray	Tassi	Taylor Roy
Green	Hajdu	Thériault	Therrien
Hallan	Hanley	Thomas	Thompson
Hardie	Hepfner	Tochor	Tolmie
Hoback	Holland	Trudeau	Turnbull
Housefather	Hughes	Uppal	Valdez
Hussen	Hutchings	Van Bynen	van Koeverden
Iacono	Idlout		
Ien	Jaczek		
Johns	Joly		
Jones	Jowhari		
Julian	Kayabaga		
Kelloway	Kelly		
Khalid	Khera		
Kitchen	Kmiec		
Koutrakis	Kram		
Kramp-Neuman	Kurek		

Van Popta
Vandenbeld
Vidal
Viersen
Villemure
Vis
Wagantall
Waugh
Weiler
Williams
Yip
Zarrillo
Zuberi— 327

Vandal
Vecchio
Vien
Vignola
Virani
Vuong
Warkentin
Webber
Wilkinson
Williamson
Zahid
Zimmer

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

• (1535)

[*Français*]

LOI SUR UNE APPROCHE AXÉE SUR LA SANTÉ CONCERNANT L'USAGE DE SUBSTANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 mai, de la motion portant que le projet de loi C-216, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et édictant la Loi sur la radiation de certaines condamnations liées à la drogue et la Loi sur la stratégie nationale sur l'usage de substances, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-216, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Le vote porte sur la motion.

[*Traduction*]

Puis-je me dispenser de faire la lecture de la motion?

Des voix: Non.

[*La présidence donne lecture de la motion.*]

• (1545)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 114)

POUR

Députés

Angus
Atwin
Barron
Beaulieu
Bérubé
Blanchet
Blaney
Brunelle-Duceppe
Chabot
Collins (Victoria)

Ashton
Bachrach
Barsalou-Duval
Bergeron
Blaikie
Blanchette-Joncas
Boulterice
Cannings
Champoux
Coteau

Dabrusin
DeBellefeuille
Desilets
Dzerowicz
Fillmore
Garneau
Garrison
Gazan
Green
Hughes
Johns
Kwan
Lemire
Long
MacGregor
Masse
May (Saanich—Gulf Islands)
McLeod
Michaud
Normandin
Plamondon
Simard
Ste-Marie
Therrien
Villemure
Zarrillo— 71

Affaires émanant des députés

Davies
Desbiens
Desjarlais
Erskine-Smith
Fortin
Garon
Gaudreau
Gill
Hanley
Idlout
Julian
Larouche
Lightbound
MacDonald (Malpeque)
Martinez Ferrada
Mathysen
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McPherson
Morrice
Perron
Savard-Tremblay
Singh
Thériault
Vignola
Vuong

CONTRE

Députés

Aboultaif
Albas
Ali
Anand
Arnold
Arya
Bains
Baldinelli
Barrett
Bennett
Bergen
Bezan
Bittle
Block
Boissonnault
Bragdon
Brière
Calkins
Carr
Casey
Chahal
Champagne
Chen
Chong
Cooper
Dalton
Dancho
Deltell
Dhaliwal
Diab
Dong
Dreeshen
Dubourg
Duguid
Ehsassi
Ellis
Falk (Battlefords—Lloydminster)
Fast
Ferrerri
Fisher
Fortier
Fraser

Aitchison
Aldag
Allison
Anandasangaree
Arseneault
Badawey
Baker
Barlow
Beech
Benzen
Berthold
Bibeau
Blair
Blois
Bradford
Brassard
Brock
Caputo
Carrie
Chagger
Chambers
Chatel
Chiang
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Cormier
Damoff
Davidson
d'Entremont
Dhillon
Doherty
Dowdall
Drouin
Duclos
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
El-Khoury
Epp
Falk (Provencher)
Fergus
Findlay
Fonseca
Fragiskatos
Freeland

Affaires émanant des députés

Gaheer	Gallant
Généreux	Genuis
Gerretsen	Gladu
Godin	Goodridge
Gould	Gourde
Gray	Hajdu
Hallan	Hepfner
Hoback	Holland
Housefather	Hussen
Hutchings	Iacono
Ien	Jaczek
Jeneroux	Joly
Jones	Jowhari
Kelloway	Kelly
Khera	Kitchen
Kmiec	Koutrakis
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Kusmierczyk	Lake
Lalonde	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lantsman	Lapointe
Lattanzio	Lauzon
Lawrence	LeBlanc
Lebouthillier	Lehoux
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Liepert	Lloyd
Lobb	Longfield
Louis (Kitchener—Conestoga)	MacAulay (Cardigan)
MacKenzie	MacKinnon (Gatineau)
Maguire	Maloney
Martel	May (Cambridge)
Mazier	McCauley (Edmonton West)
McDonald (Avalon)	McGuinty
McKay	McLean
Melillo	Mendès
Mendicino	Miao
Miller	Moore
Morantz	Morrison
Morrissey	Motz
Murray	Muys
Naqvi	Nater
Ng	Noormohamed
O'Connell	O'Regan
O'Toole	Patzer
Paul-Hus	Perkins
Petitpas Taylor	Poileuvre
Powlowski	Qualtrough
Rayes	Redekopp
Rempel Garner	Richards
Roberts	Robillard
Rodriguez	Rogers
Romanado	Rood
Ruff	Sahota
Sajjan	Saks
Samson	Sarai
Scarpaleggia	Scheer
Schiefke	Schmale
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Shields	Shipley
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Small	Sorbara
Soroka	Steinley
Stewart	St-Onge
Strahl	Stubbs
Sudds	Tassi
Taylor Roy	Thomas
Thompson	Tochor
Tolmie	Trudeau
Turnbull	Uppal
Valdez	Van Popta
Vandal	Vandenbeld
Vecchio	Vidal
Vien	Viersen
Virani	Vis
Wagantall	Warkentin
Waugh	Webber

Weiler	Wilkinson
Williams	Williamson
Yip	Zahid
Zimmer	Zuberi — 248

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.**Une voix:** Oh, oh!**Le Président:** À l'ordre.

Je rappelle aux députés qui l'auraient oublié qu'il est interdit de réagir à ce qui se passe dans les tribunes.

* * *

● (1550)

[Français]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mai, de la motion portant que le projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-233, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Le vote porte sur la motion.

● (1600)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 115)

POUR

Députés

Aboulttaif	Aitchison
Albas	Aldag
Alghabra	Ali
Allison	Anand
Anandasangaree	Angus
Arnold	Arseneault
Arya	Atwin
Bachrach	Badawey
Bains	Baker
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barron
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Bendayan	Bennett
Benzen	Bergen
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blanchette-Joncas	Blaney

Affaires émanant des députés

Block	Blois	Maguire	Maloney
Boissonnault	Boulerice	Martel	Martinez Ferrada
Bradford	Bragdon	Masse	Mathysen
Brassard	Brière	May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)
Brock	Brunelle-Duceppe	Mazier	McCauley (Edmonton West)
Calkins	Cannings	McDonald (Avalon)	McGuinty
Caputo	Carr	McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
Carrie	Casey	McLean	McLeod
Chabot	Chagger	McPherson	Melillo
Chahal	Chambers	Mendès	Mendicino
Champagne	Champoux	Miao	Michaud
Chatel	Chen	Miller	Moore
Chiang	Chong	Morantz	Morrice
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)	Morrison	Morrissey
Cooper	Cormier	Motz	Murray
Coteau	Dabrusin	Muys	Naqvi
Dalton	Damoff	Nater	Ng
Dancho	Davidson	Noormohamed	Normandin
Davies	DeBellefeuille	O'Connell	Oliphant
Deltell	d'Entremont	O'Regan	O'Toole
Desbiens	Desilets	Patzer	Paul-Hus
Dhaliwal	Dhillon	Perkins	Perron
Diab	Doherty	Petitpas Taylor	Plamondon
Dong	Dowdall	Poilevre	Powlowski
Dreeshen	Drouin	Qualtrough	Rayes
Dubourg	Duclos	Redekopp	Reid
Duguid	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Rempel Garner	Richards
Dzerowicz	Ehsassi	Roberts	Robillard
El-Khoury	Ellis	Rodriguez	Rogers
Epp	Erskine-Smith	Romanado	Rood
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)	Ruff	Sahota
Fast	Fergus	Sajjan	Saks
Ferreri	Fillmore	Samson	Sarai
Findlay	Fisher	Savard-Tremblay	Scarpaleggia
Fonseca	Fortier	Scheer	Schiefke
Fortin	Fragiskatos	Schmale	Serré
Fraser	Freeland	Sgro	Shanahan
Fry	Gaheer	Sheehan	Shields
Gallant	Garneau	Shipley	Sidhu (Brampton East)
Garon	Garrison	Sidhu (Brampton South)	Simard
Gaudreau	Gazan	Singh	Small
Généreux	Genuis	Sorbara	Soroka
Gerretsen	Gill	Steinley	Ste-Marie
Gladu	Godin	Stewart	St-Onge
Goodridge	Gould	Strahl	Stubbs
Gourde	Gray	Sudds	Tassi
Green	Hajdu	Taylor Roy	Thériault
Hallan	Hanley	Therrien	Thomas
Hardie	Hepfner	Thompson	Tochor
Hoback	Holland	Tolmie	Trudeau
Housefather	Hughes	Turnbull	Uppal
Hussen	Hutchings	Valdez	Van Bynen
Iacono	Idlout	van Koeverden	Van Popta
Ien	Jaczek	Vandal	Vandenbeld
Jeneroux	Johns	Vecchio	Vidal
Joly	Jones	Vien	Viersen
Jowhari	Julian	Vignola	Villemure
Kayabaga	Kelloway	Virani	Vis
Kelly	Khalid	Vuong	Wagantall
Khera	Kitchen	Warkentin	Waugh
Kmiec	Koutrakis	Webber	Weiler
Kram	Kramp-Neuman	Wilkinson	Williams
Kurek	Kusie	Williamson	Yip
Kusmierczyk	Kwan	Zahid	Zarrillo
Lalonde	Lambropoulos	Zimmer	Zuberi— 326
Lametti	Lamoureux		
Lantsman	Lapointe		
Larouche	Lattanzio		
Lauzon	Lawrence		
LeBlanc	Lebouthillier		
Lehoux	Lemire		
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)		
Liepert	Lightbound		
Lloyd	Lobb		
Long	Longfield		
Louis (Kitchener—Conestoga)	MacAulay (Cardigan)		
MacDonald (Malpeque)	MacGregor		
MacKenzie	MacKinnon (Gatineau)		
		Aucun	

CONTRE

Travaux des subsides

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT*[Traduction]***TRAVAUX DES SUBSIDES**

MOTION DE L'OPPOSITION — LE PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 mai, de la motion.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques concernant les crédits.

Le vote porte sur la motion.

● (1615)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 116)

POUR

Députés

Aboultiaf	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Benzen	Bergen
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Blanchet	Blanchette-Joncas
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Carrie
Chabot	Chambers
Champoux	Chong
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	Desbiens
Desilets	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Fortin	Gallant
Garon	Gaudreau
Généreux	Genuis
Gill	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Gray
Hallan	Hoback
Jeneroux	Kelly
Kitchen	Kmieć
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Larouche	Lawrence
Lehoux	Lemire
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)

Liepert
Lobb
Maguire
Mazier
McLean
Michaud
Morantz
Motz
Nater
O'Toole
Paul-Hus
Perron
Poilievre
Redekopp
Rempel Garner
Roberts
Ruff
Scheer
Shields
Simard
Soroka
Ste-Marie
Strahl
Thériault
Thomas
Tolmie
Van Popta
Vidal
Viersen
Villemure
Vuong
Warkentin
Webber
Williamson

Lloyd
MacKenzie
Martel
McCauley (Edmonton West)
Melillo
Moore
Morrison
Muys
Normandin
Patzner
Perkins
Plamondon
Rayes
Reid
Richards
Rood
Savard-Tremblay
Schmale
Shipley
Small
Steinley
Stewart
Stubbs
Therrien
Tochor
Uppal
Vecchio
Vien
Vignola
Vis
Wagantall
Waugh
Williams
Zimmer — 148

CONTRE

Députés

Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Battiste	Beech
Bendayan	Bennett
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blaney	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Brière
Cannings	Carr
Casey	Chagger
Chahal	Champagne
Chatel	Chiang
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cormier	Coteau
Dabrusin	Damoff
Davies	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Fergus	Fillmore
Fisher	Fonseca

Fortier	Fragiskatos
Fraser	Freeland
Fry	Gaheer
Garneau	Gazan
Gerretsen	Gould
Green	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hughes
Hussen	Hutchings
Iacono	Idlout
Ien	Jaczek
Johns	Joly
Jones	Jowhari
Julian	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Khera	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lapointe	Lattanzio
Lauzon	LeBlanc
Lebouthillier	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)
McDonald (Avalon)	McGuinty
McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLeod	McPherson
Mendès	Mendicino
Miao	Miller
Morrice	Morrissey
Murray	Naqvi
Ng	Noormohamed
O'Connell	Oliphant
O'Regan	Petitpas Taylor
Powlowski	Qualtrough
Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Sahota	Sajjan
Saks	Samson
Sarai	Scarpaleggia
Schiefke	Serré
Sgro	Shanahan
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Singh
Sorbara	St-Onge
Sudds	Tassi
Taylor Roy	Thompson
Trudeau	Turnbull
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Vandal
Vandenbeld	Virani
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zarrillo	Zuberi — 178

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[*Français*]

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE VERTE DANS LES PRAIRIES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 mai, de la motion portant que le projet de loi C-235, Loi concernant le développement

Affaires émanant des députés

d'une économie verte dans les Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-235, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

● (1625)

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(*Vote n^o 117*)

POUR

	Députés
Aldag	Alghabra
Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Bendayan	Bennett
Bergeron	Bérubé
Bibeau	Bittle
Blaikie	Blair
Blanchette-Jonas	Blaney
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Brière	Brunelle-Duceppe
Cannings	Carr
Casey	Chabot
Chagger	Chahal
Champagne	Champoux
Chatel	Chen
Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Collins (Victoria)	Cormier
Coteau	Dabrusin
Damoff	Davies
DeBellefeuille	Desbiens
Desilets	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Fergus	Fillmore
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Gaheer	Garneau
Garon	Gaudreau
Gazan	Gerretsen
Gill	Gould
Green	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hughes

Affaires émanant des députés

Hussen	Hutchings	Ferreri	Findlay
Iacono	Idlout	Gallant	Généreux
Jaczek	Johns	Genuis	Gladu
Joly	Jones	Godin	Goodridge
Jowhari	Julian	Gourde	Gray
Kayabaga	Kelloway	Hallan	Hoback
Khalid	Khera	Jeneroux	Kelly
Koutrakis	Kusmierczyk	Kitchen	Kmiec
Kwan	Lalonde	Kram	Kramp-Neuman
Lambropoulos	Lametti	Kurek	Kusie
Lamoureux	Lapointe	Lake	Lawrence
Larouche	Lattanzio	Lehoux	Lewis (Essex)
Lauzon	LeBlanc	Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lebouthillier	Lemire	Lloyd	Lobb
Lightbound	Long	MacKenzie	Maguire
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)	Martel	Mazier
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)	McCauley (Edmonton West)	McLean
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)	Melillo	Moore
Maloney	Masse	Morantz	Morrison
Mathysen	May (Cambridge)	Motz	Muys
May (Saanich—Gulf Islands)	McDonald (Avalon)	Nater	O'Toole
McGuinty	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	Patzer	Paul-Hus
McLeod	McPherson	Perkins	Poilievre
Mendès	Mendicino	Rayes	Redekopp
Miao	Michaud	Reid	Rempel Garner
Miller	Morrice	Richards	Roberts
Morrissey	Murray	Rood	Ruff
Naqvi	Ng	Scheer	Schmale
Noormohamed	Normandin	Shields	Shipley
O'Connell	Oliphant	Small	Soroka
O'Regan	Perron	Steinley	Stewart
Petitpas Taylor	Plamondon	Strahl	Stubbs
Powlowski	Qualtrough	Thomas	Tochor
Robillard	Rodriguez	Tolmie	Uppal
Rogers	Romanado	Van Popta	Vecchio
Sahota	Sajjan	Vidal	Vien
Saks	Samson	Viersen	Vis
Sarai	Savard-Tremblay	Wagantall	Warkentin
Scarpaleggia	Schiefke	Waugh	Webber
Serré	Sgro	Williams	Williamson
Shanahan	Sheehan	Zimmer— 117	
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)		
Simard	Singh		
Sorbara	Ste-Marie		
St-Onge	Sudds		
Tassi	Taylor Roy		
Thériault	Therrien		
Thompson	Trudeau		
Turnbull	Valdez		
Van Bynen	van Koeverden		
Vandal	Vandenbeld		
Vignola	Villemure		
Virani	Vuong		
Weiler	Wilkinson		
Yip	Zahid		
Zarrillo	Zuberi— 206		

CONTRE

Députés

Aboultayf	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Benzen	Bergen
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers
Chong	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Deltell
d'Entremont	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'industrie et de la technologie.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Le Président: Je signale à la Chambre que, en raison des votes par appel nominal différés, l'étude des ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 67 minutes.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Peace River—Westlock, La santé; le député de St. Albert—Edmonton, La justice; le député d'Edmonton—Wetaskiwin, La santé.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres des comités de la Chambre.

• (1630)

[Traduction]

Si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption du neuvième rapport plus tard aujourd'hui.

FINANCES

M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des finances relativement au projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Je profite de l'occasion pour remercier les greffiers législatifs Jacques Maziade et Émilie Thivierge, le greffier du Comité Alexandre Roger, et l'ensemble des employés, des interprètes, des responsables des services, des membres du Comité, des témoins et des fonctionnaires du ministère de leur excellent travail qui a permis la production de ce rapport.

Le Comité a étudié le projet de loi et a convenu d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

M. John Brassard: Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

Le Président: Convoquez les députés.

• (1715)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 118)

POUR

Députés

Aldag

Alghabra

Affaires courantes

Ali	Anand
Anandasangaree	Angus
Arseneault	Arya
Atwin	Badawey
Bains	Baker
Barron	Battiste
Beech	Bendayan
Bennett	Bibeau
Bittle	Blaikie
Blair	Blaney
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Brière	Cannings
Carr	Casey
Chagger	Chahal
Champagne	Chatel
Chen	Chiang
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cormier	Coteau
Dabrusin	Damoff
Davies	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Fergus
Fillmore	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Gaheer	Garneau
Garrison	Gazan
Gerretsen	Gould
Green	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hussen
Hutchings	Iacono
Idlout	Jaczek
Johns	Joly
Jones	Jowhari
Julian	Kayabaga
Kelloway	Khalid
Khera	Koutrakis
Kwan	Lalonde
Lambropoulos	Lametti
Lamoureux	Lapointe
Lattanzio	Lauzon
LeBlanc	Lebouthillier
Lightbound	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	McDonald (Avalon)
McGuinty	McKay
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod
McPherson	Mendès
Mendicino	Miao
Miller	Morrice
Morrissey	Murray
Ng	Noormohamed
O'Connell	Oliphant
O'Regan	Petitpas Taylor
Powlowski	Qualtrough

Ordres émanant du gouvernement

Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Sahota	Sajjan
Saks	Samson
Sarai	Scarpaleggia
Schiefke	Serré
Sgro	Shanahan
Sheehan	Sidhu (Brampton East)
Sidhu (Brampton South)	Singh
Sorbara	St-Onge
Sudds	Tassi
Taylor Roy	Thompson
Trudeau	Turnbull
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Vandal
Vandenbeld	Virani
Weiler	Wilkinson
Zahid	Zarrillo
Zuberi— 173	

CONTRE

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Bergen	Bergeron
Berthold	Bérubé
Bezan	Blanchette-Joncas
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Carrie
Chabot	Chambers
Champoux	Chong
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	Desbiens
Desilets	Doherty
Dowdall	Dreeschen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Fortin	Gallant
Garon	Gaudreau
Généreux	Genuis
Gill	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Gray
Hallan	Hoback
Jeneroux	Kelly
Kitchen	Kmiec
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Larouche	Lawrence
Lehoux	Lemire
Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
Liepert	Lloyd
Lobb	MacKenzie
Maguire	Martel
May (Saanich—Gulf Islands)	Mazier
McCauley (Edmonton West)	McLean
Melillo	Michaud
Moore	Morantz
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	O'Toole
Patzer	Paul-Hus
Perkins	Perron
Plamondon	Poillievre
Rayes	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Richards	Roberts

Rood	Ruff
Savard-Tremblay	Scheer
Schmale	Shields
Shipley	Simard
Small	Soroka
Steinley	Ste-Marie
Stewart	Strahl
Stubbs	Thériault
Therrien	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vecchio	Vidal
Vien	Viersen
Vignola	Villemure
Vis	Vuong
Wagantall	Warkentin
Waugh	Webber
Williams	Williamson
Zimmer— 147	

PAIRÉS

Aucun

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je déclare la motion adoptée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Cinq motions d'amendement figurent au Feuilleton des avis pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-5.

Les motions n^{os} 1 à 5 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Le motionnaire ainsi que les deux députés ayant présenté un avis identique ont avisé la présidence qu'ils ne désirent pas procéder avec la motion n^o 1.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC) propose:

Motion n^o 2

Que le projet de loi C-5 soit modifié par suppression de l'article 5.

Motion n^o 3

Que le projet de loi C-5 soit modifié par suppression de l'article 6.

Motion n^o 4

Que le projet de loi C-5 soit modifié par suppression de l'article 7.

Motion n^o 5

Que le projet de loi C-5 soit modifié par suppression de l'article 8.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, je crois qu'il y a eu consultations entre les partis et que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le neuvième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Que tous ceux qui s'opposent à ce que l'honorable députée propose la motion veuillent bien dire non.

C'est d'accord.

La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-5 à l'étape du rapport. Il est difficile de croire qu'un projet de loi si irresponsable à l'égard de la sécurité des Canadiens soit arrivé si loin dans le processus législatif.

Ce projet de loi vise à modifier le Code criminel afin de faciliter la vie des criminels accusés d'infractions violentes commises avec une arme à feu et des criminels qui alimentent la crise des opioïdes au Canada. Les libéraux ont perdu la voix à force de chanter les louanges du dangereux projet de loi C-5, mais aujourd'hui, je veux que les Canadiens n'entendent que les faits.

La plupart des infractions dont nous discutons et pour lesquelles les libéraux veulent éliminer les peines d'emprisonnement obligatoires sont des crimes commis avec une arme à feu. Toutefois, le gouvernement libéral a choisi de laisser dans le Code criminel un grand nombre de peines minimales obligatoires, en particulier certaines peines croissantes liées à la violence liée aux armes à feu adoptées par le gouvernement conservateur précédent.

Avant d'être rendu trop loin dans mon discours, je ferai remarquer que les accusations pour lesquelles le gouvernement supprime la peine d'emprisonnement obligatoire ne visent pas une personne par ailleurs innocente qui se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment. Ce projet de loi permet explicitement aux récidivistes d'éviter les peines d'emprisonnement obligatoires. Ce sont des criminels endurcis qui ont déjà choisi de ne pas respecter la loi et qui

Ordres émanant du gouvernement

n'ont fait aucun effort pour changer leur comportement. Voilà les gens que les libéraux aident avec le projet de loi C-5.

Les armes à feu ou la violence armée ne sont même pas mentionnées dans le communiqué de presse où le gouvernement annonce le projet de loi C-5. Alors comment le Canadien moyen saurait-il que ce projet de loi éliminerait les peines d'emprisonnement obligatoires pour les criminels accusés de vol à main armée, d'extorsion avec une arme à feu, de trafic d'armes, d'importation ou d'exportation d'une arme à feu sachant qu'elle n'est pas autorisée, de décharge intentionnelle d'une arme à feu, d'usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction, de possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte avec munitions, de possession d'une arme obtenue lors de la perpétration d'une infraction et de possession en vue du trafic d'armes à feu, pour ne nommer que quelques exemples? Ce sont ces infractions qui font la une aujourd'hui, les histoires que nous entendons dans de grandes villes canadiennes au sujet de crimes commis par des gangs et de fusillades au volant d'une voiture. Voilà le genre d'infractions pour lesquelles le projet de loi C-5 supprimerait la peine d'emprisonnement obligatoire.

Pourquoi les libéraux gardent-ils les Canadiens dans l'ignorance au sujet de l'élimination des peines d'emprisonnement obligatoires pour ces infractions graves? Je suis certain qu'ils connaissent ces peines d'emprisonnement obligatoires, car la plupart d'entre elles ont été instaurées par des gouvernements libéraux précédents. À une certaine époque, le Parti libéral reconnaissait que la sécurité publique devrait être un facteur fondamental.

En 2007, Roy Cullen, ancien secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, a déclaré que les libéraux « appuient les peines d'emprisonnement minimales pour les crimes commis à l'aide d'armes à feu, car les recherches prouvent qu'elles sont efficaces ». C'est Marlène Jennings, l'ancienne secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, qui a déclaré à juste titre: « C'est un gouvernement libéral qui a reconnu que des peines minimales obligatoires, dans des domaines très ciblés, pouvaient transmettre un message clair et être efficaces en protégeant la collectivité contre les délinquants dangereux et en veillant à ce que les victimes et la collectivité ne soient pas revictimisées. » Durant la campagne électorale de 2006, le Parti libéral du Canada, sous la direction de Paul Martin, a promis d'augmenter les peines minimales obligatoires.

La version du Parti libéral qui est devant nous aujourd'hui n'utilise pas le projet de loi C-5 pour renverser les politiques conservatrices. Les libéraux utilisent le projet de loi C-5 pour renier leurs propres valeurs de longue date.

Malheureusement, les Canadiens constatent le même manque de respect à l'égard des valeurs fondamentales de la part des néo-démocrates. Il n'y a pas si longtemps, un ancien chef du NPD, le regretté Jack Layton, avait fait campagne en promettant d'augmenter la peine minimale obligatoire pour la possession, la vente et l'importation d'armes illégales comme les armes de poing, les fusils d'assaut ou les armes automatiques. Il avait aussi promis d'ajouter des peines minimales obligatoires pour d'autres infractions commises avec une arme à feu. Il est difficile de croire à quel point, en si peu de temps, les libéraux et les néo-démocrates ont tourné le dos aux principes et aux valeurs si chers à leurs prédécesseurs.

Ordres émanant du gouvernement

Que ce soit bien clair: les changements prévus au Code criminel dans le projet de loi C-5 constituent pour ces députés un changement radical par rapport à leurs valeurs et à leurs principes bipartisans de longue date en matière de sécurité publique.

● (1720)

Le gouvernement et les députés libéraux qui se trouvent de l'autre côté de l'allée ne peuvent pas prétendre qu'ils ne sont pas conscients de la hausse de la violence dans les villes canadiennes. Ils constatent personnellement les ravages de cette violence dans leur circonscription respective. Bien qu'appuyer ce projet de loi indiquerait le contraire, je suis convaincu qu'un grand nombre des députés libéraux savent que des incidents tragiques impliquant des armes à feu surviennent chaque semaine dans leurs propres circonscriptions. On parle ici de violence armée dans les rues des grandes villes du Canada, tous les jours.

La députée de Mississauga—Streetsville doit assurément être informée des comportements de plus en plus audacieux des délinquants violents qui utilisent des armes à feu. En avril, une jeune personne a été hospitalisée d'urgence, car on craignait pour sa vie, après une fusillade dans un complexe de maisons en rangée de sa circonscription survenue en plein milieu de l'après-midi. De son côté, le député de Laval—Les Îles sait très bien que, dans sa circonscription, un jeune homme a été atteint par balles il y a moins d'un mois, peu après 13 heures. Puis, il y a quelques semaines, le 11 mai, la police de Montréal a annoncé que le neuvième homicide de l'année sur son territoire avait eu lieu peu après 16 heures. Cette fusillade est survenue dans la circonscription de Papineau.

Les criminels portant des armes à feu sont de plus en plus téméraires. Cela se passe à la porte même des députés libéraux. Or, au lieu de sévir durement contre ces criminels violents, les libéraux les récompensent en leur offrant les changements au Code criminel proposés dans le projet de loi C-5.

André Gélinas est un sergent-détective à la retraite du service de police de Montréal qui a bien des années d'expérience, notamment en ce qui a trait à la violence des gangs de rue dans cette ville. Nous avons tous vu les manchettes des grands centres urbains comme Montréal et la montée de la violence armée et des gangs qui terrorisent les populations des villes canadiennes. En termes très clairs, le sergent à la retraite a déclaré au comité de la justice que tout ce qui est vaguement lié au trafic d'armes à feu doit continuer à faire l'objet de peines minimales obligatoires. Il a dit que le projet de loi C-5 constitue un nivellement par le bas.

Ancienne conseillère municipale, Anie Samson était mairesse de l'arrondissement où se situe le quartier le plus multiculturel de Montréal. Malheureusement, ce quartier a un taux de criminalité très élevé. Il figure également dans la liste des 10 quartiers les plus pauvres du Canada. Mme Samson a raconté des histoires déchirantes sur des jeunes — et même des enfants — de son arrondissement qui ont été ciblés et pris à partie par le crime organisé.

Lorsque Mme Samson s'est adressée à notre comité le mois dernier, elle nous a dit que le projet de loi C-5 ne va pas protéger les jeunes de sa communauté en leur évitant d'être impliqués dans des activités criminelles, puis elle a ajouté que l'abolition de certaines peines minimales obligatoires va en fait renforcer le sentiment d'impunité à l'égard de comportements criminels qui font constamment la une des journaux.

Elle a ajouté que les organisations criminelles s'enhardissent de plus en plus dans nos collectivités et qu'elles ignorent de plus en

plus la loi, ainsi que les risques de se faire prendre et d'en subir les conséquences. Le projet de loi C-5 ne fait qu'aggraver cette sombre réalité. Autrement dit, le projet de loi C-5 donne aux membres de gangs la permission de continuer à terroriser la communauté de Mme Samson, une communauté déjà aux prises avec de multiples difficultés.

Je dois en outre mentionner que Mme Samson représentait à titre de mairesse un arrondissement de Montréal qui se trouve également dans la circonscription du premier ministre. Au cours des sept dernières années, il est devenu de plus en plus évident que le premier ministre n'accorde pas la priorité à la sécurité de la population canadienne en général, mais il est particulièrement décevant et même cruel qu'il fasse fi de la sécurité de ses propres concitoyens.

En revanche, les membres du comité de la justice ont eu le privilège d'entendre des personnes et des organisations très soucieuses de la sécurité de tous les Canadiens, en particulier ceux qui ont été victimes de crimes violents ou qui ont perdu un être cher à cause de certaines des infractions pour lesquelles les peines seront réduites par le projet de loi C-5.

Dans le projet de loi, les libéraux rendent un plus grand nombre d'infractions criminelles admissibles à une peine avec sursis, appelée également détention à domicile. Il peut y avoir des cas où la détention à domicile est acceptable, mais celle-ci ne devrait jamais être offerte aux délinquants dangereux et aux criminels dont les actes ont fait des victimes innocentes et meurtri des familles.

Le problème réside dans le fait que les crimes qui seraient admissibles à la détention à domicile en vertu du projet de loi C-5 des libéraux ne sont pas des crimes sans victime et sont, en fait, des crimes dangereux. Un criminel qui a enlevé un enfant de moins de 14 ans devrait-il être admissible à la détention à domicile? Le gouvernement libéral répond par l'affirmative. Un criminel qui profite financièrement du fléau de la traite des personnes devrait-il être admissible à la détention à domicile? Le gouvernement libéral dit oui. Une personne reconnue coupable d'enlèvement devrait-elle être assignée à résidence? Le gouvernement libéral se dit d'accord. Les criminels accusés d'agression sexuelle devraient-ils pouvoir purger leur peine dans la même collectivité que leurs victimes? Je dirais que non, absolument pas, mais le gouvernement libéral estime que c'est tout à fait justifié.

● (1725)

Les libéraux essaient d'élargir les modalités de détention à domicile pour les personnes accusées de bris de prison. Dans quel monde récompense-t-on les personnes qui ont essayé de s'évader de prison en leur offrant une peine de détention à domicile? Ce n'est qu'un des exemples de la tentative du gouvernement libéral de tourner en dérision le système de justice canadien.

Pour conclure mon discours, je voterai très résolument contre le projet de loi C-5 et j'encourage tous les députés à faire de même.

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, l'une des choses que je n'ai pas entendues dans le discours de 10 minutes de mon collègue, c'est le terme « racisme systémique ». Dans le rapport que la vérificatrice générale a présenté hier, elle parle des établissements correctionnels et de la nécessité de s'attaquer au problème du racisme systémique. On peut y lire que les Canadiens autochtones et noirs qui reçoivent une peine d'incarcération demeurent en prison plus longtemps que les autres à cause du racisme intégré au système. Ainsi, il est important de veiller à ce qu'il y ait des portes de sortie et des possibilités pour les personnes qui ne représentent pas une menace de purger leur peine dans la collectivité.

Je me demande si mon ami d'en face pourrait expliquer pourquoi, dans son discours de 10 minutes, il n'a même pas su prononcer les mots « racisme systémique ».

L'hon. Rob Moore: Madame la Présidente, je suis stupéfait d'entendre le député d'en face mentionner cet enjeu puisque, pour plusieurs infractions couvertes par le projet de loi C-5 — comme le trafic d'armes, le fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière et la possession d'une arme obtenue lors de la perpétration d'une infraction —, le gouvernement a dit la semaine dernière qu'il n'y aurait aucune peine de prison, alors que cette semaine, dans le projet de loi C-21, il augmente les peines maximales associées à ces mêmes infractions. Il doit choisir.

• (1730)

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPd): Madame la Présidente, je sais que tout le monde à la Chambre a à cœur de rendre nos collectivités plus sûres. C'est un objectif que nous avons en commun, mais nous avons des divergences d'opinions quant à la meilleure façon d'y arriver. Je suis toujours déçu d'entendre les conservateurs prétendre que les peines minimales obligatoires rendraient pour une raison ou pour une autre les collectivités plus sûres, alors que toutes les recherches et toutes les données probantes montrent que c'est carrément faux. J'aimerais, en fait, que le député reconnaisse que nous ne nous entendons pas sur la meilleure façon de protéger les collectivités. Ce n'est pas que le bien-être des collectivités a plus d'importance pour certains d'entre nous que pour les autres.

L'hon. Rob Moore: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord pour dire que nous avons des divergences d'opinions. Personnellement, je crois que les criminels qui mettent les Canadiens en danger et qui se livrent, dans nos collectivités, à des activités telles que l'utilisation d'une arme à feu pour commettre une infraction, le trafic d'armes, le vol qualifié avec une arme à feu, l'extorsion avec une arme à feu et la décharge d'une arme à feu avec une intention particulière, devraient être emprisonnés. Je pense que la plupart des Canadiens seraient d'accord avec cela, qu'ils vivent dans une région urbaine ou rurale.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je vous suis très reconnaissante de m'accorder la parole à ce moment-ci, car cela me permet de revenir sur la question du député d'Esquimalt—Saanich—Sooke et de préciser au député de Fundy Royal que personne qui est en faveur du projet de loi C-5 n'estime que les coupables ne méritent pas une peine d'emprisonnement.

Ce que nous préconisons, sur la base de données probantes, c'est de ne pas imposer un fardeau financier supplémentaire aux provinces en mettant plus de gens en prison. Les provinces doivent

Ordres émanant du gouvernement

payer les coûts du projet de loi C-10, un projet de loi omnibus sur la criminalité adopté au cours d'une législature précédente. Nous ne voulons pas que des personnes innocentes craignent une peine minimale obligatoire au point de suivre les conseils de leur avocat en acceptant une entente de plaidoyer, parce qu'elles ne veulent pas vraiment prendre le risque de laisser le juge utiliser son pouvoir discrétionnaire après avoir entendu tous les éléments de preuve, et nous ne voulons pas que les gens obtiennent des peines moins sévères parce que l'on n'a pas suivi un processus où un juge avait le pouvoir discrétionnaire de décider de leur peine d'emprisonnement.

La punition doit être à la mesure du crime, et l'approche uniforme des peines minimales obligatoires est un échec.

L'hon. Rob Moore: Madame la Présidente, j'aurais aimé que tous les Canadiens puissent voir les vifs proposés au comité leurs amendements visant à retirer du Code criminel absolument toutes les peines minimales obligatoires, notamment les infractions sexuelles contre les enfants. C'était consternant. Ils ont présenté ces amendements, mais ils ne voulaient pas en parler.

Moi, je suis heureux d'en parler. Nous, les conservateurs, croyons que le Parlement doit envoyer le message selon lequel les personnes qui agressent des jeunes et des Canadiens, qui sèment la peur dans les collectivités et qui commettent les infractions suivantes: fusillade au volant, trafic d'armes, importation et exportation illégale d'armes à feu, vol qualifié avec usage d'une arme à feu, extorsion perpétrée avec une arme à feu et décharge d'une arme à feu avec une attention particulière, comme dans une fusillade au volant, doivent être mises derrière les barreaux et qu'il doit y avoir de graves conséquences pour ce type de crimes.

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Permettez-moi, pour commencer, de reconnaître que je m'adresse à vous depuis les territoires traditionnels non cédés des peuples algonquins.

J'aimerais tout d'abord remercier mes collègues du Comité de la justice pour leur travail consciencieux en vue d'améliorer le projet de loi et de le faire avancer, de même que les nombreuses personnes qui sont venues témoigner de leurs expériences.

Le projet de loi C-5 s'attaque au racisme et à la discrimination systémiques dans le système de justice pénale en proposant un système de justice plus équitable et plus efficace qui, entre autres, donnerait aux tribunaux un plus grand pouvoir discrétionnaire en matière de détermination de la peine grâce à l'élimination de certaines peines d'emprisonnement minimales obligatoires et de restrictions à la fixation de peines avec sursis. En outre, le projet de loi favorise des solutions de rechange à l'inculpation et à la poursuite en cas de possession simple de drogue.

Nous voyons encore l'opposition essayer de rétablir dans la loi les peines minimales obligatoires, alors que nous avons clairement constaté qu'elles ne sont pas efficaces. Je suis fier de l'annonce faite lundi par notre gouvernement pour sévir contre les armes à feu illégales et dangereuses au Canada, notamment en augmentant les peines maximales pour de nombreuses infractions liées aux armes à feu. Ce projet de loi redonnerait un pouvoir discrétionnaire aux juges, en veillant à ce qu'ils puissent appliquer des peines équitables et à ce que les crimes graves fassent toujours l'objet de peines sévères.

Ordres émanant du gouvernement

● (1735)

[Français]

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a maintenant terminé son étude du projet de loi et en fait rapport à la Chambre des communes avec quatre amendements qui, à mon avis, renforcent le projet de loi.

[Traduction]

Les modifications contenues dans le projet de loi C-5 permettraient de traiter, comme il se doit, la possession simple de drogue comme une question de santé plutôt que comme un acte criminel, ce qui va dans le sens de l'annonce faite hier par la ministre de la Santé mentale et des Dépendances de la Colombie-Britannique. Le projet de loi exige que la police et les procureurs envisagent des mesures de substitution consistant notamment à orienter les personnes vers des programmes de traitement, à leur donner un avertissement ou à s'abstenir d'imposer des mesures, au lieu de porter des accusations contre elles pour possession simple d'une drogue illégale. En outre, le projet de loi contient une déclaration de principes qui guiderait la police et les procureurs de la Couronne dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

Entre autres principes, le projet de loi reconnaît que les ressources judiciaires limitées devraient être réservées aux infractions qui présentent un risque pour la sécurité publique et que les sanctions pénales imposées pour possession de drogues à usage personnel ne tiennent pas compte des données probantes établies en matière de santé publique.

Selon les principes énoncés dans le projet de loi C-5, la vente de drogues n'est pas tolérée parce qu'elle peut entraîner la mort des acheteurs, y compris de jeunes et de consommateurs débutants qui courent un plus grand risque pour la santé en consommant des drogues très concentrées. Tolérer la vente de drogues serait contraire aux efforts continus que déploie le gouvernement pour combattre la crise des opioïdes et les décès qui y sont liés. De plus, une telle approche serait également en contradiction avec le pilier de la réduction des méfaits et de la prévention de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances.

Je tiens à préciser clairement que le projet de loi C-5 n'est qu'un volet de la stratégie globale adoptée par le gouvernement pour lutter contre la crise des opioïdes. Le 31 mai 2022, la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé a annoncé l'octroi d'une exemption d'une durée limitée, en vertu du paragraphe 56(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, afin de décriminaliser la possession simple, pour usage personnel, de petites quantités de substances contrôlées qui sont fréquemment à l'origine des décès par surdose chez les adultes de 18 ans ou plus, en Colombie-Britannique. Cette exemption fait partie de l'approche globale de la province pour s'attaquer à la crise des surdoses et vise à réduire les méfaits pour les consommateurs de drogues et à favoriser un meilleur accès aux services de santé vitaux sur son territoire.

Avant d'aborder d'autres parties de la modification, je veux attirer l'attention sur le rapport au Parlement présenté hier par la vérificatrice générale du Canada. Quand je parle de la nécessité d'éviter d'imposer des peines d'emprisonnement aux gens qui ne présentent pratiquement aucun risque pour la sécurité publique, tout particulièrement ceux provenant des communautés racialisées, autochtones et noires, c'est parce que nous savons que le racisme systémique est répandu dans bien des secteurs du système de justice pénale.

Le rapport d'hier de la vérificatrice générale montre très clairement qu'il y a une différence dans la façon dont nous traitons les détenus autochtones et noirs. Par exemple, d'après le rapport, dont je vais citer quelques extraits, « les détenus autochtones et noirs se sont heurtés à un plus grand nombre d'obstacles sur la voie d'une réinsertion sociale sécuritaire et progressive que les autres groupes de détenus ».

Le rapport poursuit ainsi: « les délinquants autochtones et noirs sont restés détenus plus longtemps que les autres, à un niveau de sécurité plus élevé. » Essentiellement, Service correctionnel Canada classe les délinquants en trois catégories: risque faible, moyen ou élevé. Il est clair qu'il existe une différence dans la façon dont on classe les délinquants noirs et autochtones. Voici d'ailleurs ce qu'on peut lire dans le rapport: « Nous avons constaté que le taux de délinquants autochtones et noirs qui avaient été classés à un niveau de sécurité plus élevé lors de leur admission dans un établissement correctionnel était le double du taux moyen des autres délinquants. »

On peut aussi y lire ceci:

Nous avons constaté que même si la majorité des délinquants étaient mis en liberté conditionnelle avant la fin de leur peine, peu de détenus autochtones bénéficiaient d'une libération conditionnelle à leur première date d'admissibilité. De fait, un nombre plus élevé de délinquants autochtones sont demeurés en détention jusqu'à leur libération d'office et ont été libérés d'établissements à sécurité élevée directement dans la société.

Cela signifie qu'ils n'ont pas obtenu un niveau de soutien adéquat avant de réintégrer la collectivité. Le rapport poursuit en ces mots: « les délinquants autochtones ont purgé une plus grande partie de leur peine dans un établissement correctionnel que la moyenne des délinquants, ce qui les a empêchés d'avoir un accès plus rapide à une libération conditionnelle. »

Je crois que ce rapport est important pour la discussion d'aujourd'hui, car lorsqu'il est question de réduire les peines de ceux qui intègrent le système de justice pénale, cela ne veut pas dire qu'on traite tout le monde sur un pied d'égalité. Cela veut dire que si une personne ne pose pas de risque ou est un délinquant à faible risque qui n'a pas sa place en prison, il existe d'autres solutions. En tant que projet de loi d'initiative ministérielle, le C-5 s'attaquerait à certaines des causes fondamentales des peines minimales obligatoires et de l'évitement des peines d'emprisonnement, ce qui, selon le rapport de la vérificatrice générale, a des répercussions négatives sur les Canadiens noirs et autochtones, et plus particulièrement les femmes autochtones et les jeunes hommes noirs.

Je vais maintenant parler des modifications prévues dans le projet de loi C-5.

Le premier amendement consisterait à clarifier le type d'informations à conserver dans le dossier de police sur les avertissements ou les renvois, l'utilisation de ces dossiers et les personnes à qui ils peuvent être divulgués. Par exemple, une fois le projet de loi amendé, tout renseignement contenu dans un dossier à l'égard des avertissements donnés ou des renvois effectués pourra être mis à la disposition d'un juge ou d'un tribunal pour des fins liées à des poursuites pour la préparation d'un rapport présentiel, tant que cela se limite à l'infraction visée par le dossier. Cet amendement répond aux préoccupations soulevées par plusieurs témoins selon lesquelles les dossiers pourraient être utilisés de façon inappropriée, ce qui irait à l'encontre des objectifs du projet de loi visant à promouvoir la déjudiciarisation, tout en reconnaissant que les policiers sont tenus, sur le plan juridique et éthique, de conserver des notes pour répondre à diverses exigences opérationnelles du système de justice pénale.

Pour répondre à ces préoccupations, un deuxième amendement établirait un mécanisme visant à réduire la stigmatisation associée aux condamnations pour possession simple de drogues en précisant que les condamnations passées et futures doivent être classées à part des autres dossiers relatifs à des condamnations après une certaine période. Ces nouvelles mesures devraient être mises en œuvre deux ans après l'entrée en vigueur du projet de loi dans le cas de condamnations survenues avant l'entrée en vigueur du projet de loi ou, dans le cas de condamnations survenues après l'entrée en vigueur du projet de loi C-5, deux ans après la condamnation ou deux ans après l'expiration de la peine purgée par le délinquant.

Le troisième amendement prévoit une disposition expresse pour préciser qu'aucun travailleur social, professionnel de la santé ou fournisseur de services ne commet d'infraction pour possession simple lorsqu'il entre en possession d'une substance contrôlée dans l'exercice de ses fonctions et qu'il a l'intention de s'en défaire légalement dans un délai raisonnable. Nous croyons que cet amendement est couvert par la défense de common law de « possession innocente », et nous avons pu travailler avec l'opposition afin de renforcer le projet de loi pour qu'il soit un peu plus clair. C'est le but visé par cet amendement.

Le dernier amendement du projet de loi C-5 exige que la Chambre procède à un examen approfondi des dispositions et de l'application du projet de loi au quatrième anniversaire de son entrée en vigueur.

En conclusion, le projet de loi C-5 constitue un pas en avant très important dans la réforme sensée du droit pénal. Les peines minimales obligatoires, dans de nombreux cas, n'ont pas eu d'incidence positive sur les communautés, en particulier les Autochtones, les Noirs et les autres communautés racialisées, et ce projet de loi est un pas en avant très important dans la lutte contre le racisme systémique qui existe au sein du système de justice pénale.

● (1740)

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention de mon collègue. À plusieurs reprises, j'ai entendu les mots « possession simple », mais, le problème, c'est que ce n'est pas ce dont traite le projet de loi C-5.

Les peines minimales obligatoires qui sont abrogées dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances concernent le trafic, l'importation ou l'exportation de substances contrôlées, ou la production de drogues visées à l'annexe I ou à l'annexe II, c'est-à-

Ordres émanant du gouvernement

dire la cocaïne, l'héroïne, le fentanyl et la méthamphétamine en cristaux.

Le député maintient-il que la production, le trafic et l'importation sont de la « possession simple »?

M. Gary Anandasangaree: Monsieur le Président, il est clair que le droit pénal que nous avons vise un objectif particulier. Nous proposons aujourd'hui une réforme judicieuse de la justice pénale qui vise à s'attaquer à la cause profonde du problème et à nous doter de suffisamment de voies de sortie pour que les personnes ayant des problèmes de toxicomanie puissent obtenir le traitement et le soutien appropriés pour leur permettre d'évoluer dans la société.

[Français]

Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, les peines minimales obligatoires ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Cela dit, je ne suis pas contre le fait de les abolir. Toutefois, des problèmes leur sont liés et il faut les résoudre: des problèmes en éducation, des problèmes de trafic d'armes illégales, des problèmes sur le plan social, des besoins d'hospitalisation et de diagnostic, et ainsi de suite.

Il est temps que le gouvernement, ne serait-ce que pour des considérations nécessaires en matière de santé, pour suivre les jeunes depuis leur tendre enfance afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent plus loin, en prison ou dans de mauvaises situations, fasse les transferts en santé. Cela permettrait également aux suivis sociaux d'être mieux faits.

Quand est-ce que ce sera fait?

● (1745)

[Traduction]

M. Gary Anandasangaree: Monsieur le Président, il s'agit de doter notre société de suffisamment de voies de sortie pour que les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, se retrouvent dans le système de justice pénale puissent se réhabiliter, aller de l'avant et obtenir l'aide requise, que ce soit au moyen de conseils en matière de toxicomanie, de mesures de réadaptation ou de travail communautaire, ou, dans certains cas, de l'imposition de peines d'incarcération.

Voici vraiment l'objectif du projet de loi: favoriser une politique de justice pénale judicieuse qui contribue à la sécurité de nos collectivités.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, je désire parler de ce qui s'est passé juste avant que nous entamions le présent débat sur le projet de loi C-5, parce que ce dernier contient quelques mesures modestes qui aideraient à lutter contre la crise des opioïdes, mais le gouvernement vient de rejeter le projet de loi C-216, qui aurait décriminalisé la possession de drogue pour usage personnel.

Le premier ministre a dit plus tôt aujourd'hui que, en ce qui concerne l'exemption prévue à l'article 56 pour la Colombie-Britannique, il serait prêt à travailler avec les collectivités intéressées par une telle exemption. Le gouvernement est-il vraiment en train de nous dire aujourd'hui que, au lieu de se contenter d'éliminer certaines peines pour possession de drogues, il collaborera de façon positive avec les collectivités pour accorder des exemptions outre celle accordée à la Colombie-Britannique?

Ordres émanant du gouvernement

M. Gary Anandasangaree: Monsieur le Président, je pense que la réponse à cette question est évidente. Dès le début, le premier ministre a dit qu'il était prêt à faire participer les collectivités et c'est ce que nous avons vu en Colombie-Britannique hier lorsqu'une exemption a été accordée au titre de l'article 56. Bien sûr, lorsque les parties se réunissent, lorsque les provinces et les municipalités se réunissent, il y a toujours de la place pour la discussion. Je suis absolument certain que le premier ministre, comme il l'a indiqué aujourd'hui, aura la même ouverture que celle qu'il a eue à l'égard de la demande de la Colombie-Britannique.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense des répercussions du racisme systémique et de la présentation de ce projet de loi.

M. Gary Anandasangaree: Monsieur le Président, alors que le projet de loi C-5 est à l'aube du débat à l'étape de la troisième lecture, j'invite les députés d'en face à réfléchir à la notion du racisme systémique. C'est un élément central de ce projet de loi. J'aimerais vraiment que les députés, surtout ceux de l'opposition, lisent le rapport de la vérificatrice générale qui a été publié hier et dans lequel elle fait état des barrières systémiques au sein de Service correctionnel Canada.

C'est un rapport très éloquent. Depuis de nombreuses années, le Bureau de l'enquêteur correctionnel attire l'attention sur ce sujet dans ses rapports. Cependant, cette fois-ci, il s'agit d'un rapport de la vérificatrice générale. Sauf erreur, je crois que c'est la première fois qu'on démontre de façon empirique que le racisme systémique existe bel et bien dans notre système de justice criminelle. C'est un dossier qui me tient personnellement à cœur.

[Français]

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-5. C'est un projet de loi que je trouve un peu important, mais qui, en même temps, me désole. La façon dont on a conduit l'adoption de ce projet de loi est déplorable, et c'est bien triste. En effet, il y a deux projets de loi dans le projet de loi C-5. Il y en a un qui vise la décriminalisation de certaines infractions et il y en a un autre qui vise la déjudiciarisation, mais aussi l'abolition des peines minimales. Ce sont deux sujets très différents.

Pour ce qui est des peines minimales, il y en a certaines dont l'élimination ne nous rend pas inconfortables. De façon générale, au Bloc québécois, nous pensons que les peines minimales ne sont pas une panacée. Nous pensons que c'est même nuisible dans beaucoup de circonstances et que, lorsqu'on tient un procès sur les infractions criminelles, on devrait faire confiance aux juges. Par contre, dans certaines circonstances, nous pensons que cela peut devenir utile.

Cela peut surtout être déplorable de les éliminer dans un mauvais moment. Présentement, il y a une montée de la violence avec arme à feu à Montréal et dans beaucoup de villes canadiennes, et on demande au gouvernement d'agir. Le gouvernement a proposé le projet de loi C-21, avec lequel on veut contrôler la circulation des armes légales. Or cela ne traite en rien le problème des armes illégales qui alimentent les gangs de rue qui, eux, vont commettre des actes criminels et des fusillades dans nos rues.

Le Bloc dit qu'il faut s'attaquer à ce problème, et nous proposons certaines choses. Depuis des mois, on nous entend parler à la Chambre de la nécessité d'identifier les gangs criminels organisés,

d'avoir des mesures ciblées dans le Code criminel contre les membres de gangs criminels. Nous parlons de créer une escouade mixte qui va permettre de contrôler le trafic d'armes illégales, qui passent notamment par les réserves autochtones. Les gens dans les réserves sont d'accord pour travailler avec nous sur ce plan. Nous parlons de financer davantage le contrôle aux douanes, ce qui n'est pas fait. Ce sont toutes des mesures qui s'attaqueraient au problème des fusillades. Rien n'a été fait en ce sens de la part du gouvernement.

Voilà que nous avons aujourd'hui le projet de loi C-5, qui non seulement ne fait rien pour combattre la violence avec armes à feu illégales, mais qui veut en outre supprimer les peines minimales obligatoires pour des crimes tout de même relativement graves, à mon avis. Lorsqu'on parle de vol avec une arme à feu, j'ai de la misère à penser que c'est banal. Lorsqu'il est question d'extorsion en utilisant une arme à feu, ce n'est pas banal. Décharger une arme à feu avec l'intention de blesser, de mutiler ou de défigurer, ce n'est pas banal non plus. On dit vouloir enlever les peines minimales relatives à ces infractions au moment même où la population dit être inquiète. La population demande au gouvernement de travailler pour la rassurer. Non seulement le gouvernement leur répond en ne faisant rien, mais il enlève les peines minimales applicables à ces crimes. Je trouve cela déplorable.

Parallèlement à cela, il y a déjudiciarisation de certaines infractions en matière de substances illicites. On déjudiciarise la possession de substances pour consommation personnelle. Plutôt que d'envoyer en prison quelqu'un qui a un problème de dépendance aux drogues, on va essayer de le traiter. On va essayer de l'aider à reprendre le contrôle de sa vie, à redevenir un actif pour la société. Cela est valable.

On comprend toutefois que ce sont deux sujets complètement différents. Voilà qu'on prend les parlementaires en otage en leur disant qu'il s'agit d'un *package deal*. Les parlementaires se retrouvent obligés d'être totalement pour ou totalement contre. Je trouve cela bien déplorable. Quant à moi, c'est une façon de bâillonner la démocratie.

J'aurais aimé entendre mon collègue du parti au pouvoir répondre à cet aspect de la chose. Pourquoi ont-ils refusé de scinder le projet de loi lorsque nous le leur avons demandé au début? Ce projet de loi aurait été beaucoup plus facile à travailler. Cela dit, il faut vivre avec. Il est ce qu'il est.

Comme je le disais au sujet des peines minimales, il y a un problème majeur en ce qui concerne certaines des infractions. Nous avons cherché des solutions. Au Bloc québécois, nous sommes contre un bon nombre de choses, mais nous sommes aussi en faveur de certaines. Surtout, nous cherchons à améliorer les projets de loi. Quand nous pouvons les rendre acceptables et conformes aux valeurs et aux intérêts des gens que nous représentons, nous sommes contents de le faire.

Dans cet esprit, nous avons fait une proposition. Ce n'est pas le temps d'abolir les peines minimales, parce que cela envoie un bien mauvais message. Non seulement cela ne rassurera pas la population, mais cela l'inquiètera davantage. Nous avons donc proposé de garder les peines minimales et d'ajouter des dispositions disant que, dans des circonstances exceptionnelles, le tribunal pourra y déroger.

● (1750)

Cela se fait et existe dans d'autres juridictions et cela fonctionne, comme est venu le dire une experte qui témoignait devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Nous avons alors proposé d'ajouter une telle disposition, qui obligerait le juge à déclarer, le cas échéant, qu'il est devant un cas exceptionnel et qu'il va, dans les circonstances, déroger à l'obligation d'imposer la peine minimale pour tel ou tel motif. Cette disposition donnerait des balises et nous assurerait que la justice est prise au sérieux.

Or, cette proposition était tellement bonne que les libéraux l'ont reprise, ont changé deux ou trois mots et l'ont proposé à leur nom. J'en étais bien heureux et je me suis dit que c'était parfait, puisque je ne me sens aucune paternité des amendements au projet de loi C-5. Par contre, lorsqu'est venu le temps de soumettre au vote cet amendement des libéraux, aucun d'entre eux ne s'est levé pour le présenter et c'est moi qui l'ai fait à leur place. Pour moi, ce jeu n'est pas la démocratie et je trouve cela déplorable. Cela ne va pas dans le sens des intérêts des électeurs, pas plus ceux du Québec que ceux d'ailleurs au Canada. Je le déplore et j'aimerais bien entendre mon collègue d'en face à ce sujet.

Cela étant dit, il y a aussi tout le volet de la déjudiciarisation, qui est important pour nous comme je le disais plus tôt. Je suis donc déchiré aujourd'hui et je ne sais plus ce que je vais faire. Il va falloir vivre avec notre décision, et c'est un peu comme choisir entre la peste et le choléra. Nous allons voter d'une certaine façon, être déçus d'un aspect de notre vote, mais contents de l'autre.

Pourtant, nous aurions pu être complètement contents si on avait tous pu s'entendre ici, puisqu'on veut un peu la même chose. Je ne crois pas que les députés d'en face sont des gens de mauvaise foi, pas plus que mes collègues conservateurs ou du NPD. Je pense simplement qu'on a une façon différente d'envisager des situations données et qu'on peut, en travaillant ensemble, trouver des solutions communes qui satisfont nos intérêts, nos prérogatives et nos électeurs respectifs. Malheureusement, on n'en a pas été capable.

La crise des opioïdes est présente dans Rivière-du-Nord et c'est un problème majeur. Nous avons bon nombre d'autres situations problématiques pour lesquelles nous voulons tabler sur la réhabilitation.

Au Québec, le gouvernement du Québec a déjà adopté des dispositions pour déjudiciariser les infractions pénales: on va tenter de réhabiliter les gens plutôt que de les poursuivre devant un tribunal et les incarcérer. On va essayer de les aider à réintégrer la société et à en redevenir des éléments actifs, qu'ils ont déjà été la plupart du temps. Ces gens, pour toutes sortes de raisons, ont vécu des situations qui les ont amenés dans un chemin qu'ils n'auraient pas sinon choisi, pas plus que nous. Au Québec, on croit qu'on peut les aider et les réhabiliter.

J'applaudis à la déjudiciarisation, et le Bloc québécois aussi. Je pense que c'est la voie à emprunter, pour la même raison que nous avons voté plus tôt en faveur du projet de loi C-216 du NPD, qui allait dans le même sens. Nous disons qu'il faut travailler avec ces gens et les aider. Ce n'est pas d'aller en prison dont ils ont besoin, c'est d'être aidés. La dépendance aux drogues est un problème de santé et non un problème judiciaire. Nous applaudissons donc à cette mesure.

Par contre, nous sommes déchirés par l'idée d'abolir les peines minimales. Un tel geste représente tout un message que je n'ose pas qualifier ici à la Chambre. Je dirai toutefois que c'est complètement

Ordres émanant du gouvernement

déconnecté de la réalité puisque, jour après jour, des gens tirent sur des garderies et des immeubles résidentiels. Encore ce matin, je li-sais dans les nouvelles qu'une balle perdue a abouti dans l'appartement d'une dame âgée, qui n'a heureusement pas été touchée.

Les députés se souviendront que, la semaine dernière, on a tiré sur une garderie. Ce n'est même plus du crime organisé, c'est de la délinquance. Je ne suis pas criminologue et je ne peux pas m'aventurer plus loin dans cette voie. Cependant, il faut s'attaquer à ce problème: le contrôle des armes à feu relève du fédéral et du Code criminel, mais le gouvernement fédéral ne bouge pas. Non seulement il ne bouge pas, mais il veut abolir les peines minimales pour ces infractions, ce que je trouve vraiment très regrettable.

Nous verrons comment nous pourrions voter là-dessus, mais j'avoue que c'est déchirant. Ce n'est pas une belle journée pour la démocratie.

● (1755)

[Traduction]

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aime travailler avec mon collègue d'en face, et je crois que ses intentions sont très bonnes lorsqu'il parle de ce projet de loi, mais je tiens à souligner deux choses.

Examinons d'abord et avant tout le projet de loi C-21. Un grand nombre des problèmes dont le député a parlé dans son discours sont abordés dans le projet de loi C-21. Il nous en a parlé à plusieurs reprises et nous en avons tenu compte. Le projet de loi a été déposé lundi.

La question que je veux approfondir avec lui, c'est la notion du racisme systémique, car nous en avons discuté à quelques reprises, et je ne crois pas qu'il soit encore prêt à en reconnaître l'existence.

Compte tenu du rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel présenté hier et de témoignages de personnes comme le président de l'Association canadienne des avocats noirs et bien d'autres, mon estimé collègue d'en face reconnaît-il que le racisme systémique existe et que nous devons nous assurer que notre système de justice est juste et équitable pour tous ceux qui traitent avec lui?

● (1800)

[Français]

M. Rhéal Fortin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je suis content d'aborder cet aspect, ce que je n'ai pas eu le temps de faire dans ma présentation initiale.

D'abord, pour ce qui est du projet de loi C-21, oublions cela. Il faut régler cela rapidement, car il n'y a pas un seul gang de rue qui va acheter ses armes chez Canadian Tire. Cela n'existe pas.

Pour ce qui est du racisme systémique, quelle idée tordue d'aller oser prétendre que s'il y a des Autochtones ou des personnes racisées dans nos prisons, c'est parce que les peines sont trop sévères. Qu'est-ce que c'est que cet argument-là?

Ordres émanant du gouvernement

Cette population a besoin d'aide, c'est ce qu'on a entendu en comité. Oui, il y a plus de monde en prison, ce sont les statistiques et je ne les changerai pas. C'est vrai qu'il y a davantage d'Autochtones et de Noirs en prison, mais il faut de l'argent, il faut travailler avec ces gens-là et aider ces communautés. Cela prend davantage de travailleurs sociaux, des soins de santé, l'éducation et plein de choses pour les aider à ne pas commettre les actes criminels. De dire que la société va se niveler vers le bas, qu'il y a des actes criminels commis par des gens de la communauté noire ou des Autochtones alors on va diminuer les peines et comme cela ils n'iront pas en prison, c'est hallucinant comme raisonnement. Je n'en revenais pas quand j'ai lu cela.

Quand j'ai vu mes collègues défendre cela en comité, je me suis dit que je n'aimerais pas être à leur place. J'imagine que le caucus les force à défendre ces points de vue, mais, à leur place, je pense que j'aurais quitté mon caucus.

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Monsieur le Président, je soutiens le propos de mon collègue, peut-être pas à 100 %, mais pas loin, particulièrement lorsqu'il parle de la justification de l'actuel gouvernement concernant le fait que l'on veut, comme l'a si bien dit le député, niveler par le bas en ce qui concerne les peines et les crimes.

J'ai le privilège de représenter la circonscription de Louis-Saint-Laurent. Comme on le sait, Wendake se trouve au cœur de ma circonscription. Des personnes très près de moi sont outrées de cette attitude du gouvernement qui veut niveler par le bas. Au contraire, comme l'a si bien dit le député, il faut augmenter l'aide pour les plus humbles et les plus faibles d'entre-nous pour empêcher cette criminalité.

Comment le député peut-il juger le comportement du gouvernement qui a décidé de niveler par le bas le fait que l'on doit répondre de façon positive et constructive aux défis qui nous guettent par rapport aux Premières Nations et aux gens racisés qui, malheureusement, sont dans nos prisons, en les aidant plutôt que de rabaisser les critères?

M. Rhéal Fortin: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue.

On n'a pas entendu une seule personne et pas un seul témoin en comité venir nous dire qu'il souhaitait qu'on lui permette de commettre des actes criminels. Personne n'a dit cela. Ces gens disent qu'ils ont un problème, qu'ils ont besoin d'aide et qu'il faut les aider. C'est notre travail, en tant que députés, de les aider.

Encore une fois, d'aller dire qu'on va diminuer les peines pour les actes criminels qui sont commis, cela n'a aucun bon sens et c'est injustifiable. J'ajouterai que c'est insultant pour ces populations-là.

Elles ont besoin d'aide, c'est vrai, pour toutes sortes de raisons historiques; elles n'ont pas été traitées équitablement par le passé. On doit se pencher sur ce problème, offrir un soutien et de l'aide à ces communautés. Cependant, ce n'est pas en leur permettant de commettre des crimes avec une sanction moindre qu'on va les aider. On n'aide personne, au contraire.

Le vice-président: J'invite les députés à poser leurs questions rapidement et à y répondre brièvement pour que tout le monde puisse participer à la discussion.

[Traduction]

Nous reprenons le débat. Le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke a la parole.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Saanich—Sooke, NPD): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-5.

Il arrive que le débat s'éloigne de ce que contient réellement le projet de loi et qu'il aborde beaucoup d'autres sujets. J'aimerais simplement rappeler à tous ce que fait le projet de loi.

Il tente de s'attaquer au racisme systémique dans notre système de justice pénale en éliminant 20 peines minimales obligatoires, toutes celles de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et quelques-unes relatives aux infractions liées aux armes à feu et au tabac. Il élargit également l'accès aux peines avec sursis, comme la détention à domicile et les peines de fin de semaine, ce qui est important pour la réadaptation des personnes qui, pour une raison ou une autre, ont des démêlés avec le système de justice pénale. La troisième chose qu'il fait, c'est d'accorder plus de pouvoir discrétionnaire à la police pour qu'elle puisse donner des avertissements et proposer des mesures de déjudiciarisation au lieu d'inculper les gens, qui se retrouvent ensuite en prison. Ces trois mesures sont des étapes clés pour réduire l'incidence du racisme systémique.

Dans notre système correctionnel, près de 35 % des personnes incarcérées sont des Autochtones, mais ces derniers représentent moins de 5 % de notre population. Nous savons qu'environ 7,5 % des personnes incarcérées sont des Canadiens noirs, mais ceux-ci ne représentent que 3,5 % de la population. Il y a manifestement quelque chose qui se passe ici de manière systématique et qui produit ces résultats bien pires pour les personnes racialisées et autochtones.

Qui est en faveur de ce projet de loi? C'est un sujet dont personne n'a vraiment parlé ici. Je sais pourquoi certaines personnes ne soulèvent pas ce point. Le plus important pour moi, c'est que l'Association canadienne des chefs de police soit en faveur de ce projet de loi, car elle sait que les peines minimales obligatoires ne font rien pour rendre les collectivités plus sécuritaires.

Deux autres organisations que je tiens à mentionner et qui sont très favorables à ce projet de loi sont la Société John Howard et la Société Elizabeth Fry. Il s'agit de deux organismes sans but lucratif très réputés qui travaillent avec les personnes ayant purgé une peine afin de les aider à se réintégrer dans la communauté. Elles ont livré un témoignage très puissant au comité sur les répercussions des peines minimales obligatoires.

Qui s'y oppose? Les conservateurs et les bloquistes s'opposent clairement à ce projet de loi qui vise à réduire les peines minimales obligatoires. Ils se réfugient souvent dans ce que j'appellerais un monde imaginaire, où l'idée est que si nous supprimons les peines minimales obligatoires, d'une manière ou d'une autre, les gens ne se verront pas infliger de peines d'emprisonnement et les grands criminels ne se retrouveront pas en prison. Ce n'est pas ce qui se passerait avec les peines minimales obligatoires ou leur suppression. Les juges continueraient à infliger des peines sévères pour des crimes graves. Ce n'est pas ce dont nous parlons ici.

Le fait est qu'avec les peines minimales obligatoires — et la plupart de celles qui seraient supprimées sont d'une durée inférieure à deux ans — les gens se retrouveraient dans les systèmes correctionnels provinciaux, qui ont des programmes de réadaptation très limités. Cela signifie également, si l'on tient compte des réductions de peine pour bonne conduite et d'autres aspects de notre système de justice pénale, que les gens ne purgeraient que quelques mois. Même s'il y avait un programme de traitement de la toxicomanie, même s'il y avait un programme d'acquisition de compétences, la durée de détention est trop courte pour que ces programmes soient efficaces.

Par contre, ce n'est pas trop court pour que les gens perdent leur logement. Ni pour qu'ils perdent leur emploi. Ni pour que la famille des personnes visées soit mise en danger. Souvent, les personnes condamnées à une peine minimale obligatoire sont les seules à subvenir aux besoins de leur famille, de sorte que leurs enfants risquent d'être arrêtés alors qu'elles sont en prison. Tout cela contribue inutilement à créer des problèmes sociaux énormes.

Si nous n'avions pas de peine minimale obligatoire, nous pourrions utiliser des peines avec sursis. La personne pourrait rester chez elle, garder son emploi, purger sa peine pendant les fins de semaine et devenir en fait un membre productif de la société, au lieu d'avoir une vie totalement perturbée, ce qui ne peut que la pousser à devenir plus dépendante de la drogue et à commettre d'autres crimes.

Nous savons que c'est le résultat des peines minimales obligatoires. Les études des chercheurs universitaires montrent toutes la même chose: les peines minimales obligatoires — si elles ont un quelconque effet — aggravent en fait la récidive, parce que les gens ont moins de choix lorsqu'ils purgent ces peines minimales obligatoires. Les preuves sont claires: elles ne sont pas efficaces.

Le gouvernement aurait-il dû faire plus? Oui, en tant que néo-démocrate, je conviens qu'il aurait dû faire plus. Le gouvernement aurait dû faire davantage plus tôt aujourd'hui lorsqu'il a eu la possibilité de voter pour notre projet de loi, le projet de loi C-216, qui aurait décriminalisé la possession de drogues pour usage personnel. Cela nous aurait permis de nous attaquer au racisme systémique puisque nous savons que les Canadiens noirs et les Canadiens autochtones font l'objet d'accusations excessives et sont beaucoup plus nombreux à être inculpés pour possession de drogues à usage personnel, alors qu'ils ne sont pas plus nombreux à en consommer. Cela nous aurait permis de nous attaquer à ce problème.

Je ne pense pas qu'il suffise de dire que nous allons réduire les peines minimales obligatoires; le gouvernement aurait dû voter pour le projet de loi C-216. Nous aurions dû faire plus de progrès.

• (1805)

Je me réjouis de voir que le gouvernement accorde une exemption à la Colombie-Britannique au titre de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Je crois que cette exemption nous permettra de nous attaquer efficacement à la crise des opioïdes, mais je ne comprends tout simplement pas pourquoi le gouvernement n'était pas préparé à le faire pour les Canadiens qui ne vivent pas en Colombie-Britannique, qui comptent pour plus de 70 % de la population au pays. J'étais ravi d'entendre le premier ministre dire, en réponse à une question, que les libéraux sont prêts à envisager d'autres exemptions. Les néo-démocrates leur demanderont certainement d'agir en ce sens le moment venu.

Ordres émanant du gouvernement

Comme je l'ai dit, le contenu du projet de loi C-5 était maigre. J'aurais souhaité que les libéraux en fassent plus non seulement dans le projet de loi C-216, mais aussi dans le projet de loi C-5. Voilà pourquoi j'ai proposé deux amendements au comité et je remercie le gouvernement de les avoir acceptés.

Selon moi, le premier amendement est le plus important, car il précise non seulement que les peines minimales obligatoires causent des problèmes de racisme, mais aussi que les casiers judiciaires qui en découlent aggravent les choses.

Quelque 250 000 Canadiens ont un casier judiciaire pour possession de drogue pour usage personnel. Quelles sont les conséquences d'un casier judiciaire? Les personnes détenant un casier judiciaire peuvent avoir de la difficulté à se faire embaucher. Très souvent, le casier judiciaire limite également l'accès au logement. Par exemple, le logement social n'est pas accessible aux titulaires de casier judiciaire, et les propriétaires d'immeubles d'habitations refusent parfois de leur louer un logement. Ces personnes peuvent se voir refuser des prêts bancaires et hypothécaires, ce qui les oblige à se tourner vers ce que j'appelle des usurers, c'est-à-dire des prêteurs sur gages. Elles ne peuvent plus voyager.

Cela dit, ce que j'ai entendu le plus souvent dans ma collectivité, c'est que les titulaires de casier judiciaire ne peuvent pas faire de bénévolat auprès d'enfants ou de personnes âgées, même si leur accusation pour possession de drogue pour usage personnel remonte à 20 ans et peu importe les changements qu'ils ont apportés à leur vie. En fait, certaines de ces personnes pourraient être toutes désignées pour faire du bénévolat auprès des jeunes et leur montrer que l'avenir peut être prometteur.

Je remercie le gouvernement d'avoir accepté. Nous nous sommes entendus sur ce qu'on appelle la saisie des dossiers pour que ceux-ci soient conservés à part et ne figurent pas dans le casier judiciaire. D'ici deux ans, nous allons nettoyer les casiers de 250 000 personnes, et je crois que c'est très important pour la réhabilitation et l'édification de collectivités plus sûres.

Le second amendement que j'ai proposé concernait l'élargissement du pouvoir discrétionnaire de la police. Les néo-démocrates avaient ici une préoccupation que partagent de nombreux membres de la collectivité, car le pouvoir discrétionnaire de la police est souvent associé à ce même racisme systémique. À l'origine, le projet de loi ne renfermait aucune exigence de tenue de dossiers sur l'exercice du pouvoir discrétionnaire. Mon amendement propose que la police tienne des dossiers sur les personnes à qui elle accorde la déjudiciarisation et sur celles auxquelles elle donne un avertissement. Nous pourrions alors voir si ce pouvoir discrétionnaire est réservé aux blancs privilégiés ou s'il s'applique de manière équitable à tous les Canadiens.

La deuxième partie de l'amendement précise que nous tiendrons des dossiers, mais que ces dossiers ne pourront pas être utilisés dans des poursuites pénales futures. Pourquoi? Cela peut sembler contre-intuitif. S'il s'agit vraiment d'un avertissement, ce n'est donc pas une condamnation, et dans ce cas, les dossiers ne devraient pas être utilisés dans des poursuites pénales futures. Cela donnera beaucoup plus de poids aux avertissements et à la déjudiciarisation auprès des personnes concernées.

Ordres émanant du gouvernement

Si une personne s'en tire avec un avertissement ou si elle réussit à suivre jusqu'au bout un programme d'accompagnement en matière de drogues et d'alcool dans le cadre de la déjudiciarisation, ces événements ne reviendront jamais la hanter. Elle sera ainsi encouragée à mener à bien le programme. Je remercie le gouvernement de soutenir ces deux mesures. Je ne vois pas pourquoi les conservateurs et le Bloc s'opposent à ces deux amendements, et je ne comprends pas non plus pourquoi ils s'opposent à ce projet de loi dans son ensemble.

Je sais que le temps file, mais je veux revenir sur les points qui me semblent le plus importants.

Je dois dire que je sais que les gens aiment souligner leur expérience en tant que procureurs ou policiers lors de discussions sur ces sujets. J'ai enseigné la justice pénale pendant 20 ans et j'ai travaillé en étroite collaboration avec la Société John Howard et la Société Elizabeth Fry sur la question de la réhabilitation. Nous savons ce qui fonctionne.

Nous savons que les gens qui parviennent à rester avec leur famille et à avoir un emploi et le garder sont enclins à abandonner la criminalité et à s'intégrer dans la collectivité. Cette initiative est un pas important vers des collectivités plus sûres.

Certains disent que le projet de loi élimine les peines minimales obligatoires pour les crimes graves, mais ce n'est pas vrai: les juges continueront à imposer des peines sévères pour les crimes graves. Par contre, le projet de loi élimine l'injustice faisant en sorte que les peines minimales obligatoires frappent le plus durement les Autochtones et les Canadiens racialisés.

• (1810)

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais saluer le travail du député d'en face pour soutenir et renforcer le projet de loi C-5.

Je voudrais lui poser une question concernant le problème des saisies dans les cas de simple possession. Je sais qu'il a ardemment défendu cette question.

Comme il le sait, le ministre de la Sécurité publique a aussi pour mandat de veiller à ce que le système de pardons soit réformé. Le député d'en face pourrait-il nous dire s'il pense qu'il est important de veiller à ce que ce projet de loi traite de questions comme la simple possession et les casiers judiciaires?

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire et moi avons collaboré étroitement au cours des audiences sur le projet de loi afin de trouver des améliorations importantes, et le gouvernement n'a pas hésité du tout à les accepter.

Je vais donner un exemple qui est peut-être un peu paradoxal pour expliquer pourquoi j'estime que le projet de loi est si important. Le gouvernement dispose déjà d'un programme pour supprimer les casiers judiciaires. En deux ans, le programme du gouvernement a permis de supprimer seulement 484 casiers judiciaires sur 250 000. Voilà pourquoi j'ai insisté pour que le processus soit automatique et gratuit et qu'il n'y ait aucune demande à présenter. Il faut que les casiers judiciaires disparaissent tout simplement. Le ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité publique m'ont rencontré personnellement pour en discuter, et je les remercie de leur appui.

• (1815)

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de son travail au comité de la justice.

De toute évidence, lui et moi n'avons pas le même avis sur le projet de loi C-5, mais j'espère qu'il est au moins d'accord avec moi au sujet des peines minimales obligatoires qui sont supprimées de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Le gouvernement libéral aime parler de la possession simple. Les peines minimales obligatoires seraient abrogées pour le trafic, l'importation et l'exportation de drogues et d'autres substances contrôlées, ainsi que la production de substances figurant à l'annexe I ou à l'annexe II, soit la cocaïne, l'héroïne, le fentanyl et la méthamphétamine en cristaux. Le député qualifierait-il ces infractions de « possession simple »?

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, on pourrait être porté à croire que la question est difficile, mais elle est facile pour moi, car je prône publiquement la décriminalisation de toutes les drogues depuis plus d'une décennie. Je pense que toutes les drogues devraient être décriminalisées et c'est ce que nous avons proposé dans le projet de loi C-216 aujourd'hui.

Si nous examinons les statistiques relatives aux peines minimales obligatoires appliquées par les juges, nous constatons que la plupart d'entre elles sont imposées pour des infractions comme la possession simple ou le trafic de drogue pour financer sa propre dépendance. Je suis désolé de ne pas avoir les statistiques sous les yeux, mais c'est le cas d'environ 61 % de ces infractions. Ce ne sont pas les infractions que les conservateurs ont cernées après avoir passé le code au peigne fin et qu'ils utilisent pour semer la peur en disant que l'élimination des peines minimales obligatoires empêcherait les auteurs de ces crimes graves d'être punis par une peine d'emprisonnement. Ils seraient punis.

[Français]

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue sur la question de la déjudiciarisation; nous sommes vraiment sur la même longueur d'onde, comme je le disais tantôt.

Cela dit, je pense que nous divergeons d'opinion sur les peines minimales. J'aimerais savoir ce que pense mon collègue de l'abolition des peines minimales que propose le gouvernement en réponse à la montée des fusillades à Montréal.

Selon lui, le fait d'abolir les peines minimales sera-t-il un message rassurant pour la population ou non? Si ce n'est pas le cas, que propose mon collègue? Le Bloc québécois propose de créer un registre d'organisations criminelles, de mettre en place une escouade mixte pour lutter contre le trafic et d'augmenter les forces aux frontières. Que pense-t-il de ces propositions et que propose-t-il?

[Traduction]

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, j'aime travailler avec le député au comité de la justice.

Bien sûr, j'appuie toutes les mesures dont il parle. La loi sur les peines minimales obligatoires n'est pas une panacée, mais elle est une solution au racisme systémique et une solution partielle à la crise des opioïdes.

Avons-nous besoin de plus de mesures pour interdire l'importation illégale d'armes à feu dans nos villes? Absolument. J'appuie ce genre de choses, mais la raison pour laquelle elles n'obtiennent pas la confiance du public, c'est que certaines personnes colportent le mythe selon lequel l'élimination des peines minimales obligatoires rendrait nos collectivités plus dangereuses. C'est exactement le contraire.

Le vice-président: Nous avons presque réussi à intégrer les gens, mais nous sommes à nouveau à court de temps. S'il y a des questions rapides et des réponses rapides, nous ferons en sorte que tout le monde puisse participer au processus.

Nous reprenons le débat. Le député de Calgary Rocky Ridge a la parole.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-5, Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Je vais épargner le suspense et dire d'emblée que je n'appuie pas le projet de loi.

Le projet de loi fait en sorte que le Parlement envoie le mauvais message à la magistrature, et que le gouvernement envoie le mauvais message aux criminels et aux victimes canadiennes de crimes graves et violents. Il représente également une occasion manquée d'envoyer un message qui pourrait aider à résoudre un problème grave et croissant, à savoir la fraude. Le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète de lutte contre ce crime depuis son élection il y a près de sept ans, mais je n'aurai pas le temps d'en parler aujourd'hui.

Heureusement, au cours des dernières décennies, il y a eu une réduction marquée de la plupart des infractions violentes et des crimes contre la propriété. Les experts ont des théories pour l'expliquer, mais ce que nous avons vu dans les dernières années montre que cette tendance générale pourrait s'inverser. C'est dans ce contexte que le gouvernement a choisi de supprimer une série de peines minimales pour des infractions que les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont adoptées il y a très longtemps.

Les infractions pour lesquelles le gouvernement souhaite réduire les peines minimales comprennent certaines des infractions les plus graves en vigueur. On peut se demander pourquoi.

Qui sont les Canadiens qui réclament des peines plus légères, par exemple pour les infractions liées aux armes à feu? Y a-t-il des Canadiens qui pensent que le Code criminel est trop sévère à l'égard des trafiquants d'armes ou de ceux qui font entrer illégalement des armes à feu des États-Unis au Canada? Les Canadiens pensent-ils que le système judiciaire est trop sévère à l'égard des personnes reconnues coupables de vol avec une arme à feu? Y a-t-il vraiment quelqu'un au Canada qui pense que le vol avec une arme à feu devrait entraîner autre chose qu'une peine d'emprisonnement? Y a-t-il un Canadien qui pense que si une personne utilise une arme à feu pour voler quelqu'un, elle ne devrait pas le faire en sachant parfaitement que si elle se fait prendre, elle ira en prison? Y a-t-il quelqu'un au Canada qui pense que l'extorsion au moyen d'une arme à feu ou la décharge intentionnelle d'une arme à feu ne constitue pas une infraction criminelle grave?

J'ai écouté le discours du ministre de la Justice lorsque ce projet de loi a été déposé et débattu en deuxième lecture. Il a parlé de la nécessité d'une plus grande souplesse dans la détermination de la peine et il a utilisé un exemple hypothétique. Il a parlé d'un jeune homme de 19 ans résidant dans une collectivité éloignée du Nord

Ordres émanant du gouvernement

qui, après avoir trop bu et peut-être sur un défi lancé par ses copains, a tiré avec une arme à feu. Il a déchargé une arme à feu dans un bâtiment.

Dans cet exemple, le ministre a laissé entendre que le Code criminel sous sa forme actuelle forcerait ce jeune homme à entrer dans le système carcéral et à côtoyer d'autres criminels, détruisant ainsi ses possibilités d'emploi pour la vie et le plaçant sur une trajectoire de criminalité à vie. La critique hypothétique du ministre de la Justice en ce qui concerne une peine obligatoire pour ce crime hypothétique repose sur une multitude de postulats erronés.

Premièrement, le ministre a supposé à tort que, dans ce cas de figure, la police, le procureur et le juge n'auraient d'autre choix que d'accuser, de poursuivre et de condamner le jeune homme pour avoir déchargé une arme à feu avec une intention particulière et de lui imposer une peine obligatoire.

Deuxièmement, le ministre, en choisissant cet exemple, a délibérément choisi de qualifier de délit mineur le fait de tirer en état d'ébriété sur un immeuble. Il y a tout de même une certaine arrogance dans le fait de supposer qu'une fusillade en état d'ébriété survenant tard dans la nuit serait en quelque sorte plus acceptable dans une collectivité nordique que, peut-être, dans sa circonscription de Montréal.

Je ne suis pas d'accord avec le ministre. Le fait de décharger une arme à feu est un crime grave qui peut changer le cours de la vie des victimes et qui devrait changer celle du tireur, comme une peine d'emprisonnement si ses actes répondent bel et bien au critère élevé fixé pour une condamnation qu'entraînerait le fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière.

Les crimes commis avec une arme à feu ne sont pas la seule infraction pour laquelle ce projet de loi réduirait les peines planchers. Le projet de loi C-5 réduirait les peines pour l'enlèvement et la traite des personnes, et il permettrait de fixer des peines avec sursis de détention à domicile plutôt que d'emprisonnement pour ceux qui enlèvent des Canadiens vulnérables et les forcent à faire un travail non rémunéré ou à se livrer au commerce du sexe.

Une fois encore, je pose la question: qui veut des peines plus légères pour la traite des personnes? Vivons-nous dans un pays où des gens normaux, même des juristes, diraient que le Code criminel est trop sévère et trop rigide parce qu'il prive les juges de la souplesse nécessaire pour permettre aux trafiquants de personnes et aux violeurs de purger leur peine chez eux?

● (1820)

Permettre aux délinquants reconnus coupables d'agression sexuelle, d'enlèvement ou de traite de personnes de purger leur peine chez eux, dans leur communauté, serait l'ultime insulte à leurs victimes. Nous savons tous que la majorité de ces crimes ne sont pas signalés, et c'est exactement pour cela. La plupart des victimes d'agression sexuelle n'ont pas confiance, comme c'est le cas actuellement, que justice sera faite si elles se manifestent. Le simple fait de savoir que les auteurs d'une agression sexuelle pourraient se voir imposer une peine à purger dans la collectivité dissuade les victimes de signaler le crime.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi C-5 affaiblirait également les peines imposées aux criminels qui se trouvent au sommet des entreprises criminelles: l'épidémie mortelle d'opioïdes. Ce projet de loi réduirait les peines minimales pour la production et le trafic des drogues figurant à l'annexe 1. Nous ne parlons pas de simple possession, ni de petits trafiquants de rue qui vendent de la drogue pour financer leur dépendance. Nous parlons des producteurs et des importateurs de fentanyl et d'héroïne. Chaque jour, ces drogues tuent des Canadiens, et chaque jour, elles brisent des familles et les font souffrir. Pourtant, ce projet de loi réduirait les peines minimales pour les criminels qui fabriquent illégalement ces drogues pour les vendre aux membres les plus désespérés et vulnérables de notre société.

Si quelqu'un fabrique les opioïdes illégaux qui tuent des Canadiens, sa place est en prison.

Comme nous l'avons entendu, ce projet de loi éliminerait la nécessité d'une peine d'emprisonnement pour les personnes reconnues coupables de crimes comme le vol à main armée, l'enlèvement, l'agression sexuelle, le trafic d'armes à feu, la production d'opioïdes et bien d'autres. Qu'en est-il de l'administration de la justice? Le ministre a fait valoir que les peines d'emprisonnement obligatoires engorgent le système. Peu importe si les peines obligatoires entraînent des retards au sein des tribunaux, on doit se demander si elles sont utiles dans le contexte des crimes violents graves.

La raison d'être des peines minimales pour les criminels qui commettent des crimes graves et violents est de protéger la population contre les délinquants dangereux, de donner aux communautés le temps de se remettre de la victimisation, de s'attaquer à des problèmes tels que l'intimidation des témoins et, surtout, de s'assurer que la punition est proportionnelle au crime.

Si l'argument contre les peines minimales pour ces crimes est simplement de désengorger les tribunaux et de réduire le nombre de personnes en prison, alors je dois être en désaccord avec les partisans de ce projet de loi. Si nos tribunaux sont engorgés et que les retards empêchent le public, les accusés et les victimes d'obtenir justice, le ministre devrait veiller à faire les nominations judiciaires en temps opportun, au lieu d'essayer de blâmer ceux qui ne sont pas d'accord avec lui sur la nécessité d'imposer des peines minimales pour les infractions graves et violentes.

Le député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill a soulevé un point important lorsqu'il a fait remarquer que les agents de la paix, les procureurs et les juges font déjà tout en leur pouvoir pour éviter d'envoyer les délinquants non violents en prison et les rediriger vers d'autres programmes. Je suis d'accord pour dire que la prison n'est pas la seule solution ni la solution la plus convenable dans le cas des délinquants non violents alors que d'autres programmes peuvent adéquatement les punir pour leurs crimes, contribuer à la sécurité publique et améliorer leurs chances de réinsertion sociale. Il est possible pour une personne de reconnaître ce fait, mais de s'opposer tout de même à ce projet de loi.

Le but des peines minimales n'est pas de forcer les juges à prendre certaines décisions ni de diminuer indûment leur pouvoir discrétionnaire. Leur but est de garantir que justice soit faite et que le public est protégé des délinquants violents.

Enfin, inscrire dans la loi l'imposition de peines efficaces ne dresserait pas les législateurs contre les instances judiciaires, comme voudrait le faire croire le ministre. Il s'agit plutôt d'un exemple où le Parlement exerce son pouvoir légitime de définir les

infractions criminelles et d'établir des peines minimales et maximales. Établir des paramètres raisonnables pour la détermination de la peine fait partie du travail du Parlement.

En conclusion, le projet de loi C-5 envoie le mauvais message aux criminels et à la société en général quant à la gravité de certains actes criminels. Il risque d'augmenter le taux de criminalité et le nombre de victimes, il continue de rater complètement la cible pour ce qui est de lutter contre les crimes liés aux armes à feu et contre la crise des opioïdes, et il est clément relativement aux agressions sexuelles, aux enlèvements et à l'esclavage moderne.

Pour toutes ces raisons, je ne peux appuyer ce projet de loi.

• (1825)

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je constate que mon collègue n'a pas parlé du racisme systémique dans son allocution et n'en a même pas reconnu l'existence. J'ai cité le rapport de la vérificatrice générale plusieurs fois hier et j'ai insisté sur le fait que le racisme systémique au sein de l'appareil carcéral explique en bonne partie pourquoi nous devons éviter d'envoyer les gens derrière les barreaux quand il existe d'autres solutions, surtout dans le cas des délinquants jugés non dangereux.

Mon collègue pourrait-il nous expliquer pourquoi il n'a pas utilisé le terme « racisme systémique »? Ce type de racisme existe-t-il, selon lui, et si oui, que peut-on faire pour le combattre?

M. Pat Kelly: Monsieur le Président, je ne nie pas que le racisme est présent dans la société, y compris au sein du système de justice. Cela dit, les victimes de nombreux crimes pour lesquels ce projet de loi adoucira les peines minimales sont souvent les mêmes que les victimes de racisme — elles proviennent des mêmes groupes ethniques. Je ne vois pas en quoi l'annulation de ces peines va réduire l'incidence du racisme. Chose certaine, ce n'est pas ce qui va aider les victimes de crimes aussi graves, qui figurent bien souvent parmi les groupes les plus vulnérables du Canada.

• (1830)

[Français]

M. Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le discours de mon collègue. Je l'en remercie et j'aimerais lui poser une question simple.

Il a mentionné qu'il y a une possibilité d'intervenir en amont pour prévenir que certains groupes d'individus commettent des crimes ou pour que certaines communautés soient mieux soutenues et accompagnées afin que moins de crimes soient commis par certaines personnes.

J'aimerais que mon collègue m'explique de quelle façon il est possible, au lieu de donner des peines réduites, d'intervenir en amont et de restreindre les crimes causés par certains individus.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

M. Pat Kelly: Monsieur le Président, force est de reconnaître que de vastes problèmes contribuent à la commission d'infractions et qu'il y a diverses façons de s'attaquer aux problèmes liés à la criminalité et au système de justice pénale sans passer par le système carcéral. L'emprisonnement est certainement un dernier recours dans de tels cas. Je n'ai pas vraiment le temps d'examiner la question au-delà du projet de loi lui-même, qui prévoit l'abrogation de certaines peines pour des infractions graves. J'estime que cette mesure ne sert pas la population canadienne.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie mes collègues néo-démocrates de ne pas se lever cette fois-ci.

Comme je tiens à ce que ce soit clair, je répète que je siégeais à la Chambre, sous le gouvernement de Stephen Harper, quand le projet de loi omnibus sur la criminalité, le C-10, a été adopté. À l'époque, on savait déjà qu'il n'y avait aucune preuve indiquant que les peines minimales obligatoires pourraient réduire le taux de criminalité. Au Canada, nous observions ce qui se passait aux États-Unis, notamment au Texas, où on éliminait ces peines. À ce moment-là, nous avons également pris conscience que ces peines seraient déclarées anticonstitutionnelles, comme on le constate maintenant. Les tribunaux ont statué que bon nombre de ces lois violent la Charte des droits et libertés. En fait, ces lois n'ont pas d'effet dissuasif sur les criminels. Elles ne renforcent pas la sécurité des collectivités et aucune preuve ne montre leur efficacité à cet égard.

Je demanderais à mon estimé collègue de Calgary Rocky Ridge s'il est en mesure de présenter dès maintenant, ou de citer à la Chambre, une étude réalisée par des criminologues sérieux ou n'importe quel groupe qui évolue dans le milieu de la défense criminelle, ou un document ou une déclaration de la Société Elizabeth Fry Society ou de la Société John Howard, qui avance que les peines minimales obligatoires contribuent à la sécurité des collectivités, car il n'y a aucun élément à l'appui de cette proposition.

M. Pat Kelly: Monsieur le Président, la députée se lance directement dans une attaque contre le gouvernement conservateur précédent, tout en négligeant le fait que presque toutes les peines minimales obligatoires que ce projet de loi vise à abroger n'ont pas été adoptées par le gouvernement Harper. Elles ont été adoptées par des gouvernements antérieurs. Des gouvernements successifs, tant conservateurs que libéraux, sous la direction de différents premiers ministres, ont instauré ces peines minimales sur une très longue période. La plupart d'entre elles datent d'avant le gouvernement Harper. J'ai été déçu de voir la députée profiter de cette occasion pour s'en prendre au gouvernement précédent, alors qu'il s'agit d'une situation qui existe depuis de nombreuses années.

La députée ne souscrit pas au principe des peines minimales obligatoires. Je suis d'accord avec elle. Je conviens, comme de nombreuses personnes, que ces peines sont futiles et que l'incarcération est un outil radical, mais il doit exister un minimum pour les crimes les plus graves.

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi. Je trouve des plus intéressants le fait que lorsque les députés libéraux parlent d'armes à feu, ils essaient toujours de serrer la vis en interdisant des armes qui sont déjà interdites depuis 45 ans. C'est ce que l'on entend tous les jours. Ils attribuent tous les problèmes que nous connaissons aux armes à feu.

Pour la gouverne du public canadien, je tiens à préciser ce que ferait le projet de loi C-5. Il éliminerait un certain nombre de peines minimales obligatoires pour des crimes commis avec une arme à feu, à savoir: le vol qualifié commis avec une arme à feu; l'extorsion avec une arme à feu; le trafic d'armes, notamment des armes à feu et des munitions; l'importation ou l'exportation non autorisée en toute connaissance de cause; la décharge d'une arme à feu avec une intention particulière; l'utilisation d'une arme à feu pour commettre une infraction; la possession non autorisée d'une arme à feu en toute connaissance de cause; la possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte avec munitions; la possession d'armes à feu dans le but d'en faire le trafic; et la décharge d'une arme à feu avec insouciance.

Le projet de loi éliminerait les peines d'emprisonnement obligatoires pour les infractions commises avec une arme à feu. C'est très simple. Il existe une grande hypocrisie, ici, au pays. Nous avons un gouvernement qui fait une fixation sur les armes à feu, mais qui laisse maintenant en liberté les criminels qui font entrer des armes illégales au pays, des armes illégales qui tuent des enfants et des personnes innocentes dans leur maison et sur leur propriété. Il les laisse en liberté sans leur imposer de peine d'emprisonnement obligatoire.

Maintenant, j'aimerais que l'on m'explique comment les libéraux peuvent prétendre avoir le cœur tendre et s'opposer aux armes à feu alors qu'ils autorisent le trafic d'armes à feu au pays et permettent à des gens de s'en tirer sans peine d'emprisonnement obligatoire pour des armes à feu, celles que les libéraux cherchent à interdire — du moins, c'est ce qu'ils essaient de faire croire à la population — et qui sont déjà interdites depuis 45 ans. Il s'agit là d'un exemple clair de la ferme conviction du gouvernement que les citoyens canadiens ne connaissent rien aux armes à feu et que les contrevenants ayant commis des crimes avec des armes doivent être condamnés à des peines moins lourdes. Songeons un peu à l'hypocrisie qui règne dans notre pays et qu'incarne ce projet de loi.

La plupart des peines minimales obligatoires que j'ai mentionnées précédemment ont été instaurées par d'anciens gouvernements libéraux, notamment sous le gouvernement du père du premier ministre, contrairement à ce que prétendent les libéraux lorsqu'ils disent vouloir abroger des mesures législatives prises par les conservateurs. C'est là un autre exemple d'hypocrisie. Soyons clairs: les libéraux cherchent à éliminer les peines d'emprisonnement obligatoires pour les criminels qui commettent un vol qualifié avec une arme à feu, le trafic d'armes et les fusillades au volant. C'est une honte.

● (1835)

Le vice-président: C'est tout le temps que nous avons ce soir pour cette question. La prochaine fois que le député prendra la parole à ce sujet, il disposera d'environ sept minutes.

[Français]

Comme il est 18 h 37, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au Feuilleton d'aujourd'hui.

Affaires émanant des députés

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Traduction]

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 mars, de la motion portant que le projet de loi C-248, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada (parc urbain national Ojibway du Canada), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Chris Lewis (Essex, PCC): Monsieur le Président, je vous remercie de l'excellent travail que vous avez accompli à la Chambre en l'absence du Président. Je suis ravi de savoir qu'il est de retour cette semaine. Je suis incroyablement fier de vous et de la manière dont vous contribuez au décorum, alors je tenais à vous en remercier.

Aujourd'hui, j'ai la chance de pouvoir parler d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire. Celui-ci a été présenté par le député de Windsor-Ouest, qui est avec nous ici ce soir.

Avant de vanter les mérites du projet de loi C-248, il y a une brève anecdote que je dois raconter. J'ai été élu en 2019, et peu de temps après les élections, le député de Chatham-Kent—Leamington, le député de Windsor-Ouest et moi-même sommes restés coincés à l'aéroport Pearson de Toronto à cause d'une tempête de neige. Je n'avais jamais eu l'occasion de faire connaissance avec le député de Windsor-Ouest avant ce moment.

Puisque les avions étaient cloués au sol et qu'il était impossible de prendre le train, nous avons finalement opté pour Uber. Nous sommes partis dans ce qui fut l'une des pires tempêtes de neige de ma vie. Nous ne savons jamais ce que la vie nous réserve, mais je dois admettre que les six heures et demie qu'a duré le trajet ont été fantastiques. J'ai appris à bien connaître le député de Windsor-Ouest.

J'ai une autre anecdote à raconter, une situation qui devrait peut-être figurer dans les livres d'histoire ou le livre des records Guinness pour le Canada. Ce soir, je prends la parole au sujet d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Windsor-Ouest et, curieusement, il se prononcera sur mon projet de loi d'initiative parlementaire ce vendredi. Je ne sais pas à quand remonte la dernière fois que deux députés de circonscriptions voisines ont présenté un projet de loi d'initiative parlementaire la même semaine. Espérons que nous obtiendrons le soutien de la Chambre pour que les deux mesures législatives soient renvoyées à un comité mercredi prochain.

Sans plus tarder, passons au projet de loi C-248. Tout d'abord, je dirais que j'ai fait preuve de diligence raisonnable en ce qui a trait à l'étude de cette mesure législative: le projet de loi porte sur un espace vert qui existe déjà. Il vise à modifier la Loi sur les parcs nationaux du Canada, plus précisément à créer le parc urbain national Ojibway du Canada.

Pour ceux qui ne connaissent pas les circonscriptions d'Essex, de Windsor-Ouest et de Windsor—Tecumseh, elles sont en quelque sorte enclavées: pour sortir, il nous faut emprunter le pont Ambassador, qui apparemment deviendra le pont international Gordie-Howe d'ici 2025, ou traverser la circonscription de mon autre voisin, le député de Chatham-Kent—Leamington. Autrement, nous sommes entourés de trois plans d'eau.

Les terrains coûtent cher, c'est le moins qu'on puisse dire. Ils ont une grande valeur, et nos concitoyens doivent payer le prix fort

pour pouvoir sortir de chez eux et apprécier dame Nature dans toute sa gloire.

Je suis en faveur du renvoi du projet de loi au comité parce que j'ai fait preuve de diligence raisonnable. J'ai parlé au maire de LaSalle, M. Bondy. Je l'ai rencontré à son bureau. Le maire Bondy a dit que, au bout du compte, il ne peut pas vraiment y avoir des projets de développement dans la région et que, même s'il pouvait y en avoir, le coût des permis et le coût de la paperasserie seraient si élevés que leur réalisation deviendrait impossible.

Paradoxalement, j'ai ensuite rencontré par hasard M. Dilkens jeudi dernier à Windsor, la ville dont il est maire. Je lui ai dit que j'allais parler du projet de loi C-248 cette semaine. Je lui ai demandé de me dire une fois de plus s'il était en faveur du projet de loi, et il m'a répondu qu'il l'était absolument.

Pourquoi suis-je si content de parler du projet de loi ce soir? C'est parce que cela nous ramène à la discussion sur les espaces verts, ainsi qu'à celle sur la santé mentale.

● (1840)

Il faut convaincre les gens de mettre le nez dehors. Il faut convaincre les familles de délaisser leur télévision. Il faut convaincre les gens de bouger. Ainsi, ils seront plus en santé et plus heureux, et ils verront peut-être un cerf de Virginie ou encore une couleuvre fauve de l'Est, une espèce en voie de disparition, ce qui ne m'emballerait pas vraiment, car je n'aime pas les serpents, mais nous allons certainement les respecter et les protéger.

Ce projet de loi va aussi être source de tourisme, de tourisme pour Essex, de tourisme pour Windsor-Ouest et de tourisme pour Windsor—Tecumseh, car nos amis du Michigan, de l'Ohio, du Nord de l'État de New York et du Wisconsin pourront venir profiter d'un parc national superbe et unique. Les possibilités sont infinies.

Je l'ai déjà dit et je le répète: Essex est vraiment un microcosme du Canada. Il l'a toujours été. Peu importe ce qu'il y a au Canada, Essex l'a aussi, à l'exception peut-être de beaux et vastes espaces. Ce projet de loi permettrait aux habitants de LaSalle en particulier de profiter du plein air.

En ce qui concerne le projet de loi C-248, le seul aspect qui me préoccupe en ce moment, c'est que nous devons garder les artères accessibles. Je parle des artères qu'on trouve sur une carte. Lorsque le projet de loi sera étudié en comité, j'espère sincèrement que les routes Malden et Matchett seront encore des corridors accessibles pour les gens qui doivent se rendre dans les villes et qui doivent aller à l'usine de Stellantis ou aux nouvelles usines de batteries qui sont construites en ce moment même, à Windsor, au coût de 5 milliards de dollars. Nous devons leur faire épargner du temps et de l'argent pour qu'ils puissent retourner à la maison auprès de leur famille après leur journée de dur labeur.

Je dois dire, en toute franchise, que l'information que nous avons reçue est fort détaillée. Je suis très fier d'intervenir aujourd'hui, car l'ancien député d'Essex, M. Watson, a aussi travaillé extrêmement fort dans ce dossier. Je l'en remercie, et j'espère qu'il pourra voir ce projet se réaliser.

Je pourrais parler longtemps de la documentation. J'ai une lettre de la Ville de Windsor qui indique que le conseil municipal souscrit à ce projet à l'unanimité. Je ne parle pas au nom de la Ville de Windsor, mais je souligne que nous avons fait preuve de diligence raisonnable.

J'ai une lettre de la Wildlands League que je pourrais lire, mais je n'en ai pas le temps. Elle nous demande de renvoyer ce projet de loi au comité. C'est vraiment plaisant.

J'ai aussi une lettre de la cheffe Mary Duckworth, de la Première Nation de Caldwell, datée du 11 avril 2022. Elle dit : « La Première Nation de Caldwell participe au projet de parc urbain national Ojibway depuis 2019 et souhaite que ces terres soient protégées pour les futures générations. »

C'est incroyable à quel point 10 minutes peuvent s'écouler rapidement à la Chambre des communes. C'est ahurissant.

Je vais ajouter une dernière chose. Je me suis rendu à une résidence de LaSalle il y a deux semaines et demie. Alors que je me trouvais dans la superbe cour avec le propriétaire, je lui ai demandé ce qu'il pensait de ce projet. Il a répondu que ces terres ne pouvaient pas servir au développement de toute façon et qu'il s'agissait d'une excellente occasion pour les résidents de LaSalle et pour d'autres de sortir en plein air, de bouger et peut-être de recommencer à sourire en échappant à la négativité.

Je vais conclure sur une dernière réflexion. Habituellement, même si ce n'est pas toujours le cas, nous parlons surtout du côté négatif des choses à la Chambre. Par contre, voici un conservateur tout à fait enthousiaste à l'idée d'aider un député du Nouveau Parti démocratique, car c'est ce qui s'impose. Cette mesure est nécessaire pour notre région. Je demande que ce projet de loi soit renvoyé au comité et qu'il soit étudié.

• (1845)

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole ce soir sur le projet de loi C-248. Je demande à mes collègues d'être indulgents : on m'entend souvent parler du Québec, mais je connais un peu moins l'Ontario et la communauté de Windsor. Cependant, j'ai lu un peu sur le projet de loi de mon collègue de Windsor-Ouest et c'est avec plaisir que je l'appuierai.

Je vais présenter un petit historique du sujet et expliquer pourquoi le Bloc québécois aurait procédé d'une autre façon si ce projet de loi s'était appliqué au Québec. Néanmoins, après discussion avec mon collègue, je comprends les raisons qui le poussent à procéder ainsi.

Je salue par ailleurs la ténacité de notre collègue d'avoir porté à bout de bras ce projet. Sauf erreur, c'est en 2013 que tout cela a commencé alors qu'il assistait à une rencontre publique organisée par les résidents du secteur. C'est à ce moment qu'il a été sensibilisé à l'importance de la préservation d'Ojibway Shores.

On peut aisément comprendre le député de Windsor-Ouest de tenir à la préservation de ce terrain de 33 acres où on trouve des espèces florales et fauniques très rares, notamment des espèces en péril.

J'irais même jusqu'à dire que si une telle parcelle de terrain à protéger se trouvait dans ma circonscription, il est fort probable que je me battrais pour qu'elle soit préservée. Comme je le disais, je ne le ferais peut-être pas de la même façon, mais j'y reviendrai.

Pour l'heure, parlons un peu du combat livré au cours des dernières années par la communauté de Windsor pour que soit protégé le site Ojibway Shores. Il faut bien le rappeler et dire les choses telles qu'elles sont : l'Administration portuaire de Windsor n'a ja-

Affaires émanant des députés

mais vraiment eu l'intention de protéger et de préserver le site. Son but, dès le début, était d'en faire un site où serait érigé un développement industriel. Pour y arriver, il aurait fallu couper à blanc toute la forêt naturelle qui longe la berge.

Un tel projet est bien loin des préoccupations environnementales des citoyennes et des citoyens de Windsor, qui ont même organisé une pétition pour que soit suspendu le développement qui y était projeté en 2015. Notre collègue s'en souvient très certainement, lui qui avait mené une campagne auprès des organismes de défense de l'environnement locaux, provinciaux et nationaux pour demander au ministère des Transports de prendre cette affaire au sérieux et de procéder au transfert des terres.

En octobre 2017, quelques mois plus tard, le Comité environnemental de Windsor-Essex a adopté une résolution invitant la municipalité de Windsor à demander au gouvernement fédéral de préserver l'état naturel, la biodiversité et la fonction biologique du secteur Ojibway Shores en le transformant en aire protégée. On comprend donc un peu mieux l'implication du fédéral dans ce dossier.

Le député de Windsor-Ouest avait même organisé, le mois suivant, une rencontre publique pour demander le transfert du secteur Ojibway Shores et pour parler de ses avantages pour la collectivité, ainsi que de la protection de Sandwich Towne.

Je peux donc comprendre que le député ait été plutôt déçu en décembre 2017, lorsque le ministre des Transports de l'époque, qui était notre collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, lui a écrit pour l'informer que l'administration portuaire était en train de discuter avec la municipalité de Windsor à ce sujet et qu'il n'interviendrait pas à ce stade.

Mon collègue n'a pas baissé les bras. Il en a fait un enjeu électoral en 2019. Le suffrage qu'il a obtenu dans sa circonscription envoyait un message clair : il avait l'appui de ses concitoyens dans ce dossier. Quelques mois après la campagne électorale, mon collègue a rappelé que le Canada était signataire du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, aux termes duquel le Canada, les États-Unis et le Mexique s'engagent à protéger les milieux humides et la sauvagine. Pour financer ce plan, les États-Unis ont adopté la North American Wetlands Conservation Act, qui permet d'investir dans la protection des milieux humides et de leur faune dans les trois pays.

En septembre 2020, dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada octroyait des fonds pour créer des parcs urbains dans tout le pays. L'espoir est revenu pour les citoyens et les citoyennes de Windsor. Toutefois, il aura fallu patienter jusqu'en juin 2021, alors que le conseil municipal de Windsor a voté à l'unanimité en faveur de la proposition du député de Windsor-Ouest de demander l'aide du gouvernement fédéral pour faire du secteur Ojibway Shores un parc urbain national.

Nous sommes maintenant réunis ici pour en parler, alors que cette étape a été franchie. C'est un pas de plus vers la création de ce parc urbain, dont je commence de plus en plus à comprendre l'importance. Je tenais à retracer cet historique, qui est bien sûr incomplet. En effet, nous serions ici longtemps si nous devions aller au fond des choses. Je voulais simplement que nous prenions le temps, en tant que parlementaires, de constater à quel point les luttes environnementales sont longues, ardues et inutilement poussives. Cela démontre qu'il faut continuer de se battre longtemps pour protéger les aires auxquelles on tient.

Affaires émanant des députés

● (1850)

Souvent, aussi, les obstacles à ce que ces luttes aboutissent sont souvent surprenants. Ce que j'ai pu constater, c'est que l'Administration portuaire de Windsor a tenté de soutirer 12 millions de dollars du Sandwich Towne Community Benefit Fund, qui doit servir à compenser les répercussions limitrophes dans des quartiers en difficulté, en échange d'un bail de 30 ans pour le site Ojibway Shores. C'est une proposition qui avait été rejetée, avec raison. Or, ce simple obstacle à ce que les résidentes et les résidents de Windsor puissent jouir d'un parc urbain qui assurerait la protection des écosystèmes est une belle représentation de ce qu'est actuellement la défense de la qualité de notre environnement au Canada.

Mes collègues auront donc compris que le Bloc québécois est en faveur du principe du projet de loi C-248. En fait, selon les informations que nous avons, il n'y a aucun doute sur la valeur écologique du site ou même sur la pertinence de faire un tel parc. En fait, le gouvernement s'est déjà engagé à travailler avec les villes afin d'étendre les parcs urbains. Cette action doit servir à l'avancement de l'objectif de protection de 25 % du territoire du Canada, et, à notre avis, un tel projet est parfaitement en phase avec cet engagement.

Cela dit, un peu plus tôt, je disais que je n'aurais peut-être pas favorisé cette façon de faire pour protéger le site Ojibway Shores. J'avais promis que j'y reviendrais, alors j'y reviens. Les questions que j'ai en tête sont les suivantes. Pourquoi cette si longue lutte pour la préservation du site? Pourquoi est-ce le Canada, le gouvernement fédéral, qui devrait en être propriétaire? Pourquoi le fédéral devrait-il être propriétaire du plus grand nombre possible de parcs urbains?

En fait, pourquoi ne pas plutôt offrir aux provinces un financement adéquat qui leur permettrait de soutenir leurs efforts de conservation en milieu urbain? Cela pourrait être une façon de faire. Le rôle du gouvernement fédéral est plutôt d'offrir un financement sans condition aux provinces pour leur permettre de veiller à la conservation des milieux fragiles.

Je ne dis pas que nous nous opposons à ce que le fédéral crée ce parc et s'en occupe, au contraire. Cependant, je pense que si cela avait été fait au Québec, peut-être qu'on l'aurait fait d'une façon différente. Je donne un exemple concret. Si on prenait le canal de Lachine, à Montréal, qui fait partie intégrante de l'histoire de la ville de Montréal, notamment dans les quartiers Saint-Henri, Griffintown et Pointe-Saint-Charles, il serait donc approprié, à notre sens, que ce soit la Ville de Montréal et les arrondissements concernés qui administrent le parc du canal de Lachine. Ils pourraient alors penser sa gestion, son développement et sa manière de faire avec les autres projets d'aménagement urbain qui sont limitrophes. Ce serait une vision cohérente avec des gens du milieu, qui y ont vécu et qui se sont imprégnés de l'endroit, des gens qui savent comment et surtout pourquoi ce lieu revêt une importance capitale pour la culture et l'environnement du secteur.

Je pense que mes collègues seront d'accord avec moi sur une chose. Le gouvernement fédéral n'est pas perçu par la population comme étant le gouvernement qui a la plus grande proximité avec les citoyens et les citoyennes. Certes, on s'attarde à des défis importants, comme la politique monétaire, les frontières, les relations internationales, la défense de notre territoire. Toutefois, est-ce vraiment le rôle du fédéral de veiller à ce que la végétation d'un parc urbain soit représentative des espèces végétales qu'on trouve dans le quartier? Est-ce vraiment à nous, parlementaires et fonction-

naires fédéraux, que doit revenir la responsabilité de la gestion d'un parc urbain?

La question se pose. Néanmoins, je pense que mon collègue de Windsor-Ouest aura bien expliqué pourquoi on procède de cette façon dans ce cas-ci. La question méritait tout de même d'être soulevée, car, comme je le disais, il y aurait peut-être eu d'autres façons d'agir dans ce cas-ci.

Je le répète, le Bloc québécois est plutôt en faveur de ce projet de loi. Je salue la ténacité de mon collègue. Je me rappelle, pour avoir déposé mon premier projet de loi à la Chambre, que c'est emballant. Il y a quelque chose d'excitant dans le fait de mener à terme un projet et d'en être le porteur. Comme je le disais, mon collègue mène ce projet depuis plusieurs années déjà, alors c'est bon d'entendre les différentes opinions de chacun des partis et de voir les gens se rassembler pour la communauté de Windsor.

Je terminerai en disant que je souhaite la meilleure des chances à mon collègue dans la poursuite de son projet de loi. Il pourra compter sur l'appui du Bloc québécois.

● (1855)

[Traduction]

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole au sujet du projet de loi C-248, qui créerait le parc urbain national Ojibway près de Windsor, en Ontario. Ce projet de loi, qui est paré par le député de Windsor-Ouest, regrouperait des terres qui appartiennent au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial et à la Ville de Windsor pour créer un espace d'une valeur inestimable qui protégerait un écosystème menacé qui est unique au Canada.

Pour répondre à la question de la députée d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia concernant la raison pour laquelle le gouvernement fédéral devait s'impliquer, c'est parce qu'il s'agit d'un trésor national. C'est une zone unique au Canada, pas seulement à Windsor et en Ontario, mais au Canada.

Je remercie le député de Windsor-Ouest de son travail inlassable dans ce dossier. L'intervenante précédente a souligné qu'il travaille depuis près de 10 ans pour mener ce projet à bien. Je tiens aussi à le remercier de m'avoir invité à visiter le site, à Windsor. Il m'a fait faire une visite complète.

C'était une magnifique fin de semaine de septembre, alors nous avons parcouru les sentiers sur plusieurs propriétés et traversé des champs de barbon, qu'on appelle aussi pied de dinde, en raison de la forme de ses épis. Nous étions entourés de chênes, de fleurs qui éclosent à la fin de l'été et, bien sûr, d'une foule d'oiseaux et d'autres animaux sauvages.

Le député d'Essex a dit à quel point ce parc serait précieux pour les résidents de la région et les visiteurs. Depuis le début de la pandémie, j'ai vu beaucoup plus de gens sortir dehors et visiter les parcs de leur circonscription, et d'autres députés l'ont sûrement constaté également. Les gens ont besoin de sortir et de profiter de ce genre d'espaces.

Certains pourraient se demander pourquoi ces quelques propriétés mériteraient d'être désignées comme parc national, alors que leur superficie n'est que de 900 acres en tout, et qu'elles sont situées à proximité des zones urbaines et industrielles de Windsor, en face de l'étalement urbain de Détroit, qui se trouve juste de l'autre côté de la rivière. La création du parc urbain national Ojibway permettrait de préserver les derniers et plus beaux vestiges d'anciens écosystèmes qui s'étendaient naguère sur de vastes zones; je veux parler de la prairie à herbes hautes, de la savane de chênes et de la forêt carolinienne.

J'ai été biologiste dans une vie antérieure. L'essentiel de mon travail portait sur les écosystèmes menacés et les espèces en péril. Au Canada, quatre écosystèmes figurent dans la liste de ceux qui sont les plus menacés. Il s'agit de la savane arborée de chênes de Garry, dans le Sud-Est de l'île de Vancouver et dans les Îles Gulf de la Colombie-Britannique; des prairies désertiques de la partie méridionale intérieure de la Colombie-Britannique, mon coin de pays; des forêts caroliniennes du Sud de l'Ontario; et des prairies à herbes hautes du Sud-Est du Manitoba et du Sud-Ouest de l'Ontario.

Le parc urbain national Ojibway protégerait deux de ces écosystèmes gravement menacés. On ne considère pas souvent l'Ontario comme une province des Prairies, mais le Sud de l'Ontario a déjà été largement couvert de prairies à hautes herbes. Au cours des trois derniers siècles, l'agriculture et le développement ont pratiquement fait disparaître ces prairies. À peine 1 % de ces habitats subsistent dans des coins éloignés du comté d'Essex en allant vers le nord jusqu'aux plaines du lac Rice. Il ne reste que trois prairies protégées de relativement grande superficie en Ontario, c'est-à-dire de plus que quelques acres. Il s'agit de la savane Black Oak d'Alderville près du lac Rice, du parc provincial Bronte Creek et du complexe de prairies Ojibway. D'ailleurs, les prairies Ojibway formeraient une grande partie du parc national que ce projet de loi permettrait de créer.

Les écosystèmes menacés abritent, presque par définition, de nombreuses espèces en péril. J'aimerais vous parler de certaines d'entre elles. On trouve dans la région des prairies Ojibway 160 espèces rares inscrites sur les listes provinciales. Aucune autre région en Ontario n'abrite une telle concentration d'espèces rares, et il n'y a qu'une ou deux autres régions au Canada où l'on trouve une telle concentration de rareté. J'ajoute que l'une de ces régions est celle des prairies désertiques de ma circonscription.

De ces espèces rares, 119 sont des plantes qui poussent dans les prairies Ojibway et 19 sont inscrites sur la liste fédérale. Elles sont protégées au titre de la Loi sur les espèces en péril. Parmi elles figurent le châtaignier d'Amérique et le chicot février. L'ammannie robuste est une autre plante menacée, qui, je dois le souligner, ne pousse qu'à deux endroits au Canada: dans les prairies Ojibway et à Osoyoos, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription.

• (1900)

Ces communautés végétales rares sont, de toute évidence, l'habitat de milliers d'espèces d'insectes, sur lesquels nous savons souvent bien peu de choses. Dans bien des cas, nous ne possédons même pas de données de recensement élémentaires fiables, et ne savons pas qu'elle est leur importance pour l'écosystème élargi.

Puisque nous ne parlons pas très souvent de beaux insectes à la Chambre, je me dois de prendre un moment pour parler d'au moins une espèce que l'on peut observer dans la région en question: l'*Archilestes grandis*.

Affaires émanant des députés

Comme tous le savent certainement, il existe deux groupes de libellules: les grandes libellules, qui gardent leurs ailes déployées lorsqu'elles sont au repos, et les demoiselles, plus petites, dont les ailes, au repos, sont repliées sur leur dos. Or, il existe également un autre groupe entre les deux, les lestes, dont les ailes, au repos, demeurent également étalées. La plus grande des libellules de ce groupe est l'*Archilestes grandis*, et le seul endroit où l'on peut la trouver au Canada, c'est dans les prairies Ojibway.

On y trouve également des reptiles en voie de disparition. Le député d'Essex a mentionné la couleuvre fauve de l'Est. Il y a également la tortue mouchetée, la couleuvre à petite tête et le serpent à sonnette massasauga. Je ne suis pas sûr de ce que penserait le député s'il en rencontrait un, mais cette population de serpents à sonnette est isolée des autres populations canadiennes par une distance de plus de 300 kilomètres, et elle est au bord de l'extinction locale.

Certaines espèces en péril, comme le colin de Virginie et le scinque pentaligne, ont complètement disparu de la région des prairies Ojibway. C'est ce qui arrive lorsque nous laissons les écosystèmes en péril se fragmenter et devenir trop petits pour permettre le maintien de populations animales.

Le colin de Virginie est une espèce de caille emblématique qui était auparavant commune dans presque tout l'Est de l'Amérique du Nord. Elle s'est raréfiée au Canada au cours du XX^e siècle à mesure que les habitats des prairies et des savanes étaient détruits par le développement résidentiel et agricole et par la déforestation. La population canadienne de cette espèce s'est effondrée dans les années 1990 et on ne trouve plus aucun individu dans les prairies Ojibway. La seule population toujours présente au Canada se trouve sur l'île Walpole, au nord-ouest de Windsor.

Pour obtenir la même protection que celle conférée aux parcs nationaux, une aire naturelle doit être aussi grande, aussi spectaculaire ou aussi vierge que les régions de Banff, de Jasper ou de Kluane. Ojibway Shores et les environs méritent clairement d'être protégés. La biodiversité et les écosystèmes rares qu'on y trouve constituent un trésor national. Le fait que les habitats toujours intacts soient entrecoupés de routes et entourés de terres agricoles, de sites industriels et de quartiers de banlieue ne justifie pas qu'on les sacrifie pour faire place à plus de développement.

C'est aussi ce qui a failli arriver au site Ojibway Shores. En 2013, l'Administration portuaire de Windsor avait prévu de couper la forêt à blanc et d'offrir le site Ojibway Shores au développement. Le député de Windsor-Ouest est monté au créneau, et après plusieurs années de lutte, il a réussi à convaincre le gouvernement fédéral de ne pas se défaire de cette propriété.

Il y a une chose en particulier qui rend cette proposition aussi importante. Ce parc urbain national engloberait des terres qui formeraient une connexion entre la rivière Détroit, ses habitats riverains peuplés de boisés et de savanes et les terres boisées et les prairies situées un peu plus haut.

La connectivité est essentielle à l'intégrité des habitats rares, surtout lorsqu'ils deviennent de plus en plus fragmentés. Si l'une des parcelles visées par ce texte est livrée au développement, ce sont toutes les autres qui en pâtiront. Elles doivent donc toutes jouir de la même protection.

Affaires émanant des députés

Je m'en voudrais de ne pas rappeler qu'il est aussi question de créer un parc national dans ma circonscription, plus précisément dans le sud de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Comme pour le site Ojibway Shores, il s'agit d'un écosystème unique au Canada et il est lui aussi fragmenté. Pour tout dire, il est composé d'une myriade de terres appartenant à la Couronne, aux Premières Nations, aux municipalités et à des particuliers.

Cette initiative a été débattue dans ma circonscription pendant plus de 20 ans et elle est maintenant au stade des négociations entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral et provincial. En raison de la diversité des propriétés foncières dans ce paysage, ces négociations visent à trouver un équilibre délicat entre, d'une part, le besoin d'offrir une solide protection aux écosystèmes d'importance nationale et, d'autre part, le respect des préoccupations de la collectivité dans son ensemble et des personnes dont le moyen de subsistance dépend des prairies, comme les éleveurs.

De même que pour le parc Ojibway, ce ne serait pas un parc comme Jasper ou Banff, mais un parc conçu pour le contexte particulier d'Okanagan-Sud. La proposition de parc urbain national Ojibway jouit du plein appui de la Première Nation de Caldwell et de la Ville de Windsor, comme l'a dit le député d'Essex. Il s'agirait d'un des joyaux de notre réseau de parcs nationaux et j'appuie pleinement ce projet de loi.

● (1905)

En conclusion, je tiens simplement à remercier encore une fois le député de Windsor-Ouest et tous les gens qui ont travaillé si fort, souvent contre vents et marées, pour mener à bien ce projet.

M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour reprendre le débat sur le projet de loi C-248 ce soir. Comme les députés le savent bien, il s'agit d'une loi visant à modifier la Loi sur les parcs nationaux du Canada et à créer le parc urbain national Ojibway du Canada. C'est un grand honneur de me joindre à tous mes collègues ici ce soir.

Je voudrais commencer en reconnaissant que je me joins à cette discussion à partir du territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

D'après ce que nous avons vu précédemment dans le débat sur ce parc et ce que nous avons entendu ce soir, il est clair qu'il y a un consensus à la Chambre sur le fait qu'il est impératif d'aller de l'avant pour ce parc. Je dois dire que c'est formidable, un jour comme aujourd'hui, de voir qu'il y a un consensus à la Chambre.

Il est important de souligner que la ville de Windsor est l'une des sept villes où des travaux sont en cours pour créer des parcs urbains nationaux. En fait, cela relève d'un nouveau programme de 130 millions de dollars qui vise à désigner jusqu'à six nouveaux parcs urbains nationaux au Canada d'ici 2026. Les Canadiens s'attendent à ce que nous fassions preuve d'audace, et c'est pourquoi nous nous engageons pleinement à aller dans la bonne direction en mettant en place un échéancier d'ici 2026.

Le Programme des parcs urbains nationaux est dirigé par Parcs Canada et je devrais souligner qu'il ne peut pas être court-circuité. Le processus suivi par Parcs Canada, dans le cas à l'étude et dans tous les autres, part du principe qu'il est nécessaire d'établir des partenariats et une collaboration entre les intervenants et les collectivités. Chacun d'entre nous est résolu à travailler de concert avec des partenaires afin d'explorer les possibilités et de définir les limites et les structures de gouvernance, le tout pour parvenir à un

dessein commun. Le processus doit être communautaire et partir de la base.

Depuis le début du processus, Parcs Canada collabore activement avec des partenaires clés dans la région de Windsor, dont la Ville de Windsor, la Première nation de Caldwell et la Première nation de l'île Walpole. La consultation des parties prenantes importantes a aussi débuté, notamment auprès des groupes de conservation et du patrimoine, ainsi qu'auprès des universités et des intervenants touristiques et économiques. Je mets l'accent sur la mobilisation et la collaboration parce que je veux attirer l'attention des députés sur l'une des faiblesses évidentes du projet de loi à l'étude.

Je pense que nous pouvons tous convenir que le projet de loi repose sur des intentions fort louables, mais il s'agit d'un processus qui part du haut et qui fait carrément fi de l'opinion des gens sur le terrain. Le fait de ne pas consulter convenablement les peuples autochtones dont les terres traditionnelles abriteront le parc proposé va à l'encontre de l'esprit même de la réconciliation et risque de saper les relations nouvellement établies et la confiance nécessaire qui doit toujours sous-tendre de tels projets. La création d'un parc urbain national sans la consultation adéquate des partenaires autochtones dès le début serait un revers regrettable et empêcherait d'atteindre un objectif important.

En réunissant les collectivités et les parties prenantes pour élaborer une vision commune, on s'assurerait de créer un parc urbain national qui servirait de lieu spécial où tout le monde pourrait se réunir, et ce, pendant des générations. À cette étape préliminaire, les grandes décisions doivent être examinées attentivement et faire l'objet de consultations, notamment pour ce qui est de déterminer l'étendue des terres à inclure dans les limites du parc. Le projet de loi dont nous sommes saisis prédéfinit prématurément les limites précises du parc. De plus, la délimitation de ces terres par le projet de loi, dont certaines appartiennent actuellement au gouvernement provincial, équivaut à une prise de terres sans consentement et sans consultation.

● (1910)

J'insiste à nouveau sur le fait que l'on court-circuite un processus consultatif solide. Imaginons, par exemple, que nous appuierions un projet de loi dans lequel Ottawa prendrait automatiquement le contrôle d'un parc situé au Québec ou dans l'une de nos provinces de l'Ouest sans la moindre conversation ou négociation avec les autorités provinciales compétentes. Ce n'est pas dans cet esprit qu'il faut lancer un parc urbain national durable, et c'est un manque de respect pour les partenaires clés qui ont assuré la conservation des terres en question face à d'importantes pressions de développement urbain.

Bien que les terres mentionnées dans le projet de loi puissent être celles qui devraient être incluses dans le parc, nous devons prendre le temps et travailler en collaboration avec nos partenaires locaux pour évaluer correctement cette question et examiner si d'autres terres pourraient être envisagées. Cela doit se faire avant que les limites d'un parc proposé ne soient établies définitivement. Le projet de loi dont nous sommes saisis définit les limites prématurément. Il ferme également la porte à la possibilité que des propriétaires privés ou des municipalités adjacentes puissent repérer des terres qui pourraient être ajoutées à l'empreinte d'Ojibway. Le projet de loi fermerait la porte à cette possibilité.

Affaires émanant des députés

Nous sommes déjà en train de construire un parc urbain national Ojibway. L'été dernier, plus de 50 partenaires locaux se sont réunis à Ojibway avec mes collègues le député de Windsor—Tecumseh et la ministre des Familles pour annoncer notre engagement ferme à créer un parc urbain national Ojibway. Quelques mois plus tard, nous avons annoncé un financement de plus de 580 000 \$ de Parcs Canada pour permettre à la Ville de Windsor d'entamer les consultations préalables. Il y a tout juste deux semaines, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a annoncé à la Chambre des communes qu'un protocole d'entente avait été conclu entre Parcs Canada et Transports Canada afin de collaborer au transfert des terres d'Ojibway Shores de l'Administration portuaire de Windsor à Parcs Canada en vue de leur inclusion dans l'éventuel parc urbain national Ojibway.

Ojibway Shores est le dernier rivage sous-développé et le dernier habitat naturel le long de la rivière Detroit, et il relierait le complexe de prairies Ojibway à la rivière Detroit. Il a une valeur environnementale importante. C'est un joyau écologique essentiel qui compte sur ses 33 acres certaines des plantes — comme on y a fait allusion plus tôt dans la soirée —, des insectes et des espèces animales les plus diversifiés d'Amérique du Nord. Beaucoup sont des espèces rares et en danger.

La communauté de Windsor se bat depuis 20 ans pour préserver Ojibway Shores. Le gouvernement libéral a réussi à le faire. Ojibway Shores sera préservé à jamais et fera partie d'un parc urbain national dont pourront profiter des générations de résidents et de visiteurs.

Ce protocole d'entente constitue une avancée de taille. On y souligne la valeur et l'importance de la collaboration et de la consultation pour la création d'un parc urbain national. Nous sommes sur le point de faire une chose qui est souhaitée de toutes parts, puisque la création d'un parc urbain national aurait des retombées sur les habitants de Windsor et sur les Canadiens en général, elle permettrait de mieux protéger l'environnement et elle favoriserait la réconciliation avec les peuples autochtones.

Le projet de loi C-248 part d'une bonne intention, mais il repose sur la mauvaise approche, en plus d'envoyer le mauvais message. Voilà pourquoi la Chambre devrait rejeter cette mesure législative.

• (1915)

M. Mike Morrice (Kitchener-Centre, PV): Monsieur le Président, c'est un honneur d'intervenir ce soir au sujet du projet de loi C-248, un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Windsor-Ouest qui vise à créer un parc urbain national, plus précisément le parc urbain national Ojibway.

Je tiens tout d'abord à souligner qu'aucune propriété privée ne serait touchée par la création de ce parc. Il viendrait plutôt relier plusieurs parcelles de terres publiques pour constituer un grand parc urbain national de 900 acres. Maintenant, expliquons davantage ce qui fait toute l'importance des parcs urbains nationaux.

Comme on l'a déjà dit, en plus de fournir un habitat à des espèces en péril, des centaines d'espèces dans ce cas-ci, les parcs urbains nationaux permettent d'atténuer l'effet des inondations causées par les changements climatiques. Ils constituent aussi une zone de patrimoine naturel dont la collectivité peut profiter et ils contribuent à une vie saine et à l'écotourisme. Il convient aussi de prendre un moment pour penser au syndrome du manque de nature, un terme qui désigne ce qui se passe quand les gens sont coupés du milieu naturel.

Si nous avons davantage de parcs urbains nationaux, je me demande comment cela pourrait influencer notre réflexion, même dans cette enceinte. Compte tenu des défis systémiques plus vastes qui se présentent à nous, comme la crise climatique, je me demande si le fait d'avoir plus d'espaces verts urbains — dont pourraient profiter les Canadiens de partout au pays et les parlementaires — aurait une incidence sur le raisonnement qui nous conduit à prendre, ou à ne pas prendre, des décisions concernant la crise climatique, par exemple.

Il importe également de souligner la manière dont le projet de loi cadre avec une proposition de Parcs Canada, qui a déjà fait connaître son intention de créer au moins un nouveau parc national dans chaque province ou territoire du pays, et avec les plans existants du parti au pouvoir, qui s'est engagé à protéger jusqu'à 25 % des terres d'ici 2025 et jusqu'à 30 % d'ici 2030. Il me semble que nous devrions tirer le meilleur parti de toutes les occasions qui se présentent à nous pour accélérer la protection de la biodiversité dans tout le pays.

J'aimerais aussi prendre un moment pour féliciter le député de Windsor-Ouest de présenter ce genre de mesure législative. À mon avis, c'est ainsi que la démocratie est censée fonctionner. Le député défend la création de ce parc urbain national depuis 2013, année où il a proposé l'idée au gouvernement fédéral pour la première fois. Il a tenu compte des intérêts de tout le monde dans sa région et il a misé sur la collaboration afin de trouver un consensus et de faire avancer le dossier. Je rappelle qu'il a obtenu l'appui de la Première Nation de Caldwell, et du chef Duckworth en particulier, qui ont fait parvenir une lettre à tous les parlementaires le 11 avril afin de les inciter à voter pour le projet de loi C-248.

Je rappelle en outre que le projet a obtenu l'appui unanime du Conseil municipal de Windsor. Voilà qui prouve, à mon avis, que les parlementaires ont toujours avantage à choisir des dossiers comme celui-ci, en sachant que le processus est déjà enclenché et que des consultations ont eu lieu. Les députés devraient se préoccuper d'abord et avant tout de leurs concitoyens. Les intérêts des Canadiens devraient aussi passer avant ceux du parti, et les députés devraient ensuite s'employer à les défendre et à adapter leur conduite en fonction de ce que les gens leur disent. Selon moi, c'est exactement ce qu'a fait le député de Windsor-Ouest, et si nous faisons comme lui, nous pourrions rapidement créer de nouvelles zones protégées et doter le pays d'un nouveau parc urbain national.

Je m'intéresse moins à qui recevra le mérite de la création de ce parc; je souhaite plutôt m'assurer d'appuyer quiconque apporte des idées à la Chambre pour nous permettre de protéger plus rapidement les aires en milieu urbain. C'est pour cette raison que la députée de Saanich—Gulf Islands et moi voterons tous les deux en faveur de ce projet de loi. J'ai trouvé encourageant d'entendre le député d'Essex ainsi que le député d'Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, un biologiste, apporter leur appui à cette mesure législative.

Je ferai remarquer que cette journée a été difficile, en quelque sorte, et que nous avons procédé à des votes où il y a eu plus de division que je ne l'aurais souhaité. Cela dit, nous pourrions au moins obtenir le consensus de la Chambre dans ce débat-ci. J'ai bon espoir que le projet de loi sera renvoyé au comité le plus rapidement possible.

• (1920)

Le vice-président: Constatant qu'il n'y a pas d'autres intervenants, j'invite le député de Windsor-Ouest à se prévaloir de son droit de réplique.

Affaires émanant des députés

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je remercie les députés, et la présidence, de prendre part à cette démarche. Le projet de loi C-248 émane réellement de la communauté. Ce n'est pas moi qui en ai eu l'idée. C'est un projet pour lequel nous nous battons depuis très longtemps.

Je siége dans cette enceinte à titre de député depuis plus de 20 ans et je me réjouis quand nous parvenons à faire l'unité à la Chambre et à travailler à des projets pouvant contribuer à définir notre pays et nos collectivités.

J'ai une liste de personnes à qui je veux adresser mes remerciements. Cependant, je vais devoir en omettre quelques-unes, faute de temps.

J'aimerais commencer par remercier Janet et Dave, de la Wildlands League. Ils participent à ce processus depuis le tout début et ils ont été une source d'inspiration. Ils comprennent la connectivité entre les divers espaces verts qui composent l'écosystème du parc et ils ont joué un rôle très spécial et ont adopté une attitude très positive tout au long du processus. De surcroît, je remercie aussi la cheffe Mary Duckworth. Elle m'a déjà accompagné ici, à l'extérieur des murs de cette enceinte, pour promouvoir ce projet.

C'est vraiment irrespectueux de dire que le processus aurait passé outre l'avis des Premières Nations; c'est incroyable d'entendre cela. J'ai fait visiter le site à des membres de la Première Nation de Caldwell lorsqu'ils devaient décider où installer leur réserve. Maintenant, en fait, la réserve est plus près de la Pointe-Pelée, qui, ironiquement, est le lieu qu'ils auraient dû recevoir, historiquement. C'est une de nos plus belles histoires de réalisation de la réconciliation, c'est extraordinaire.

La cheffe Duckworth et tous les gens dynamiques qui appuient cette mesure ont demandé explicitement de témoigner devant le comité pour raconter l'histoire et expliquer pourquoi ils appuient cette mesure. Cela fait partie de leur patrimoine, qu'ils veulent partager au moyen d'une vision d'un parc urbain national dont tous pourront profiter. C'est une histoire remarquable à cause de la manière tragique dont elle a débuté, mais c'est aussi pour eux un projet d'avenir.

Ce qui est intéressant, c'est que le maire Dilkens et le conseil municipal travaillent depuis des années pour que ces terres qui se trouvent sur les berges du site Ojibway soient protégées. Ces terres devaient se faire raser au bulldozer et la végétation qui s'y trouve devait être abattue. Au bout de sept ans de travail, on m'a dit qu'on ne pouvait pas transférer le dossier à Environnement Canada. Il y a quelques semaines, il a pourtant été transféré à ce ministère.

Nous en sommes ravis. À un moment donné, les libéraux voulaient que les résidents de Windsor paient des millions de dollars pour redonner ensuite les terres au gouvernement fédéral. Quelle absurdité. C'était vraiment absurde, ce que les libéraux voulaient faire. Je suis heureux qu'ils aient finalement changé leur fusil d'épaule.

Ce projet de loi est nécessaire, car chaque parc national dispose de sa propre loi. Chaque parc national est ainsi protégé. Nous n'avons fait qu'assembler les propriétés concernées, et nous n'avons jamais cessé de consulter les intéressés, surtout les enfants, les jeunes, les défenseurs de la cause, les environnementalistes, les syndicats et les entreprises. Tout cela s'est passé à Windsor sur plusieurs années. C'est grâce à cela que nous avons pu définir la zone géographique concernée dans le projet de loi.

Je ne comprends pas l'opposition de certains députés libéraux. Pourquoi ne pas renvoyer le projet de loi au comité? Pourquoi l'idée de le renvoyer au comité pour y parler des préoccupations qu'il inspire déplaît-elle sinon à tous les députés libéraux, du moins à certains d'entre eux?

Les conservateurs craignaient que des propriétés privées ne soient touchées par le projet; ce n'est pas le cas. Pour ce qui est du Bloc, nous tenons à nous assurer qu'il s'agit d'une préoccupation particulière parce que les députés du Bloc ont des questions tout à fait légitimes à propos de la province. Nous nous sommes aussi occupés de ces éléments.

À l'heure actuelle, l'Ontario est en période électorale, mais les autorités provinciales parlent de ce projet et l'appuient. La députée de la région à l'Assemblée législative de l'Ontario, Lisa Gretzky, appuie le projet, tout comme la Ville de Windsor. Nous souhaitons maintenant que le projet de loi soit renvoyé au comité afin de préciser les zones en question et d'avoir la chance de parler de cette mesure et de ce qui fait toute son importance.

Je ne comprends pas. Il y a un certain nombre d'années que je siége à la Chambre des communes. Je m'efforce de travailler de façon constructive, surtout depuis notre retour au Parlement, et c'est pourquoi j'ai choisi ce projet de loi. Je l'ai choisi parce qu'il devrait, à tout le moins, franchir la première épreuve et se rendre au comité. Pourquoi souhaitent-ils mettre fin à ce magnifique processus qui a été guidé à toutes les étapes par la communauté, sans même permettre aux gens de Windsor et d'Essex de se faire entendre?

Je vais conclure ainsi. Tant de gens ont participé à ce projet. Certains d'entre eux sont même décédés pendant le processus. Cet espace vert sera juste à côté du pont international Gordie-Howe.

Ma première rencontre publique concernant l'établissement d'un passage frontalier a eu lieu en 1998, à l'école publique Marlborough. J'étais alors conseiller municipal. Nous en sommes enfin à un projet de loi. Nous n'avons pas besoin de 20 autres années pour faire ce qui relève de l'évidence. Il faut aller de l'avant. C'est une initiative citoyenne. Plus important encore, elle sera un élément distinctif du Canada à deux pas des États-Unis.

● (1925)

Le vice-président: Je remercie tous les députés de leurs interventions. La question porte sur la motion.

Si un député d'un parti reconnu présent à la Chambre désire demander un vote par appel nominal ou que la motion soit adoptée avec dissidence, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

La leader adjointe du gouvernement à la Chambre a la parole.

Mme Sherry Romanado: Je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 25 novembre 2021, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 8 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES***[Traduction]***LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE**

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 31 mai, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion d'adoption du quatrième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, présenté le lundi 30 mai.

Le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères a la parole.

M. Maninder Sidhu (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les députés de prendre le temps de tenir un débat sur ce que notre gouvernement considère comme une priorité essentielle de la politique étrangère du Canada: notre appui indéfectible à l'adhésion à l'OTAN de la Finlande et de la Suède.

Cependant, je veux tout d'abord parler de la plus grave menace actuelle à la paix mondiale: l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cela fait des mois que le président Poutine a choisi de déclencher la guerre contre l'Ukraine. Chaque jour qui passe, le nombre de civils tués et blessés, y compris des enfants, continue de grimper. Nous avons été témoins des attaques russes contre des immeubles d'habitation, des places publiques, des théâtres et des maternités. En outre, les reportages et les images de ce que les forces russes ont fait à Boutcha sont horribles et honteux.

Soyons clairs: nous pensons que ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et nous sommes déterminés à tenir le président Poutine et ceux qui l'appuient responsables de leurs actes. Le Canada et ses alliés de l'OTAN réagissent à l'agression de Poutine avec une coordination sans précédent, et nous continuons à soutenir les hommes et les femmes d'Ukraine qui se défendent et se battent pour leur pays, leur collectivité et leurs familles. Nous avons annoncé plusieurs séries de sanctions et nous continuerons à travailler au sein de notre alliance et avec nos partenaires internationaux pour asphyxier le régime de Poutine. La situation actuelle confère une urgence encore plus grande au débat de ce soir.

J'ai oublié de dire que je partagerai mon temps de parole avec le député de Cambridge.

Depuis sa fondation en 1949, l'OTAN est une pierre angulaire de la politique de sécurité internationale du Canada. Avec 11 autres pays fondateurs, nous avons établi l'alliance pour promouvoir la défense collective de ses membres, maintenir la paix et la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord et sauvegarder la liberté des peuples de la région selon les principes de la démocratie, de la liberté individuelle et de la primauté du droit.

Depuis lors, l'OTAN est passée de 12 à 30 alliés. Sa porte s'est ouverte à tout pays européen capable d'assumer les engagements et les obligations qu'implique l'adhésion et de contribuer à la sécurité euro-atlantique. Le Canada a une longue tradition de soutien total à la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN, fondée sur l'article 10 du Traité de Washington. Voilà pourquoi nous soutenons fermement la décision de la Finlande et de la Suède de demander leur adhésion à l'OTAN, demande que nous appuyons sans réserve. Nous pensons également que chaque pays a le droit souverain de choisir sa propre voie et ses propres ententes de sécurité, et nous

sommes aux côtés des peuples finlandais et suédois, qui ont clairement exprimé leur choix.

Nous avons toujours salué le partenariat étroit de la Finlande et de la Suède avec l'OTAN et leurs contributions à la sécurité euro-atlantique. Nous entretenons depuis longtemps d'excellentes relations bilatérales avec ces deux pays, comme en témoignent notre coopération étendue et nos valeurs et priorités communes. Les Forces armées canadiennes ont beaucoup travaillé avec les forces armées des deux pays dans le cadre d'exercices d'entraînement, et dans le cadre de la mission de formation de l'OTAN en Irak. Nos troupes ont également combattu côte à côte dans des opérations, que ce soit en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Afghanistan et en Libye.

Le Canada est également très présent en Europe et nous procédons présentement au déploiement de 1 375 membres des Forces armées canadiennes sur l'ensemble du flanc est de l'OTAN et de deux frégates et d'un avion de patrouille pour soutenir le renforcement des efforts de dissuasion et de défense de l'alliance. Ces déploiements font partie de l'opération Reassurance, qui comprend la présence avancée rehaussée de l'OTAN, les groupes maritimes permanents de l'OTAN et la mission de police aérienne de l'OTAN.

Le Canada est convaincu que la Finlande et la Suède peuvent intégrer immédiatement l'OTAN et apporter une contribution importante à notre sécurité collective. Les forces armées de ces deux pays sont puissantes et les pays de l'alliance ont beaucoup à apprendre d'elles en matière de maintien de la sécurité dans l'ensemble de la société. La Finlande et la Suède comptent parmi les partenaires les plus loyaux et les plus actifs de l'alliance en matière de sécurité et de défense. Comme l'alliance, elles veulent maintenir l'ordre international fondé sur des règles. Les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays comptent pour ces deux pays et leurs forces armées sont hautement qualifiées et compétentes.

La Suède et la Finlande sont également deux grandes défenseuses du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité. Les initiatives d'égalité des sexes et de paix inclusive contribuent à la stabilité des sociétés et sont essentielles à l'avènement d'un monde pacifique pour les personnes de tous les genres. La participation pleine, égale et significative de toutes les femmes et de toutes les filles à la prévention et à l'endiguement des conflits et à la récupération après ceux-ci profite à tout le monde et est essentielle à l'obtention d'une paix durable.

● (1930)

En tant qu'ami proche et partenaire de sécurité, le Canada appuiera la Finlande et la Suède tout au long du processus d'adhésion, y compris contre les menaces à leur sécurité. Nous mettons tout en œuvre pour accélérer nos processus nationaux afin de faciliter l'adhésion des deux pays sans délai. Nous encourageons tous les alliés à faire de même et à approuver la demande d'adhésion de ces deux pays à l'OTAN le plus rapidement possible. La Finlande et la Suède sont d'ardentes défenseuses des principes fondateurs de l'alliance que sont la démocratie, la liberté individuelle et la primauté du droit. Leur adhésion renforcera notre défense collective.

Affaires courantes

Les conséquences de la guerre d'agression irresponsable du président Poutine s'étendent bien au-delà des frontières de l'Ukraine. L'invasion non provoquée et injustifiable de l'Ukraine représente une menace importante pour la sécurité euro-atlantique et pour l'ordre international fondé sur des règles. L'attaque éhontée de Poutine contre un voisin, contre un pays souverain, attaque appuyée par une campagne de mensonges et de désinformation et menée avec des conséquences dévastatrices pour les civils, a brisé la paix en Europe. Cette attaque ne touche pas seulement l'Ukraine et ses retombées ne concernent pas uniquement l'Europe. C'est une attaque contre la Charte des Nations Unies et les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale qui portera atteinte à la démocratie, à la liberté et aux droits de la personne dans un avenir prévisible.

Toutefois, face à cette guerre, la détermination de l'OTAN est plus forte que jamais. Les alliés et partenaires de l'OTAN, dont la Finlande et la Suède, renforcent leur soutien à l'Ukraine, qui continue de se défendre contre l'invasion totale de la Russie. Des milliers d'armes antichars, des centaines de missiles de défense aérienne et des milliers d'armes légères et de munitions sont expédiés à l'Ukraine de façon bilatérale par le Canada, nos alliés et nos partenaires. La Suède a fourni des armes antichars, du matériel de déminage, des équipements de protection individuelle et une aide financière à l'Ukraine. La Finlande a envoyé des armes légères, des munitions, des armes antichars et des équipements de protection individuelle.

L'OTAN a également redoublé d'efforts pour renforcer le flanc oriental de l'alliance et ses capacités de dissuasion et de défense contre l'agression de la Russie. L'alliance a renforcé la présence avancée de l'OTAN en envoyant des groupements tactiques supplémentaires en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie. Le Canada reste fermement résolu à renforcer le flanc oriental de l'OTAN et à soutenir nos alliés de l'Est.

La Finlande et la Suède ont le droit souverain de choisir leurs propres ententes de sécurité. Les deux pays ont pris la décision d'adhérer à l'OTAN avec le soutien solide et sans précédent des peuples finlandais et suédois. La ministre des Affaires étrangères est en contact étroit avec ses homologues suédois et finlandais, tout comme le premier ministre, et nous les avons assurés de l'appui total du Canada tout au long de ce processus.

Nous continuons également à souligner, face à la désinformation et aux menaces russes, que l'OTAN est une alliance défensive et qu'elle ne cherche pas la confrontation, ni ne constitue une menace pour la Russie. L'OTAN et la sécurité transatlantique sont plus importantes que jamais, et l'adhésion de la Finlande et de la Suède renforcera notre sécurité commune, y compris en mer Baltique. Leur décision de se joindre à l'OTAN a été chaleureusement accueillie par les pays alliés voisins, comme le Danemark, la Norvège, la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie.

Le Canada continuera de soutenir les principes qui assurent la sécurité, la liberté et la prospérité des pays des deux côtés de l'Atlantique depuis plus de 70 ans. Nous nous réjouissons d'accueillir la Finlande et la Suède dans l'alliance et de la poursuite de notre relation étroite de coopération et d'amitié.

Je terminerai en énonçant simplement les faits. Le temps est un facteur essentiel. Nous invitons tous les alliés de l'OTAN à travailler à soutenir leur adhésion rapidement. Il n'y a pas de temps à perdre.

• (1935)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, au Bloc québécois, nous soutenons cette motion et nous soutenons bien entendu l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

Il y a cependant un problème, sur lequel il va falloir que tout le monde travaille ensemble, et ce problème s'appelle la Turquie. Présentement, les Turcs s'opposent à l'adhésion à l'OTAN de la Finlande et, surtout, de la Suède, à cause de frictions diplomatiques liées à certains Kurdes.

J'aimerais savoir comment le gouvernement compte résoudre ce problème. Compte-t-il faire preuve de leadership par rapport à la Turquie et à son opposition à l'adhésion de la Suède et la Finlande à l'OTAN?

[Traduction]

M. Maninder Sidhu: Madame la Présidente, la ministre des Affaires étrangères a discuté de la question avec ses homologues turques. La Suède et la Finlande seront sans aucun doute des atouts dans cette alliance. Nous encourageons nos alliés à ne pas tarder à soutenir leur adhésion. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de temps à perdre. Il est très important de soutenir nos alliés dans cette requête.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Madame la Présidente, le député bloquiste a mentionné l'une de mes questions. J'aimerais que le député s'étende un peu plus sur cet aspect. On constate ce qui se passe avec les grandes nations que sont la Suède et la Finlande. Nous serions ravis qu'elles fassent partie de l'OTAN. Nous voulons qu'elles soient ensemble. Ces pas doivent être franchis.

Le député affirme que nous agissons aussi rapidement que possible. Je me demande s'il lui est possible de nous donner le moins d'idées des échéances ou des informations sur la rapidité avec laquelle cela pourrait se faire.

• (1940)

M. Maninder Sidhu: Madame la Présidente, la ministre des Affaires étrangères se concerte avec ses homologues au sujet de l'adhésion à l'OTAN. Nous savons qu'ici, au Canada, on soutient pleinement leur demande. Nous savons tous que les deux pays sont de fervents défenseurs de la démocratie et, bien sûr, de la primauté du droit. Leur adhésion à l'OTAN serait un énorme avantage pour nombre de nos alliances.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Madame la Présidente, le député a parlé de l'égalité des genres. Bien évidemment, nous savons que la Suède est un fervent défenseur de l'égalité des genres. C'est même un des pays où le pourcentage de femmes au Parlement est le plus important.

J'aimerais savoir si le député pense que l'inclusion de la Suède et de la Finlande dans l'OTAN aura des retombées en matière d'égalité des genres.

M. Maninder Sidhu: Madame la Présidente, nous avons beaucoup à apprendre de nos alliés, et la députée rappelle avec raison l'engagement de ces pays envers l'égalité des genres et le fait qu'ils disposent de processus pour donner plus de pouvoir aux femmes. D'ailleurs, une délégation de Suède qui nous a récemment rendu visite nous a parlé de ce sujet.

Affaires courantes

Nous pouvons accomplir bien des choses ensemble, en coopérant, car nos pays ont des vues similaires. Voilà pourquoi nous devons absolument continuer d'appuyer leur demande.

M. Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je n'ai pas vraiment de question à poser au secrétaire parlementaire, mais je voulais lui faire part d'une observation.

Étant donné que j'ai servi aux côtés de membres des forces armées de la Suède et de la Finlande, je peux témoigner de leur compétence et de leur professionnalisme et confirmer que leur adhésion à l'OTAN sera un atout. C'est tout simplement une démarche que j'accueille favorablement. Je sais que ces deux pays seront d'excellents ajouts à l'alliance de l'OTAN, ce qui est crucial compte tenu de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie.

Je voulais tout simplement le dire à la Chambre. À mon avis, c'est ce que nous devons faire en tant que Parlement et en tant que Chambre des communes. Je suis reconnaissant d'avoir pu m'exprimer sur le sujet ce soir.

M. Maninder Sidhu: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Bruce—Grey—Owen Sound des services qu'il a rendus à notre pays. Je lui suis vraiment reconnaissant de ses observations et de son soutien envers nos alliés en ce qui concerne leur demande d'adhésion à l'OTAN.

Il importe de poursuivre ces discussions pour assurer un soutien à la Suède et à la Finlande.

M. Bryan May (secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, le Canada est d'avis depuis longtemps que nos relations internationales sont plus importantes que jamais en période d'incertitude, de discorde et de doute.

Depuis plus de 70 ans, l'alliance de l'OTAN permet aux États membres de relever en collaboration nos plus grands défis communs en matière de défense et de sécurité, tant sur le champ de bataille que dans la salle de conférence. Son impact et son influence se font sentir ici en Amérique du Nord, de même qu'en Europe et ailleurs.

Nous savons à quel point cette alliance est importante pour notre sécurité et notre stabilité mondiale. Nous accueillons par conséquent tout changement qui la rendra plus forte et plus sûre, y compris l'adhésion de la Suède et de la Finlande. Comme le premier ministre l'a fait remarquer récemment, les deux pays entretiennent des liens de longue date avec l'OTAN et apportent une contribution importante aux exercices et aux opérations de l'OTAN. Nos valeurs sont aussi très semblables, tant sur l'importance de la paix et l'intégrité territoriale que sur le maintien de l'ordre international fondé sur des règles.

Il va sans dire que l'Europe et le monde entier sont menacés par la guerre irresponsable et non provoquée que mène Vladimir Poutine en Ukraine. Cette guerre n'est pas seulement une attaque contre un petit voisin démocratique. C'est une menace très réelle pour notre ordre international fondé sur des règles, et la plus grande menace depuis la fin de la guerre froide. Cette guerre est aussi symptomatique de la résurgence d'une compétition entre grandes puissances et du retour d'États autoritaires se disputant l'influence et le contrôle par la puissance militaire. Ces changements géopolitiques renforcent d'autant plus l'importance de collaborer tous ensemble pour rester unis contre ceux qui cherchent à redessiner les cartes et à réécrire l'histoire en fonction de leurs propres besoins.

Face à ces menaces, le travail que nous faisons au sein de l'OTAN est plus important que jamais, notamment le soutien militaire que le Canada fournit sur terre, en mer et dans les airs aux missions de l'OTAN en Europe et ailleurs dans le monde. Notre contribution la plus importante est l'opération Reassurance, qui consiste à appuyer les mesures d'assurance et de dissuasion en Europe centrale et de l'Est, à faire savoir à nos alliés que nous serons là pour eux dans les bons et les mauvais moments, et à faire bloc contre ceux qui cherchent à miner la sécurité et la souveraineté de notre alliance ou de nos pays membres.

Dans le cadre de cette mission, nous avons près de 700 soldats canadiens à la tête du groupement tactique de présence avancée renforcée de l'OTAN en Lettonie. Les militaires canadiens se tiennent côte à côte avec les soldats de 10 pays de l'OTAN. Cette présence démontre la force de notre alliance et contribue à protéger la stabilité dans la région.

Depuis cinq ans, le Canada joue un rôle important en Lettonie. Nous avons récemment bonifié nos efforts grâce au déploiement d'une batterie de canons d'artillerie M777 accompagnée d'observateurs avancés et d'une troupe de guerre électronique. Dans le cadre du volet maritime de l'opération Reassurance, nous avons également déployé les NCSM *Montréal* et *Halifax* au sein du 1^{er} Groupe maritime permanent de l'OTAN. Pour le volet aérien, nous avons un avion de patrouille à long rayon d'action CP-140 Aurora et deux avions de transport CC-130 dans la région euro-atlantique. Cela dit, nous sommes impatients de reprendre notre mission de police aérienne renforcée en Roumanie, plus tard cette année. Nous avons également 3 400 membres qui sont prêts à intervenir au sein de la Force de réaction de l'OTAN, si leur soutien devenait nécessaire.

Notre soutien à la paix et à la stabilité mondiales ne s'arrête pas aux frontières de l'OTAN. Depuis février 2022, nous nous sommes engagés à fournir des centaines de millions de dollars en aide militaire à l'Ukraine, notamment des armes antichars, des roquettes, des obusiers M777, des caméras pour drones, des munitions de 155 millimètres, des fusils, des véhicules utilitaires blindés, de l'imagerie satellitaire et des équipements de communication. Une partie de cette aide a déjà été livrée, et nous ne ménagerons pas nos efforts pour que le reste soit acheminé aussi rapidement que possible.

Je suis heureux de dire qu'une partie de l'aide militaire fournie provient des 500 millions de dollars que le gouvernement a annoncés dans le dernier budget fédéral. C'est le cas des 20 000 cartouches d'artillerie de 155 millimètres que la ministre de la Défense nationale a récemment annoncées, au coût de 98 millions de dollars, et qui seront cruciales dans la lutte que mène l'Ukraine pour défendre la région orientale du pays.

● (1945)

Avant la guerre, nous avons également aidé à former plus de 33 000 membres des forces de sécurité ukrainiennes dans le cadre de l'opération Unifier, qui nous a permis d'échanger de précieuses compétences et de soutenir les efforts de l'Ukraine pour devenir plus forte et mieux préparée à répondre à l'agression russe.

Affaires courantes

Bien que l'Ukraine ait réussi à repousser la Russie, je sais que de nombreux membres des Forces armées canadiennes sont fiers d'avoir travaillé aux côtés de ceux qui sont maintenant en première ligne pour défendre leur liberté. La bravoure et le dévouement des Ukrainiens nous inspirent tous. Comme je l'ai mentionné précédemment, la Finlande et la Suède entretiennent des liens de longue date avec l'OTAN et comptent parmi les partenaires les plus actifs de l'alliance. Elles sont deux des six pays de l'initiative de partenariat pour l'interopérabilité, qui inclut l'Ukraine et qui apporte des contributions particulièrement importantes à l'OTAN.

Les deux pays possèdent une armée forte et compétente, dont les soldats ont combattu aux côtés des nôtres en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Libye. D'autres forces armées ont beaucoup travaillé ensemble dans le cadre de missions de formation, notamment dans le cadre des missions de l'OTAN en Irak. Nos liens sont encore plus profonds. En tant que nations arctiques, notre coopération de longue date contribue à la paix et à la stabilité dans l'Arctique. C'est pour ces raisons, entre autres, que le Canada appuie sans réserve et avec enthousiasme la démarche d'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

En Ukraine, en Europe et dans le monde entier, le Canada soutient ses alliés et ses partenaires, tant sur le champ de bataille qu'ailleurs. Nous demeurerons à leurs côtés au nom de la paix et de la stabilité mondiales.

Nous savons que l'alliance doit évoluer au même rythme que les plus grandes menaces à notre défense et à notre sécurité. Pour soutenir ces efforts et maintenir la paix avec nos alliés, le Canada fait de nouveaux investissements dans la défense, ici même, en Amérique du Nord et dans le monde entier. Dans le budget de 2022, nous avons annoncé de nouveaux investissements pour la défense d'une valeur de 8 milliards de dollars, ainsi que nos plans d'actualisation de la politique de défense du Canada pour qu'elle soit mieux adaptée à l'environnement actuel de défense et de sécurité.

Nous pourrions ainsi voir à ce que nos militaires disposent de l'équipement moderne et adapté dont ils ont besoin lors des déploiements. Nous continuerons également à soutenir les efforts diplomatiques de l'OTAN, notamment en accueillant la Suède et la Finlande au sein de l'alliance. Nous sommes plus forts et plus aptes à relever les plus grands défis en matière de défense et de sécurité lorsque nous travaillons avec des alliés et partenaires qui partagent nos vues. Le Canada a été l'un des premiers membres fondateurs de l'OTAN lorsque l'organisation a vu le jour en 1949, et nous restons, encore aujourd'hui, tout aussi résolu à assurer son succès ainsi que la paix et la stabilité mondiales.

Dans le cadre de missions partout dans le monde, y compris en Europe centrale et orientale, nous travaillons aux côtés des alliés et des pays partenaires de l'OTAN pour protéger l'alliance contre les menaces extérieures, y compris celles qui découlent des actions agressives de la Russie en Ukraine.

Même si nous vivons dans un contexte d'incertitude sur le plan de la défense et de la sécurité, j'ai bon espoir que les valeurs comme la paix, la liberté et l'adhésion à l'ordre international fondé sur des règles l'emporteront sur l'autoritarisme, le doute et la division. L'ajout de deux pays partageant les mêmes idées au sein de notre alliance rend ce résultat d'autant plus probable, et nous avons hâte d'appuyer la Finlande et la Suède tout au long du processus d'adhésion.

• (1950)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de son discours. On a entendu deux discours du gouvernement et cela fait deux fois qu'il nous dit qu'il faut agir le plus rapidement possible. Je suis d'accord avec cela, mais il n'a toujours pas dit comment on allait régler le problème de la Turquie, à part mentionner qu'il allait parler à des gens.

Le député me dit qu'il faut agir le plus rapidement possible. On sait qu'il a fallu trois mois au gouvernement pour nolisier trois avions afin d'aider les réfugiés ukrainiens à sortir des pays limitrophes de l'Ukraine. Si c'est ce que le gouvernement appelle agir rapidement, est-ce que cela va prendre autant de temps dans ce cas-ci ou y a-t-il vraiment un plan par rapport à l'échéancier de l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN?

[Traduction]

M. Bryan May: Madame la Présidente, la Suède et la Finlande seront sans aucun doute des atouts pour cette alliance. Nous le savons. Nous encourageons tous nos alliés, y compris la Turquie, à appuyer rapidement l'adhésion de ces deux pays. Nous agissons rapidement. J'en veux pour preuve le fait que nous nous exprimons aujourd'hui sur ce sujet pour faire avancer le processus le plus rapidement possible. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous savons qu'il s'agit habituellement d'un processus très long. Accélérer le tout autant que possible, aussi rapidement que possible, voilà ce que nous voulons faire ici aujourd'hui.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Madame la Présidente, le député a parlé un peu de la Lettonie, de notre armée et de la grande armée de ce pays. Mon père a été major-général dans les Forces canadiennes. Mon frère a été colonel. Ma sœur a été infirmière. Mon beau-frère a été colonel. Mes neveux sont actuellement dans les Forces canadiennes où ils font un travail remarquable. Ils font un travail formidable avec nos alliés que sont la Finlande et la Suède.

Nous avons parlé du fait que nous ne ménageons aucun effort pour soutenir ce travail. Cependant, comme mon collègue du Bloc l'a indiqué, et comme l'ont entendu, je pense, bon nombre de gens, on s'inquiète de la rapidité avec laquelle cela peut être fait et avec laquelle nous pouvons prendre les mesures nécessaires.

Est-ce que le député peut indiquer si la nécessité de faire avancer ce dossier aussi rapidement que possible reçoit un fort soutien, du moins au sein de son caucus?

• (1955)

M. Bryan May: Madame la Présidente, la réponse courte est oui, absolument. Ce soutien existe non seulement au sein du caucus, mais j'imagine aussi dans l'ensemble de la Chambre, pour faire avancer ce dossier le plus rapidement possible.

J'aimerais prendre un moment pour remercier le député d'en face et lui demander de remercier les membres de sa famille de leur service. Le sens du devoir de cette famille semble assez impressionnant.

C'est de cet engagement qu'il est ici question aujourd'hui. Il s'agit de reconnaître la nécessité de concentrer nos efforts sur la réalisation de ce projet, et de faire les choses comme il faut et rapidement.

Affaires courantes

M. Taylor Bachrach (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue.

Le député pourrait-il nous expliquer ce sur quoi il espère que le débat de ce soir débouchera? Quelles pourraient-être ses répercussions sur le cours des événements dans les prochaines semaines et les prochains mois?

M. Bryan May: Madame la Présidente, j'espère que je parle au nom de tous les députés quand je dis que ce débat d'adoption envoie un message très clair à Vladimir Poutine. Il envoie également un message à nos alliés de l'OTAN: ils doivent continuer de discuter de cet enjeu dans leurs assemblées et leurs parlements pour souligner l'importance d'intégrer ces deux pays à l'alliance.

Je reviendrais sur le fait que, face à l'agression russe, nous devons solidaires avec nos alliés et nos partenaires dans la défense de la liberté, de la démocratie et du droit à l'autodétermination. Le moment n'est-il pas plus propice que jamais à une telle solidarité? Je reconnais que l'OTAN a déjà fait l'objet de critiques; certains ont dit qu'elle était divisée. Toutefois, si nous nous considérons comme un pays qui aime tendre la main, grâce à Vladimir Poutine, nous brandissons maintenant le poing.

Nous sommes résolus. Nous sommes unis. Nous devons aller de l'avant le plus rapidement possible.

[Français]

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

[Traduction]

Je suis favorable à l'adoption du quatrième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, qui exprime son ferme soutien à l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, et qui appelle tous les membres de l'OTAN à approuver dès que possible leur demande d'adhésion.

L'invasion que la Russie a lancée contre l'Ukraine le 24 février est un acte de guerre illégal. C'est une attaque non provoquée contre une démocratie européenne. Il s'agit du premier conflit entre États européens depuis 1945. Cette guerre a mis fin à la période de paix et de sécurité relatives dont l'alliance occidentale jouissait depuis huit décennies, soit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Avec la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine, ce qui n'était jusque là qu'une situation hypothétique s'est concrétisé. Un État autoritaire dirigé par un autocrate a directement attaqué...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je demande aux députés de garder le silence, comme ils l'ont fait pendant les discours précédents. Les députés qui veulent discuter sont priés de le faire à l'extérieur.

Le député de Wellington—Halton Hills a la parole.

L'hon. Michael Chong: Madame la Présidente, la guerre que la Russie fait à l'Ukraine a concrétisé quelque chose qui n'était autrefois que théorique. Un État autoritaire dirigé par un autocrate a attaqué une démocratie. Cet autocrate a démontré qu'il était prêt à attaquer une démocratie et qu'il en était capable. Il a montré clairement que les démocraties qui sont seules et qui ne font pas partie d'alliances militaires sont les plus vulnérables. C'est pourquoi il est de-

venu nécessaire de faire entrer la Suède et la Finlande dans l'OTAN.

Cet enjeu est urgent parce qu'en ce moment, la Suède et la Finlande sont très vulnérables. Elles se trouvent quelque part entre leur posture d'États neutres et un statut de membre à part entière à l'OTAN qui garantirait leur sécurité ainsi que leur protection par les autres États membres conformément à l'article 5. Voilà pourquoi ce débat est si important. Voilà pourquoi j'espère que la Chambre ajoutera son soutien politique à la décision du gouvernement du Canada d'appuyer l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'urgence de cet enjeu est exacerbée par le fait que la Suède et la Finlande ont indiqué vouloir se joindre à l'OTAN et que la désinformation russe va sans aucun doute se répandre dans les médias et par l'intermédiaire des acteurs politiques qui appuient la désinformation russe. Voilà pourquoi il est important que nous, ici au Parlement, exprimions clairement et catégoriquement notre soutien à l'entrée de la Finlande et de la Suède dans l'OTAN.

Il est également important que le gouvernement du Canada fasse pression sur les membres de l'OTAN qui s'opposent à l'adhésion de la Finlande et de la Suède. La Turquie et la Croatie ont toutes deux fait part de leurs préoccupations, voire de leur opposition catégorique à l'entrée de la Finlande et de la Suède dans l'OTAN. Le gouvernement du Canada doit faire connaître clairement sa position par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, ainsi que dans le cadre de discussions entre les ministres des Affaires étrangères et les chefs de gouvernement.

Le Canada a appuyé l'adhésion de la Turquie à l'OTAN en 1952, et il devrait maintenant demander à la Turquie d'appuyer sans équivoque l'adhésion de la Finlande et de la Suède en 2022. Le Canada devrait rappeler qu'il fournit du matériel militaire à la Turquie, notamment une technologie essentielle pour les drones Bayraktar. Par ailleurs, le Canada a appuyé l'entrée de la Croatie dans l'OTAN en 2009, et il devrait maintenant demander au président croate, M. Milanovic, d'en faire de même pour l'adhésion de la Finlande et de la Suède en 2022. Le gouvernement devrait souligner qu'une opposition continue pourrait avoir des répercussions négatives sur les relations entre le Canada et la Croatie, notamment sur les accords sur la mobilité des jeunes et la promotion des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux.

Le gouvernement du Canada doit également faire comprendre à la Finlande et à la Suède que le Canada et la Turquie travaillent ensemble pour combattre le terrorisme. À cet égard, le gouvernement du Canada devrait indiquer qu'il existe des groupes que le Canada et la Turquie considèrent tous deux comme des entités terroristes au sens du Code criminel du Canada.

Le gouvernement du Canada devrait imiter celui du Royaume-Uni et fournir des garanties de sécurité provisoires à la Finlande et à la Suède pendant la période intérimaire, où elles sont le plus vulnérables, avant d'adhérer à l'alliance de l'OTAN afin de contrer tout plan de Moscou pour tenter de bloquer et d'intimider ces deux pays.

Affaires courantes

Le 5 mai dernier, j'ai eu le plaisir de rencontrer Ann Linde, ministre des Affaires étrangères de la Suède. Nous avons discuté de la demande d'adhésion de la Suède à l'OTAN, de la guerre menée par la Russie en Ukraine et des répercussions de celle-ci sur la défense, l'énergie et la souveraineté dans l'Arctique. Il est clairement ressorti de notre discussion qu'il est dans l'intérêt du Canada que la Finlande et la Suède se joignent à l'OTAN. Leur adhésion contribuerait à renforcer la défense et la sécurité dans l'Arctique, une région que la Russie considère comme névralgique sur le plan stratégique où elle a investi des ressources considérables au cours des dernières années.

La Finlande et la Suède ont aussi des forces militaires solides qui pourraient renforcer la contribution du Canada à l'alliance militaire. La Finlande a montré son esprit combatif pendant la guerre d'Hiver de 1939 et de 1940, lorsque de braves Finlandais ont repoussé les chars soviétiques en courant jusqu'aux chars d'assaut pour coller des bombes recouvertes de goudron sur les bandes de roulement, mettant les chars soviétiques hors d'état.

● (2000)

Leurs corps et de simples bombes artisanales ont suffi pour arrêter l'armée soviétique dans son élan, et ils ont finalement repoussé les envahisseurs.

Les Suédois ont une forte industrie militaire nationale. Ils produisent l'avion de chasse Gripen. Il est donc dans l'intérêt du Canada que la Suède et la Finlande se joignent à l'alliance de façon à renforcer nos capacités militaires ici et à l'étranger.

La Finlande et la Suède, avec leur désir de se joindre à l'OTAN, ont montré à quel point le monde a changé depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février dernier. Depuis environ 200 ans, la Suède a une politique de neutralité. C'est plus long que la confédération des cantons suisses. Elle existe depuis plus longtemps que la politique de la Suisse. Sa position de neutralité remonte à 1812, lorsqu'elle a perdu du territoire au profit de la Russie à la suite des guerres napoléoniennes.

Le fait que la Suède ait officiellement demandé à rejoindre une alliance militaire après deux siècles de neutralité montre à quel point le monde a changé au cours des trois derniers mois et devrait réveiller le gouvernement. Le monde a changé, mais le gouvernement tarde à réagir à ce changement. Étant donné l'invasion de l'Ukraine par la Russie, il est urgent que le gouvernement canadien respecte son engagement à consacrer 2 % du produit intérieur brut du Canada à nos forces armées. C'est un engagement qu'il a pris avant le dépôt du dernier budget, mais que le dernier budget n'a pas reflété, et nos alliés remarquent de plus en plus notre incapacité à respecter nos engagements en matière de dépenses de défense.

La semaine dernière, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, David Cohen, a dit ceci : « Dans le discours public qui a précédé la publication du budget, la rhétorique des hauts fonctionnaires du gouvernement canadien laissait entendre qu'il y aurait une augmentation significative des dépenses de défense. » Il a ajouté : « Il est juste de dire que même si 8 milliards de dollars représentent plus d'argent, c'est un peu décevant par rapport à la rhétorique que nous avons entendue avant la publication du budget. »

La Finlande et la Suède comprennent que le monde a changé, et c'est pourquoi elles cherchent à se joindre à l'OTAN de toute urgence. L'Allemagne comprend elle aussi que le monde a changé. C'est pourquoi le chancelier Olaf Scholz, qui dirige une coalition de centre gauche, a annoncé le 27 février que l'Allemagne ferait volte-

face sur des décennies de politique étrangère et de défense en s'engageant immédiatement à augmenter ses dépenses de défense bien au-delà de 2 % du produit intérieur brut, en commençant par une injection immédiate d'une somme équivalente à 140 milliards de dollars canadiens en dépenses de défense. D'autres alliés de l'OTAN comprennent également que le monde a changé, mais ce n'est pas le cas du gouvernement canadien, qui tarde à réagir.

En terminant, je veux préciser clairement et catégoriquement que les conservateurs appuient l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. J'encourage tous les députés à faire de même pour s'assurer que le Parlement du Canada exprime clairement son soutien à la décision du gouvernement du Canada d'appuyer l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

● (2005)

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, le député d'en face est aussi mon voisin de circonscription, étant donné que Guelph et Wellington—Halton Hills sont l'une à côté de l'autre.

J'ai écouté avec intérêt ses propos sur la neutralité de la Suède et de la Finlande. Pendant de nombreuses années, ces deux pays ont maintenu leur neutralité officielle. Cependant, en 1995, ils se sont joints à l'Union européenne et je pense que, la même année, ils ont indiqué clairement qu'ils allaient faire partie d'une alliance économique dont nous étions déjà membres. D'ailleurs, le gouvernement canadien a signé un accord commercial avec l'Europe, l'Accord économique et commercial global. Nous entretenons donc des relations économiques officielles avec les membres de l'Union européenne.

Le député pourrait-il se prononcer sur la façon dont ces relations économiques pourront nous aider dans l'alliance que nous cherchons maintenant à nouer avec ces pays dans le cadre de l'OTAN?

L'hon. Michael Chong: Madame la Présidente, je pense que les démocraties doivent collaborer plus étroitement, non seulement sur des questions diplomatiques ou militaires, mais aussi sur des questions économiques. On en trouve deux exemples en Suède et en Finlande. La Finlande est un chef de file mondial en technologies de télécommunications.

Depuis longtemps, les pays scandinaves sont le berceau de géants des télécommunications, comme Nokia, qui pourraient nous aider à mettre au point des technologies 5G et 6G et créer des infrastructures nationales de télécommunications pour que nous ne soyons plus menacés par des États autoritaires comme la Chine, qui ont leurs propres réseaux 5G grâce à des sociétés comme Huawei, qui vient d'être interdite par le gouvernement canadien. Je souligne que la Suède possède une robuste industrie de la défense. C'est d'ailleurs là que l'on fabrique l'avion de chasse Gripen.

Le Canada pourrait profiter de nombreuses autres forces économiques en collaborant plus étroitement avec ces deux pays.

● (2010)

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, encore une fois, mon collègue de Wellington—Halton Hills nous prouve qu'il connaît à fond les dossiers de géopolitique internationale. C'est un plaisir de l'entendre.

Il nous a parlé du problème que représentait la Turquie par rapport à la motion dont nous débattons présentement. Aujourd'hui, il a mentionné que le gouvernement devait faire preuve de leadership pour régler ce problème. Mon collègue de Wellington—Halton Hills est l'un des mieux placés à la Chambre pour connaître le leadership du gouvernement en matière internationale. En février 2021, lorsqu'il a déposé sa motion pour dénoncer et condamner le génocide des Ouïghours, on a vu que tous les ministres et le premier ministre se sont abstenus de voter. Ce n'est pas ce que j'appelle prendre le leadership.

À quel point mon collègue fait-il confiance au gouvernement pour prendre le leadership et régler le problème que représente la Turquie présentement?

L'hon. Michael Chong: Madame la Présidente, je pense que le gouvernement doit gérer la relation du Canada avec la Turquie plus efficacement qu'avant. Le gouvernement canadien actuel a fait beaucoup d'erreurs dans sa gestion de notre relation avec la Turquie. Il a fait des erreurs concernant les licences d'exportation de technologie utilisée dans des drones, entre autres. Je pense qu'il doit améliorer la relation avec la Turquie. Il doit clairement dire à la Turquie que nous avons des intérêts en faveur de l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, nous savons que l'OTAN est une alliance de sécurité entre certains pays. Le député parle beaucoup de l'investissement dans l'OTAN, mais qu'en est-il des investissements dans d'autres institutions multilatérales travaillant à un avenir plus paisible? Pas seulement au maintien de la paix, mais à sa consolidation? Appuierait-il autant des investissements dans de telles institutions que dans l'OTAN?

L'hon. Michael Chong: Madame la Présidente, je souligne que j'ai beaucoup critiqué les dépenses gouvernementales en matière d'aide publique au développement ces dernières années. J'ai indiqué qu'entre 2016 et 2021, le gouvernement du Canada a réduit l'aide publique au développement de 10 % par rapport au gouvernement précédent. L'ambassadeur Bob Rae l'a indiqué dans son rapport à l'intention du gouvernement qui a été publié en août 2020 sur le site Web du gouvernement du Canada. Nous sommes d'accord pour que le gouvernement en fasse plus en matière d'aide publique au développement, de maintien de la paix et de lutte contre les changements climatiques, mais nous croyons aussi qu'il doit en faire beaucoup plus sur le plan militaire et de la défense.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Madame la Présidente, c'est un heureux hasard. Je reviens d'un séjour de quatre jours à Vilnius, en Lituanie, justement pour une rencontre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, durant laquelle il y a eu des discussions sur le fait d'accepter ou non la Finlande et la Suède au sein de l'OTAN. Mon discours de ce soir ne peut donc pas être plus d'actualité pour moi.

Le quatrième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale a été déposé. Nous débattons de son adoption, mais surtout de deux points importants, à savoir les deux recommandations qui se trouvent dans ce rapport: exprimer notre ferme soutien à l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, la Finlande et la Suède étant parmi les partenaires les plus proches de l'OTAN, et appeler tous les membres de l'OTAN à approuver leur demande d'adhésion à l'OTAN le plus rapidement possible.

Affaires courantes

C'est à ce sujet que je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre et de dire que j'appuie les recommandations du Comité. Je vais aussi parler des commentaires que j'ai recueillis à ce sujet lors des réunions en Lituanie.

L'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN a longtemps été débattue. Nous avons entendu les arguments de Matti Vanhanen, président d'*Eduskunta Riksdag*, ou Parlement finlandais, et d'Andreas Norlén, président du *Riksdag*, ou Parlement suédois. En premier lieu, il est important de souligner que la Finlande et la Suède ont officiellement soumis leur demande d'adhésion à l'OTAN le 18 mai 2022. Lors des discours des deux présidents des Parlements de la Finlande et de la Suède, le message était très clair: les deux pays demandent expressément de devenir membres de l'OTAN. Au cours des dernières décennies, ils n'ont jamais voulu être engagés militairement et ont toujours voulu garder leur indépendance. Cependant, avec l'agression violente et soudaine de la Russie envers l'Ukraine, les deux pays voient qu'ils n'ont vraiment pas le choix. Ils ont donc ressenti l'urgence de demander de faire partie de l'OTAN.

Comme les députés le savent, cela fait 73 ans que le Canada est membre de l'OTAN. Le Canada un membre fondateur. Le plus important article du Traité de l'Atlantique Nord est l'article 5. Cet article, qui porte sur la défense collective, dit que toute attaque contre un membre de l'OTAN est une attaque contre tous. Avec ce qui se passe actuellement, la Suède et la Finlande l'ont compris. Elles ont vraiment compris l'importance pour leur pays respectif de faire partie d'un groupe comme l'OTAN.

Il faut le dire. À un moment donné, au cours des dernières années, il y a eu des questions à savoir si l'OTAN était pertinente. L'ancien président américain la remettait en cause. En fin de compte, ce que le président américain faisait visait plutôt à brasser l'Organisation. Je peux l'affirmer pour l'avoir vécu au cours des dernières années lors de plusieurs rencontres avec l'OTAN. C'était une façon de brasser l'Organisation, de dire à tout le monde de se réveiller, d'investir davantage en matière de défense et de se préparer. En effet, on ne sait jamais ce qui peut arriver. On en a d'ailleurs eu la preuve le 24 février dernier avec la Russie.

C'est pour cela que la Finlande et la Suède font cette demande d'adhésion, mais surtout la Finlande, car elle a une frontière directe avec la Russie d'un peu plus de 1 000 kilomètres. Ces deux pays ne pourraient pas être plus collés. La Finlande est vraiment un pays qui a toujours réussi à sauvegarder sa souveraineté avec des efforts militaires et une posture importante. Toutefois, en voyant ce qui se passe en Ukraine, les Finlandais ont compris que le fait d'être membre de l'OTAN était un avantage stratégique majeur pour leur pays. Cela leur donne des garanties de sécurité supplémentaires.

Pour l'Ukraine, c'est triste, mais cela explique pourquoi nous sommes là aujourd'hui: depuis plusieurs années, l'Ukraine demande d'être membre de l'OTAN. Cependant, cela n'a jamais été accepté. Cela a toujours traîné. C'est la même chose en ce qui concerne le fait d'accéder à l'Union européenne. Or il s'agit d'un dossier européen. En ce qui concerne l'OTAN, l'Ukraine n'a jamais réussi à être acceptée malgré ce qui s'était passé avec la Crimée en 2014 et ce qui s'en est suivi cette année, malgré les microagressions russes et le fait que les Ukrainiens avaient peur. L'OTAN n'a pas accepté leur demande.

Affaires courantes

Tout le monde sait qu'il est maintenant impossible d'accepter l'Ukraine, parce qu'elle est en guerre. Cela deviendrait automatiquement une guerre pour l'OTAN. C'est un dossier complexe, mais c'est malheureusement le cas pour l'Ukraine. C'est pour cela que la Finlande et la Suède ont rapidement voté dans leur Parlement respectif. Elles ont démontré ce qu'elles avaient à démontrer sur le plan des capacités et elles ont fait leurs preuves. C'est pour cela qu'elles demandent à l'OTAN, et aux pays membres surtout, de les accepter.

● (2015)

L'autre avantage pour l'OTAN et, surtout, pour le Canada est la position géographique de la Finlande et de la Suède. On sait que la Norvège est déjà membre de l'OTAN, mais le fait d'avoir la Suède et la Finlande comme partenaires de l'organisation pour la région arctique devient hyper intéressant et important pour le Canada. En effet, ces deux grands pays arctiques pourraient travailler de façon « OTAN » avec le Canada, les États-Unis et la Norvège pour assurer notre protection commune.

La question de nouvelles adhésions soulève le problème du consensus entre les 30 pays membres actuels. On sait déjà que la Turquie a émis de profondes réserves en lien avec l'adhésion de la Suède et de la Finlande. La fin de semaine dernière, quand j'étais à Vilnius, j'en ai profité pour discuter avec trois collègues, qui m'ont dit que c'est effectivement un problème. J'aimerais expliquer à la Chambre pourquoi.

Au sujet des réserves de la Turquie face à la Finlande et à la Suède, la chaîne Al Djazira nous apprend que le ministre turc des Affaires étrangères a exigé que la Finlande et la Suède modifient leurs lois au besoin pour gagner le soutien d'Ankara dans leur tentative historique d'adhérer à l'OTAN, menaçant d'opposer son veto à un élargissement de l'Alliance. Faisant écho aux récents commentaires du président Erdogan, le ministre Mevlüt Çavuşoğlu a déclaré mardi que la Turquie, membre de l'OTAN depuis sept décennies, maintiendrait son opposition à l'adhésion des deux pays nordiques tant que ses demandes n'auront pas été satisfaites.

La raison en est qu'Ankara, capitale de la Turquie, accuse les deux pays d'héberger des personnes liées à des groupes qu'elle considère comme terroristes, dont le Parti des travailleurs du Kurdistan, le PKK, et a contesté la décision des deux pays de suspendre l'exportation d'armes vers la Turquie en 2019. Elle exige qu'ils mettent fin à leur soutien au PKK et à d'autres groupes et leur interdisent d'organiser des événements sur leur territoire, qu'ils extradent les personnes recherchées par la Turquie pour terrorisme, qu'ils soutiennent les opérations militaires antiterroristes de la Turquie et qu'ils recommencent l'exportation d'armes.

Comme on peut le constater, la géopolitique a toujours été compliquée, y compris dans le contexte actuel de l'OTAN, dont la grande majorité des pays membres veut accueillir la Finlande et la Suède. Pourtant, un des pays membres a des problèmes, pour des raisons qui lui appartiennent, notamment des problèmes de terrorisme qui lui sont propres.

C'est pour cela que les conservateurs sont amplement favorables à ce que les deux pays soient membres de l'OTAN. D'un autre côté, il faut aussi comprendre la Turquie. Le gouvernement doit donc s'efforcer de trouver par voie diplomatique une façon de résoudre les problèmes des Turcs à leur satisfaction et de permettre d'accélérer le processus d'adhésion de ces deux pays à notre grande organisation.

C'est complexe. À la fin du compte, pourtant, j'aimerais que la situation qu'on vit actuellement en Ukraine ne se reproduise pas en Finlande, par exemple, car on ne sait jamais ce que Vladimir Poutine peut faire. Ce dernier pourrait tout à coup décider de s'amuser en Finlande et d'y faire avancer ses chars puisque ce pays n'est pas membre de l'OTAN. Ce serait facile, les deux pays partagent 1 000 kilomètres de frontière.

Ce qui est arrivé en Ukraine ne doit pas arriver ailleurs. Il faut donc travailler et s'assurer que les Turcs acceptent de mettre de l'eau dans leur vin et trouvent une façon de s'entendre. C'est un rôle que notre gouvernement peut jouer.

Avec ce que j'ai vécu là-bas avec mes collègues, je me rends compte qu'il est facile comme Canadiens de se faire une opinion sur ce qui se passe en Europe et de dire aux autres pays de faire ceci ou cela. Par contre, les collègues de tous les pays d'Europe présents m'ont appris que la dynamique est différente et qu'il faut qu'on le comprenne.

Le rôle que le Canada peut jouer est celui qu'il a toujours joué: recourir à la diplomatie pour trouver une façon d'amener les différents pays d'Europe à s'entendre d'une façon « canadienne ».

● (2020)

[Traduction]

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, je songeais à l'union de défense scandinave que la Suède a tenté de former après la Deuxième Guerre mondiale. Le Danemark et la Norvège ont plutôt choisi de se joindre à l'OTAN. Il y avait un isolement économique en Finlande et en Suède.

Vu les liens économiques d'aujourd'hui entre ces pays et l'Union européenne et ceux qui existent entre cette dernière et le Canada, le député pourrait-il parler de la protection économique que nous offrons pour que ces pays puissent se joindre à l'alliance militaire?

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: Madame la Présidente, comme je le mentionnais dans mon discours, cette adhésion signifie un renforcement de notre capacité collective à faire face à la menace, en Arctique par exemple. En ayant la Finlande et la Suède comme partenaires de l'OTAN, nous pourrions être unis politiquement et militairement selon le concept de l'OTAN. Ce sont deux partenaires majeurs. En plus, la Suède et la Finlande sont des pays qui ont avec des armées hyper efficaces et très bien équipées. Ce sont donc des partenaires qui pourront aussi intervenir dans des missions de l'OTAN comme nous le faisons actuellement en Lettonie ou comme nos autres partenaires en Lituanie. Les Suédois et les Finlandais pourront participer avec nous comme membres de l'OTAN.

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Madame la Présidente, on sait que cela prend l'unanimité des 30 membres actuels et leur ratification pour que la Suède et la Finlande puissent adhérer à l'OTAN. Je pense que le Canada jusqu'ici a été assez proactif. Dès que la Suède et la Finlande ont levé la main, on a entendu la ministre des Affaires étrangères vouloir appuyer cette décision rapidement. Une motion a été déposée au Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Tout le monde ici semble aussi être de bonne foi et s'entendre. Je ne sais pas ce qu'il en est des autres pays membres. Où en est le processus?

On parle de ce rôle de leadership du Canada. Quel doit être ce rôle?

Affaires courantes

On sait que la Turquie a manifesté son opposition à ce que la Suède et la Finlande entrent dans l'OTAN. Je pense que le Canada a un rôle à jouer là-dedans. Le député en parlait dans son discours, mais j'aimerais savoir de quelle façon cette diplomatie doit prendre forme.

Est-ce qu'on doit se mettre entre les pays européens pour les amener à discuter de cela? Est-ce qu'on a une idée de la position des autres pays membres en ce moment? Est-ce que le même processus se fait à l'intérieur de leurs institutions démocratiques? Quel est ce rôle et de quelle façon peut-il se jouer de la part du Canada pour faciliter le processus?

• (2025)

M. Pierre Paul-Hus: Madame la Présidente, je remercie mon excellente collègue de sa belle et longue question.

Comme je l'ai mentionné un peu dans mon discours, actuellement, de ce que j'ai pu voir avec mes autres collègues des pays de l'OTAN, il y a une très grande unanimité, à part la Turquie pour les raisons que j'ai mentionnées, sur le principe de l'acceptation de la Finlande et de la Suède.

Quel est le rôle du Canada? Compte tenu de la guerre actuelle en Ukraine et de l'approvisionnement en gaz qui peut devenir problématique pour ceux qui coupent le lien avec la Russie, j'ai vu que plusieurs pays européens avaient leurs propres problèmes. Les pays sont nerveux par rapport à la question de l'approvisionnement. Par exemple, la Hongrie a mentionné hier à l'Union européenne qu'elle n'était pas d'accord pour imposer de nouvelles sanctions, parce qu'elle veut se protéger. Je pense que l'Europe est actuellement sous tension.

Le Canada, justement en étant en retrait, a un rôle diplomatique à jouer. C'est à notre gouvernement d'intervenir de la meilleure façon diplomatique possible — j'espère qu'il en est capable — en parlant avec la Turquie et en trouvant des façons de calmer le jeu pour assurer le consensus de l'OTAN.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur une question que j'ai posée précédemment ce soir au collègue du député. Dans sa réponse, ce collègue a beaucoup parlé du fait que, sous le gouvernement actuel, les dépenses en matière d'aide publique au développement sont inférieures à ce qu'elles étaient sous le gouvernement précédent. En fait, sous le gouvernement précédent, elles représentaient 0,26 % du revenu national brut. À l'heure actuelle, en période de pandémie, elles n'atteignent toujours que 0,31 % du revenu national brut, ce qui est déplorablement faible.

Pourquoi les conservateurs tiennent-ils tant à ce que le Canada investisse 2 % de son PIB dans l'OTAN et les dépenses de défense, mais sont-ils si réticents à investir dans l'aide au développement international, dans l'aide humanitaire et dans la consolidation de la paix? Le député ne convient-il pas qu'il serait utile d'équilibrer l'aide au développement international ou l'aide publique au développement et les dépenses de défense de sorte que 2 % du PIB soient consacrés à l'une et 2 % à l'autre?

[Français]

M. Pierre Paul-Hus: Madame la Présidente, je n'étais pas au gouvernement à ce moment, mais de ce que j'en sais, le gouvernement conservateur à l'époque a dépensé plus en aide internationale.

Pour ce qui est d'atteindre 2 %, cela fait partie des demandes de l'OTAN à ses membres. De ces 2 %, 20 % vont à l'achat d'équipements militaires. Je pense qu'actuellement on a la preuve de la raison pour laquelle il faut être prêt. Avec des gars comme Poutine qui fait des interventions comme celles en Ukraine, cela prend des forces armées prêtes et des équipements à la pointe de la technologie. Actuellement, l'Ukraine est capable de combattre Poutine et l'armée russe, parce que les équipements qui lui sont envoyés sont à la fine pointe de la technologie. Cela nuit à l'intervention russe.

Pour avoir la paix, il faut préparer la guerre.

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je suis moi aussi contente de prendre la parole ce soir sur la question de l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN. Je vais partager mon temps de parole avec l'honorable député de Lac-Saint-Jean.

Comme mon collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, je suis de retour de Lituanie après avoir participé à une session de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, où ce sujet a été amplement discuté. En plus de ce que mon collègue a déjà mentionné sur les choses qu'on a apprises, il me reste à l'esprit des remarques, des commentaires et des phrases.

J'ai notamment en tête ce qu'a dit Mme Viktorija Cmilyste-Nielsen, présidente du Seimas, le Parlement lituanien. Elle nous a demandé si, compte tenu de leur proximité avec la Russie, les pays baltes jouiraient aujourd'hui de cette démocratie résiliente et de cette économie florissante qu'ils ont s'ils n'avaient pas été membres de l'OTAN.

La Lituanie, où nous nous trouvons, est prise en étau entre le Bélarus et l'enclave de plus en plus militarisée de Kaliningrad. Il faut se demander si elle jouirait de son actuelle position plus sécuritaire si elle n'avait pas adhéré à l'OTAN. À ce titre, l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN leur fournirait vraiment une sécurité accrue dans le contexte de l'agression récente de l'Ukraine par la Russie.

On sait que la Finlande et la Suède respectent déjà les critères de base pour adhérer à l'OTAN: elles ont une démocratie qui est en santé, une capacité de contribuer militairement à l'Alliance et une économie qui est viable. Ces deux pays apportent aussi une plus-value militaire dans la région de la mer Baltique, dont on ne veut pas qu'elle devienne un lac qui appartiendrait en quelque sorte à la Russie, mettant les pays baltes en péril.

Ces pays avaient un peu désinvesti en matière militaire par le passé, mais ils recommencent pour des raisons évidentes à faire un effort.

Même si la Finlande n'a que 12 000 soldats professionnels, elle est capable, grâce à la formation de 20 000 conscrits par année, d'avoir une force de frappe supplémentaire et de mettre rapidement sur pied une armée de 280 000 personnes, outre 600 000 réservistes. Le pays veut augmenter de 40 % son budget de défense d'ici 2026. La Finlande a déjà une flotte de 55 avions F-18, lesquels devraient être remplacés sous peu par des F-35 américains, et elle dispose de 200 chars et de 1 700 pièces d'artillerie.

La Suède, elle, a une armée d'environ 50 000 soldats. Le service militaire obligatoire, qui avait été supprimé en 2010, a été réintroduit en 2017. La Suède avait désinvesti dans les dernières années en matière de défense, mais elle a inversé la tendance, puisque ses dépenses en défense atteignent présentement 2,6 % de son PIB.

Affaires courantes

Quand nous étions à Vilnius, nous avons aussi eu le plaisir de rencontrer des députés ukrainiens. Nous leur avons demandé à quelques reprises comment ils se sentaient en sachant que la demande d'adhésion de la Finlande et de la Suède serait probablement traitée rapidement alors que l'Ukraine, pour sa part, n'a pas encore réussi à finaliser la sienne malgré la promesse qu'on lui en avait faite en 2008 au Sommet de Bucarest. Ils nous ont répondu que cela leur faisait évidemment quelque chose d'avoir été un peu laissés de côté, mais qu'ils souhaitaient que la Finlande et la Suède puissent rapidement adhérer à l'Alliance.

Pour sa part, l'Ukraine sait qu'il faudra éventuellement qu'elle en devienne membre, elle aussi. Elle sait que ce n'est pas possible à l'heure actuelle puisqu'elle est en guerre. Les députés ukrainiens nous ont laissé comprendre que le temps a toujours joué un rôle, à n'importe quel moment dans l'histoire, surtout récente.

En 2008, l'Ukraine n'a pas été admise dans l'Alliance. Si le processus avait été plus rapide, on n'en serait peut-être pas où on est aujourd'hui. C'est la même chose lorsqu'on en vient au matériel militaire qu'on envoie à l'Ukraine: chaque jour qui passe est une journée qui coûte plus cher. L'Ukraine a un déficit budgétaire mensuel de 35 milliards de dollars et la guerre risque de coûter au moins 100 milliards de dollars. Plus elle va s'étirer, pire ce sera.

• (2030)

Chaque fois qu'on veut aider l'Ukraine, il faut considérer aussi le fait qu'on doit former les gens qui utiliseront le matériel militaire envoyé. Un peu de prévisibilité les aidera.

Pour que l'Ukraine accède éventuellement à l'OTAN, il faut aussi avoir une vision à long terme. L'Ukraine nous dit qu'elle aura peut-être besoin de l'équivalent d'un plan Marshall pour sa reconstruction afin de pouvoir remettre sur pied ses infrastructures. Elle aura besoin de soutien psychologique pour les femmes et les enfants qui ont été agressés par des militaires russes. Elle aura besoin énormément de soutien pour le déminage, parce que les Russes ont malheureusement laissé derrière eux ce qu'ils appellent des « cadeaux », des jouets pour enfants piégés, des voitures qui explosent, des mines dans les champs. On sait que l'Ukraine est un grand producteur de céréales.

L'Ukraine aura donc besoin de notre aide rapidement. D'une certaine façon, ce que je souhaite du débat que nous tenons ce soir, c'est que nous ayons tous cette réflexion sur le sentiment d'urgence.

En 2008, on l'a un peu échappé, collectivement. On avait promis à l'Ukraine qu'elle pourrait accéder à l'OTAN et on ne lui a même pas offert le *Roadmap* pour y accéder, c'est-à-dire le plan d'action qui doit être mis en place.

Aujourd'hui, l'Ukraine a dû malheureusement faire un pas en arrière à cause de la guerre. Elle devra se reconstruire avant de pouvoir répondre aux critères de démocratie bien vivante et de soutien militaire possible. Malheureusement, d'une certaine façon, elle aura été le terrain de pratique de l'Occident pour la guerre. Elle a maintenant de grandes connaissances sur la façon dont la Russie mène une guerre. Elle aura donc besoin de soutien pour se reconstruire et ensuite accéder à l'OTAN et, lorsqu'elle y accèdera, elle deviendra une ressource inestimable pour cette organisation.

Les députés ukrainiens nous disaient aussi qu'une fois la guerre finie — on espère que l'Ukraine l'aura gagnée —, ce ne sera peut-être pas la fin. On peut s'attendre à ce qu'il y ait une autre incartade de la Russie, une autre tentative d'agression. À quel endroit cela au-

ra-t-il lieu? On ne le sait pas. Toutefois, à ce moment-là, il sera pertinent d'avoir le plus d'acteurs possible.

Je disais plus tôt que la présidente du Parlement ukrainien se demandait ce que seraient devenus les pays baltes s'ils n'avaient pas intégré l'OTAN. C'est quelque chose qu'on doit garder en tête si l'on veut un Occident fort et des démocraties résilientes. L'OTAN a notamment pour mission de s'assurer que la démocratie est en santé un peu partout. Cette santé passe par une meilleure protection de la mer Baltique et par une adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN.

J'espère que le message que nous retiendrons collectivement ce soir, c'est qu'il n'y a absolument aucun temps à perdre, de façon générale, que ce soit dans le soutien qu'on apporte présentement à l'Ukraine sur le plan militaire, sur le plan de sa reconstruction dans le futur et sur le plan de son éventuelle adhésion à l'OTAN, comme on le fait présentement avec la Suède et la Finlande.

Dans ce contexte, il faut se rappeler que c'est aussi important pour l'ensemble de l'Occident et de la démocratie. Lors d'une des visioconférences du sommet, le président de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN rappelait en s'adressant au ministre ukrainien de la Défense que la guerre que mène l'Ukraine présentement est la guerre de tout le monde. Dans un contexte où c'est une guerre pour la démocratie, je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'alliés. J'espère que c'est le message que nous retiendrons ce soir.

• (2035)

[Traduction]

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, ce soir, j'ai posé des questions sur les alliances économiques par rapport aux alliances militaires et à d'autres types d'alliances. La députée du Bloc a fait un bon discours ce soir. Puisque le Bloc a soulevé des questions sur l'implication de la Turquie dans toute cette affaire, je peux peut-être aborder ce sujet avec la députée.

Les échanges commerciaux entre la Russie et la Turquie sont importants. Je crois que la Turquie est le quatrième marché d'exportation de la Russie. La Turquie fait aussi beaucoup d'échanges avec la Russie.

La députée pourrait-elle nous parler de la nécessité de renforcer les liens économiques entre la Turquie et les démocraties occidentales pour faire en sorte de ramener la Turquie dans l'alliance militaire?

[Français]

Mme Christine Normandin: Madame la Présidente, il me faudrait au moins 10 minutes pour pouvoir répondre à cela. Je vais quand même essayer.

Ce qui se passe présentement avec la Turquie est particulier. En effet, on sait qu'elle s'apprête à branler dans la manche pour des raisons qui sont compréhensibles, d'une certaine façon. La Turquie a peut-être un peu perdu confiance en ses alliés de l'OTAN.

Affaires courantes

On sait que les États-Unis, par exemple, ont utilisé des militaires kurdes dans leur guerre en Syrie, ce qui était une offense à la Turquie. Puisque la Turquie a acheté en 2019 des armes à la Russie, elle a été retirée du programme des F-35 par les États-Unis. À la suite d'une intervention de la Turquie en Syrie, la Finlande et la Suède ont cessé de lui vendre des armes. Elle est donc, de façon générale, méfiante. Elle est aussi dans une situation où elle arrive bientôt en élection avec des taux d'inflation qui dépassent les 70 %, selon le chiffre officiel. On comprend que c'est probablement beaucoup plus élevé que cela.

La Turquie est extrêmement méfiante. Il faut probablement y aller avec le bâton, c'est-à-dire avec des menaces de sanctions, mais aussi avec la carotte, pour essayer de lui redonner confiance en retissant des liens économiques avec elle, dans le but d'assurer son soutien à l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN. Il faut que cela se fasse rapidement.

À propos de la ratification, il ne faut pas oublier que chaque pays, individuellement...

• (2040)

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je m'excuse d'interrompre l'honorable députée. J'aimerais bien lui donner les cinq minutes, mais ce ne serait pas très juste.

L'honorable députée de Edmonton Strathcona a la parole.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je suis désolée. Je ne parlerai pas en français, parce qu'il m'est difficile de parler de l'OTAN dans cette langue.

[Traduction]

La députée a parlé de l'invasion initiale survenue en 2008 et de l'importance d'agir pour éviter que l'escalade dont nous sommes témoins depuis le 24 février se poursuive. D'après elle, quelles sont certaines des autres mesures que nous pourrions prendre pour éviter que notre réponse actuelle mène à une nouvelle invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie dans six ans?

[Français]

Mme Christine Normandin: Madame la Présidente, malheureusement, j'ai l'impression qu'il n'y a absolument rien qu'on puisse faire pour se prémunir contre une invasion de la Russie. Cela se fait de manière souvent irrationnelle et de plus en plus illogique, et on comprend que même certains proches du président Poutine commencent à beaucoup remettre en question la stratégie.

Dans le contexte où on ne peut pas prévenir, il faut cependant être prêt à des attaques, d'où mon point sur la résilience qu'on doit redonner à l'Ukraine en ce qui a trait à ses infrastructures. Cela va passer par du financement, mais également par un soutien aux pays qui souhaitent adhérer à l'OTAN, comme la Finlande et la Suède, lesquels pourront contribuer à la défense de tout ce qui est sur le front avec la Russie.

[Traduction]

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Madame la Présidente, je remercie la députée d'avoir abordé franchement les difficultés qu'a connues l'Ukraine dans le processus d'adhésion à l'OTAN il y a de nombreuses années.

Notre collègue a posé une question au sujet de la Turquie et nous constatons maintenant que la Finlande et la Suède se heurtent à des difficultés et que des mesures doivent être prises à ce sujet.

J'aimerais que la députée en parle davantage, parce que ces deux pays sont en fait des pays arctiques et qu'ils ont beaucoup de ressemblances et des liens étroits avec le Canada. Quelles mesures le Canada peut-il prendre pour favoriser l'adhésion de ces deux pays et convaincre la Turquie d'appuyer cette dernière?

[Français]

Mme Christine Normandin: Madame la Présidente, je pense que le débat que nous avons ce soir fait un peu partie de cette solution. Nous avons un consensus quant à l'adhésion de la Finlande et de la Suède.

Dans le contexte où la Finlande et la Suède répondent aux critères d'adhésion de l'OTAN, je pense que nous sommes un peu en train de lancer le message à la Turquie selon lequel elle devra rendre compte des actions qu'elle prendra si elle est pour voter « non ». Il n'y a pas de raison de le faire, à part des raisons purement personnelles.

La Turquie est en train d'essayer de tirer son épingle du jeu dans un contexte où la situation est difficile pour elle, mais elle ne le fait pas pour les bonnes raisons. Elle ne le fait pas pour des raisons liées à l'article 10 du traité de Washington sur l'adhésion des pays. Il faudra peut-être qu'elle rende des comptes là-dessus.

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, c'est difficile de parler après ma collègue de Saint-Jean. On voit à quel point ses connaissances dans ce dossier sont importantes. Je ne vais pas essayer de faire aussi bien qu'elle, c'est impossible, mais je vais tâcher de ne pas en être trop loin.

Je veux juste dire que ce soir fait du bien. Cela fait longtemps que nous n'avons pas eu un débat où les cinq partis présents à la Chambre — j'imagine que les verts sont là aussi — sont d'accord à l'unanimité. On le sent bien. Oui, il y a des détails sur lesquels il va falloir travailler, mais je pense que tout le monde ici est prêt à le faire ensemble. C'est fantastique, parce que cela faisait longtemps que ce n'était pas arrivé.

Malheureusement, cela a pris une guerre pour que tout le monde s'entende. C'est un peu moins drôle, mais je reviens à mon discours.

Je pense que le débat sur l'adhésion d'un nouveau pays à l'OTAN va marquer l'année 2022. Il y a eu la tergiversation de l'Occident au sujet du sort de l'Ukraine au sein de l'OTAN. Cela aura peut-être fourni un prétexte à Valdimir Poutine, mais on apprend. J'enjoins tous mes honorables collègues à accueillir la Suède et la Finlande dans le giron de notre alliance. De ce que j'ai entendu ce soir, c'est assez clair que tout le monde est d'accord là-dessus.

Beaucoup de personnes doutaient dernièrement de cette alliance. Là, c'est difficile de remettre en question ses fondements. Elle est plus pertinente que jamais, surtout devant un État voyou qui bouscule l'ordre politique mondial que l'on s'efforçait de construire depuis 30 ans. L'OTAN est maintenant le parapluie sous lequel se rassemblent nos alliés pour garantir la sécurité de l'Europe, de l'Atlantique et, mon collègue conservateur en a parlé, bientôt de l'Arctique.

Les deux demandes d'adhésion qui nous ont été soumises proviennent de pays amis du Québec et du Canada. Ils sont des alliés objectifs de l'OTAN et de nos intérêts dans le Grand Nord. Leur candidature est aussi en soi un message puissant contre l'autoritarisme de Poutine et les politiques guerrières de son Kremlin. Disons-le, c'est son Kremlin, visiblement pas celui du peuple russe.

Affaires courantes

Traditionnellement, la Finlande et la Suède sont des pays non alignés. Depuis plus de 75 ans, ils ont tenu mordicus à leur neutralité, et ce, à travers la Guerre froide, la chute de l'URSS et le réaligement des puissances mondiales. Mettre de côté cette politique de neutralité n'est pas rien. C'est un témoignage de la gravité de la situation et de l'importance pour les peuples frontaliers du géant russe de garantir leur sécurité dans ce contexte. Par ailleurs, quand on examine l'histoire récente et la géopolitique de la région, on comprend que c'est une préoccupation légitime et fondée.

La première ministre finlandaise, Sanna Marin, l'exprime mieux que moi. Elle dit que tout a changé lorsque la Russie a attaqué l'Ukraine. Elle pense personnellement qu'on ne peut pas avoir confiance en un avenir de paix aux frontières de la Russie. Selon elle, joindre l'OTAN est un acte de paix afin qu'il n'y ait plus jamais de guerre en Finlande.

La première ministre suédoise aussi le résume bien. Je paraphrase également ses propos: la meilleure façon d'assurer la sécurité du peuple suédois, c'est de joindre l'OTAN avec la Finlande.

Quand j'entends ces femmes nous dire qu'elles veulent se joindre à nous, se joindre à l'OTAN, je n'ai pas le choix d'écouter. Tous, nous n'avons pas le choix d'écouter. Au Sud, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a aussi déclaré que les États-Unis soutiennent la candidature de la Suède et de la Finlande. C'est un appui de taille qui me conforte dans ma position et dans celle de ma formation politique. Nous devons accepter la Suède et la Finlande dans notre alliance.

La vérité, c'est aussi qu'ils ont déjà un pied dans la porte. Il n'y a aucune raison de s'y opposer, parce que c'est leur souhait et ils remplissent les conditions. Surtout, leurs troupes participent déjà à des exercices avec l'OTAN depuis des décennies. L'adhésion de ces deux alliés sera un événement assurément historique qui définira la dynamique politique de la région. Ce sera le cas pour longtemps, espérons-le. Espérons aussi que cela freinera la folie de Vladimir Poutine.

La stratégie reposant sur la complaisance face à la Russie et le ménagement de ses intérêts et bel et bien révolue et, à juste titre, ne doit pas être répétée. Les pressions imposées à la Russie font bouger l'aiguille dans la guerre. La mobilisation entière de l'Occident en faveur d'une Ukraine indépendante, entière et souveraine est notre arme la plus puissante. Les dictateurs ne peuvent pas imaginer la puissance de l'unité. C'est notre devoir de la leur montrer.

● (2045)

Élargir le nombre de membres de l'OTAN, c'est un geste d'unité. Soyons un Parlement qui démontre du leadership à cet effet.

Je parle de leadership et ce n'est pas pour rien. Trop souvent, ce gouvernement est à la remorque d'autres pays. On n'a qu'à penser à la motion de 2021 de mes amis conservateurs concernant le génocide des Ouïghours, sur laquelle le premier ministre et tous les membres du Cabinet se sont abstenus de voter. Je veux d'ailleurs remercier encore une fois le député de Wellington—Halton Hills, qui m'avait gentiment permis d'amender sa motion, dans un geste fraternel envers le peuple ouïghour. Malheureusement, cela n'a pas été fait de l'autre côté de la Chambre.

Quand nous avons demandé un pont aérien pour les réfugiés ukrainiens, on nous a dit que cela arriverait vite. Or, on a attendu un mois après le début de la guerre avant de faire une annonce, au mois d'avril. Un mois plus tard, il n'y avait toujours pas d'avions.

Cela fait maintenant trois mois, mais il n'y a eu que trois avions de nolisés. Ce gouvernement a un problème de leadership à l'échelle internationale.

Cependant, j'ai espoir parce qu'ils ont levé la main rapidement quand la Finlande et la Suède ont demandé d'adhérer à l'OTAN. On est à la Chambre ce soir parce qu'une motion a été déposée rapidement par une députée de ce même gouvernement. Il y a donc de l'espoir.

Regardons ce qui s'est déjà fait dans le passé. On ne verra pas souvent un souverainiste vanter d'anciens premiers ministres fédéralistes de ce pays. Pensons cependant à Lester B. Pearson, un libéral, qui est à l'origine des Casques bleus: voilà un bel exemple de leadership. Je ne veux pas être injuste envers mes amis conservateurs et je pense à Brian Mulroney qui avait pris la balle au bond après que le maire de Montréal Jean Doré s'était élevé contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Le maire avait été le premier à déclarer que la Ville ne commercerait pas avec l'Afrique du Sud. Brian Mulroney lui avait emboîté le pas en sa qualité de chef d'État pour dire que les Canadiens ne le feraient pas non plus. Au début, Brian Mulroney n'avait pas beaucoup d'alliés, mais il a été en parler à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. Voilà un exemple de leadership à l'international.

Maintenant, je suis content de voir que mes amis du gouvernement veulent faire preuve de leadership dans le débat qui nous occupe ce soir. J'espère que cela va continuer et j'espère que ce ne sont pas des vœux pieux. Je pense que le Canada a effectivement un rôle à jouer pour convaincre la Turquie de ne pas s'opposer à l'adhésion de la Finlande et de la Suède.

Il est éminemment important que ces deux pays deviennent membres de l'Alliance. Tantôt, ma collègue de Saint-Jean a démontré l'importance de leur adhésion en matière de géopolitique, mais aussi à quel point cela envoie un message au reste de la planète, surtout à la Russie.

Qui dit Russie dit aussi Chine. Cela aussi, il est important de le noter. En agissant rapidement, on envoie un message à la Russie, à la Chine et aux autres dictatures sur la planète qui violent à l'heure actuelle les droits de leurs citoyens.

Je vois là une belle façon de démontrer du leadership et je pense qu'on est sur la bonne voie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on est ici, à la Chambre ce soir et qu'on remarque une certaine cohésion de tous les partis.

Comme je le dis souvent, quand je me lève le matin, il y a une petite note sur ma table de chevet qui demande: « Pour qui tu travailles? » Je travaille pour les Québécois et les Québécoises et les gens de Lac-Saint-Jean.

Je sais que les gens de ma circonscription ont des valeurs par rapport aux droits de la personne, la démocratie et la liberté. Je vais continuer à travailler pour eux à ce sujet et je suis content que tout le monde à la Chambre travaille pour ces valeurs.

• (2050)

[Traduction]

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, les observations que le député a faites au sujet du leadership m'ont fait réfléchir au principe de leadership collaboratif et au rôle que joue le Canada, depuis toujours, sur la scène internationale en matière de collaboration pour amener les pays à dialoguer. Je pense qu'il serait intéressant de connaître ce que le Bloc a à dire sur le fait que les leaders ne font pas cavalier seul. Ils travaillent de concert avec d'autres et s'appuient sur les forces de ceux qui les entourent pour combiner leurs objectifs, comme nous le faisons actuellement en discutant de l'OTAN.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue. On ne peut pas être tout seul à faire preuve de leadership. Il faut que ce soit des actions multilatérales. Qui dit multilatéral dit collaboration avec plusieurs pays en même temps. Par contre, le leadership, c'est montrer l'exemple, prendre les devants, faire en sorte qu'on a un effet d'entraînement pour arriver à des actions multilatérales.

À ce propos, de ce qu'on voit ce soir, je crois que c'est possible que le Canada puisse prendre le leadership et créer un effet d'entraînement. J'aurais aimé voir ce même genre de réaction dans le génocide des Ouïghours qui est commis présentement par le régime qui est au pouvoir en Chine.

• (2055)

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Madame la Présidente, je veux remercier et féliciter encore une fois le député de Lac-Saint-Jean pour la qualité de son propos. Il parle beaucoup de leadership. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il l'a démontré avec les démarches qu'il a effectuées il y a un bon moment pour la passerelle arienne en vue d'accueillir ici les réfugiés. Je le dis avec toute la fierté et l'honnêteté qu'on doit avoir quand on est député ici. Nous nous félicitons tous de voir que trois avions sont arrivés. Comme dit la chanson, ce n'est qu'un début. Continuons, nous le souhaitons.

Le député a mis en lumière le fait que le Canada s'est distingué, au fil des années, en étant non seulement toujours du bon côté, mais en étant à l'avant-garde du bon côté, entre autres, avec M. Pearson et le très honorable Brian Mulroney dans la lutte pour combattre l'apartheid, non sans brusquer nos principaux alliés, soit l'Angleterre et l'Amérique.

Le député parle de leadership. Selon lui, qu'est-ce que le gouvernement devrait faire de façon urgente pour aider le peuple ukrainien?

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Madame la Présidente, je remercie beaucoup mon collègue, que je respecte énormément, de sa question. Je trouve malheureux qu'il ne soit pas dans mon parti, mais cela viendra peut-être un jour.

La question est importante. Qu'est-ce que le gouvernement devrait faire par rapport à l'Ukraine? Il faut être réaliste. Le Canada n'est pas une puissance militaire.

Comment peut-on donc faire pour faire bouger les choses, avoir un rôle à jouer et avoir un impact sur ce qui se passe présentement en Ukraine? La première des choses, c'est d'aider les réfugiés. Le Canada est une terre d'accueil. Cela veut dire qu'il faut mettre tous nos efforts pour les aider. Présentement, 200 000 demandes ont été

Affaires courantes

faites par les réfugiés ukrainiens afin d'obtenir une autorisation de voyage au Canada. Jusqu'à présent, quelque 100 000 demandes ou un peu plus ont été approuvées, mais les gens n'arrivent pas. Des mères ukrainiennes avec leurs enfants sont autorisées à venir ici. Malheureusement, ces femmes vivent de leurs petites économies depuis trois mois. Elles n'ont pas les moyens de se payer le voyage jusqu'ici. C'est une chose d'autoriser les gens à venir, mais maintenant il faut qu'ils arrivent ici d'une manière ou d'une autre. C'est une première chose qu'on peut faire.

Par ailleurs, bien évidemment, par la voie diplomatique, le Canada devrait rassembler le plus d'alliés possible pour faire en sorte que la Suède et la Finlande se joignent à l'alliance qu'est l'OTAN.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, je sais que mon collègue se soucie profondément du sort des populations vulnérables partout dans le monde. Nous avons collaboré à l'avancement de nombreux dossiers sur les droits de la personne à l'échelle mondiale. En fait, j'ai participé aujourd'hui à un groupe d'experts qui se penche sur les crimes de guerre atroces perpétrés dans la région du Tigré, en Éthiopie. C'est pourquoi je me réjouis d'entendre le gouvernement exprimer son appui par ses paroles, faute d'actions, envers l'Ukraine.

Cependant, le député pourrait-il nous dire s'il estime que le gouvernement a envoyé un message, et ce qu'est ce message, en ne réagissant pas de la même façon pour les autres endroits où des crises humanitaires sévissent aussi?

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Madame la Présidente, c'est une question tellement importante. Comment se fait-il que notre réponse au conflit actuel en Ukraine ait été si rapide comparativement à d'autres catastrophes naturelles ou conflits armés dans le monde? Des populations vivent carrément des génocides qui ont cours. Lorsqu'on sait qu'un génocide est en cours, en tant que signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, on a deux obligations. On doit soit le prévenir, soit punir les gens qui l'ont commis. Présentement, ce qui se passe au Tigré est un génocide, ce qui se passe avec les Ouïghours est un génocide.

Nous avons été nombreux à la Chambre à voter en faveur de la motion de ma collègue d'Edmonton Strathcona sur le génocide en Ukraine. Par contre, quand j'ai voulu déposer une motion, il y a moins de trois semaines, pour que l'ensemble de la Chambre dénonce à l'unanimité le génocide des Ouïghours, cette motion été refusée par le parti présentement au pouvoir. Je l'ai encore sur le cœur.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, ce soir, je vais partager mon temps de parole avec la députée de North Island—Powell River.

J'aimerais d'abord affirmer très clairement que le Nouveau Parti démocratique appuie la Suède et la Finlande dans leur demande d'adhésion à l'OTAN, et que les néo-démocrates demandent à tous les pays membres de l'OTAN d'approuver leur demande dans les plus brefs délais compte tenu de la situation urgente à laquelle ces deux pays sont confrontés, la Fédération de Russie les ayant très clairement menacés.

Affaires courantes

Les néo-démocrates croient fermement dans le droit légal à l'autodétermination et dans le fait que tous les peuples ont le droit de décider de leur propre destinée au sein de l'ordre international. L'autodétermination est un principe fondamental du droit international. Elle est inscrite dans la Charte des Nations unies et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Tous les pays doivent pouvoir avoir la possibilité et l'indépendance de déterminer leur propre avenir, et tous les gouvernements démocratiquement élus doivent pouvoir décider ce qui est dans l'intérêt de leurs citoyens. C'est ce qu'ont manifestement décidé les Suédois et les Finlandais dans la foulée de la guerre illégale lancée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie, vu que Vladimir Poutine n'a clairement aucun respect pour la souveraineté nationale, les institutions multilatérales ou le droit et l'ordre internationaux. Les Suédois et les Finlandais doivent faire ce qu'ils peuvent pour empêcher leur pays respectif de subir d'autres menaces de la part de la Fédération de Russie. Tous les députés conviennent que la Suède et la Finlande devraient pouvoir adhérer à l'OTAN et que, en tant que parlementaires, nous devrions faire notre possible pour accélérer leur adhésion.

Nous nous entendons tous sur ce principe de base, bien sûr, et je tiens à prendre un moment parce qu'il faut examiner comment nous en sommes arrivés là. Nous sommes ici aujourd'hui à cause de l'invasion illégale et de la guerre d'agression criminelle que Vladimir Poutine et la Fédération de Russie font subir aux gens de l'Ukraine depuis 2014, et à cause de l'intensification énorme de l'agression russe depuis le 24 février dernier. Avant la récente invasion de l'Ukraine, l'idée d'une adhésion à l'OTAN recevait le soutien d'environ 20 % à 30 % de la population en Suède et en Finlande. Maintenant, 76 % des Finlandais sont favorables à une adhésion à l'OTAN. C'est simplement que Vladimir Poutine et l'agression menée par la Fédération de Russie font grimper la tension dans la région, ce qui mène la Suède et la Finlande à demander de se joindre à l'OTAN.

La guerre en Ukraine est épouvantable et elle aura d'énormes répercussions sur tous les pays. Les récits décrivant des crimes de guerre perpétrés par Poutine à l'endroit des Ukrainiens sont terribles. On entend dire que des mines ont été placées dans des jouets d'enfants. On entend des récits de crimes horribles et dégoûtants perpétrés contre des femmes et des enfants, des récits qui me donnent la chair de poule.

J'ai accueilli favorablement l'annonce faite hier par le gouvernement sur l'imposition de sanctions supplémentaires à la Fédération de Russie. En revanche, nous ne savons pas à l'heure actuelle comment ces décisions sont prises, si ces sanctions sont appliquées ni pourquoi il faut si longtemps pour les mettre en place. Récemment, j'ai inscrit une question au Feuilleton à ce sujet, et le secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères a répondu que le gouvernement ne pouvait pas partager d'information, étant donné qu'il n'était pas en mesure d'en confirmer l'exactitude. En tant que parlementaire, je ne peux pas obtenir l'information dont j'ai besoin pour faire mon travail parce que le gouvernement est incapable d'en garantir l'exactitude et qu'il refuse donc de la partager.

Tandis que d'autres pays saisissent des propriétés, des actifs commerciaux et des yachts, nous ne savons presque rien de ce que fait le Canada. Nous savons que les sanctions sont arrivées trop lentement et qu'elles ont été mises en application trop tard. Par exemple, pourquoi a-t-on permis à Igor Makarov de sortir 120 millions de dollars du Canada avant de l'ajouter à la liste des sanctions? Cette

somme de 120 millions de dollars aurait dû servir à rebâtir l'Ukraine ou à aider des Ukrainiens à se réinstaller au Canada.

Nous devons revoir complètement le régime de sanctions du Canada. La dernière fois que le Parlement l'a fait, c'était il y a cinq ans, lorsque le comité des affaires étrangères avait conclu que ce régime manquait de transparence et de mécanismes de reddition de comptes. Pourquoi les Canadiens ne savent-ils pas comment on décide des sanctions, comment elles sont appliquées ou pourquoi on manque de rigueur lorsqu'il s'agit de les faire respecter?

● (2100)

Je demanderai au comité des affaires étrangères d'examiner si le gouvernement a bien appliqué les recommandations figurant dans son rapport de 2017 sur les sanctions ainsi que d'évaluer les changements requis depuis cette date. Nous avons besoin de cet examen. Le gouvernement doit être plus efficace en ce qui concerne les sanctions.

J'aimerais faire une autre observation à propos de l'OTAN. Je réitère mon soutien à la Suède et à la Finlande pour qu'elles rejoignent l'OTAN, mais j'aimerais que nous prenions du recul pour appréhender la nécessité pour la communauté internationale d'agir de concert et pour expliquer qu'il faut davantage soutenir nos institutions multilatérales. Le multilatéralisme est la meilleure façon d'assurer la paix et l'ordre dans le monde.

Au bout du compte, qu'est-ce que l'OTAN? L'OTAN est une alliance en matière de défense et de sécurité, et son objectif est de garantir la liberté et la sécurité de ses membres à l'aide de moyens politiques et militaires. Comme nous le constatons depuis le 24 février, l'OTAN a un rôle à jouer. À vrai dire, avec l'Arctique canadien qui devient de plus en plus facilement accessible, nous avons besoin de mieux protéger le Nord et nous avons besoin de l'OTAN à cette fin, mais il ne faut pas nous limiter à investir dans la sécurité. Il faut investir dans la paix.

J'ai beaucoup appris de mon mentor, Douglas Roche. S'il y a bien une chose qu'il m'a apprise, c'est que la guerre représente un échec des efforts de pacification de la planète. La guerre n'est jamais une solution sur laquelle on doit compter. Il faut toujours travailler pour la paix. J'ai discuté avec Doug de la nécessité de développer une déclaration sur le droit à la paix.

En 2012, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a entrepris une étude pour la création d'un droit à la paix. Il est essentiel de mener à bien cette initiative. En tant qu'espèce, nous devrions faire de la paix un droit de base, et je serai toujours prête à travailler avec tous les députés qui veulent atteindre cet objectif.

Ce dont nous avons besoin présentement, c'est d'un dialogue, d'une diplomatie et d'un pluralisme qui mettent le bien commun mondial à l'avant-plan. Les changements climatiques, les pandémies, les pénuries alimentaires et la guerre nucléaire sont des problèmes planétaires qui exigent des solutions planétaires. Nous avons besoin du multilatéralisme pour régler les plus importants problèmes auxquels l'humanité doit actuellement faire face.

Il faut une réforme des Nations unies. Je sais que beaucoup de gens travaillent très fort à une réforme des Nations unies. Il faut que les Nations unies soient dotées d'institutions fortes, en mesure de protéger les populations de tous les pays.

Affaires courantes

Il faut revoir le Conseil de sécurité. La Fédération de Russie a envahi l'Ukraine alors qu'elle présidait une réunion du Conseil de sécurité. Quelle est l'obligation de l'Assemblée générale des Nations unies lorsque le Conseil de sécurité n'est plus en mesure de s'acquitter de son mandat? Quelle est l'obligation, pour tous les autres pays du monde, de dénoncer cette situation inacceptable?

Nous devons nous efforcer de réformer nos institutions multilatérales. Nous devons veiller à ce que nos investissements dans la sécurité à l'étranger et dans la défense correspondent à nos investissements dans la diplomatie, à nos investissements dans la paix et à nos investissements visant à faire en sorte que le monde soit juste et équitable pour tous, quel que soit le pays d'où l'on vient.

Nous voulons voir un appui plus ferme de la part du Canada à l'égard de la Cour pénale internationale. Nous nous sommes réjouis de la décision du Canada de renvoyer la situation en Ukraine à la Cour pénale internationale. Nous appuyons la décision du gouvernement d'envoyer des ressources. J'ai été fière de constater l'appui dont jouissent les démarches en vue de prouver que ce qui se passe en Ukraine est un génocide. Tous les députés ont appuyé ma résolution à ce sujet.

Cependant, le Canada a, depuis longtemps, la vilaine habitude d'être plutôt sélectif lorsqu'il est question de défendre les droits de la personne ou d'avoir recours à la Cour pénale internationale. Je suis choquée de voir que le Canada n'appuie pas l'enquête sur Israël et la Palestine et sur ce qui se passe là-bas. Cette enquête porterait sur les crimes commis par les Israéliens et les Palestiniens.

Le Canada doit mieux jouer son rôle en misant sur une approche universelle par rapport aux droits de la personne. Ce serait un bon point de départ.

• (2105)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, quand je pense aux Canadiens, il ne fait aucun doute dans mon esprit que le concept de la paix mondiale est une chose merveilleuse. Il ne fait aucun doute que tout ce que nous pouvons faire pour aller dans cette direction est une chose positive.

En ce qui concerne l'OTAN et l'important rôle qu'elle joue — lequel a vraiment été magnifié en raison de ce qui se passe en Europe présentement —, l'une des plus grandes demandes de l'Ukraine était d'obtenir des armes létales. Au fil des ans, le Canada a été mis au défi de dire qu'il allait augmenter de 2 % sa contribution à des choses comme les armes létales. C'est ce qu'on lui avait laissé entendre. J'aimerais savoir ce que la députée pense du leadership potentiel que le Canada pourrait exercer quant à cet investissement de 2 % du PIB.

• (2110)

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de choses à dire et je n'aurai pas suffisamment de temps pour le faire, mais en voici quelques-unes.

Tout d'abord, je souhaiterais que nos dépenses en matière de défense soient liées à celles que nous consacrons à l'aide humanitaire. Dès que le gouvernement sera prêt à consacrer 2 % du PIB à la diplomatie humanitaire et au développement à l'étranger, il me plaira de voir le même pourcentage consacré au budget de la défense. L'autre chose que nous pourrions faire, au minimum, serait d'envoyer une délégation à Vienne pour la rencontre sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu en juin. Le

gouvernement n'a toujours pas abordé le sujet. Il y a tant de choses que nous pourrions faire pour contribuer à faire régner la paix dans le monde.

Pour être honnête, je suis un peu dégoûtée par cette tentative de prendre en défaut le NPD à propos du 2 %.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son excellent discours.

J'en profite pour corriger quelque chose que j'ai dit. Je crois avoir mentionné 35 milliards de dollars de déficit en Ukraine. Or, c'est 35 % de l'économie qui ne fonctionne pas, causant mensuellement 5 milliards de dollars de pertes.

J'ai entendu ma collègue parler de sanctions. Plusieurs en appellent à ce que l'argent saisi à des oligarques soit utilisé pour aider l'Ukraine. On sait que le Canada a annoncé avoir mis plusieurs oligarques sur la liste, mais on ne sait pas où se trouve l'argent. La GRC a dit qu'elle ne savait pas si elle devait faire le suivi et elle se fiait aux banques pour voir si l'argent était gelé.

A-t-on quelque peu échappé la balle, perdant au passage une belle occasion d'aider l'Ukraine?

[Traduction]

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, je dirais que nous n'avons pas perdu la trace de l'argent visé par les sanctions. Nous n'avons jamais été informés. Les parlementaires n'ont jamais eu cette information. Le manque de transparence de notre série de sanctions a fait l'objet de critiques à maintes reprises. Le gouvernement n'a manifestement aucune envie de diffuser cette information.

J'aimerais mentionner un curieux détail. Si l'on veut savoir quelles sont les marchandises qui ont été acheminées au Canada en provenance de la Russie, il faut vérifier auprès de la Russie. On ne peut pas avoir cette information auprès des autorités canadiennes. Ces renseignements ne sont tout simplement pas disponibles. Pourtant, les États-Unis le savent, le Royaume-Uni le sait et la Russie est au courant, mais pas le Canada.

M. Clifford Small (Coast of Bays—Central—Notre Dame, PCC): Madame la Présidente, le Canada fait partie d'une coalition. Nous sommes l'un des membres de l'OTAN, et les membres de l'OTAN se soutiennent mutuellement et ont un engagement à respecter. Je suis persuadé que la députée comprend ce que signifie le fait de faire partie d'une coalition, puisque son parti soutient le gouvernement minoritaire libéral.

Si nous n'appuyons pas nos partenaires de l'OTAN et si le NPD ne soutient pas les libéraux, que va-t-il se passer avec tout cela, selon la députée?

Mme Heather McPherson: Madame la Présidente, je dois réfléchir à cette question, mais je vais dire une chose. Aujourd'hui, à la Chambre, une coalition de partis a voté contre le soutien aux personnes qui tentent d'avoir accès à un approvisionnement sûr en drogues. Les libéraux ont voté avec les conservateurs pour empêcher l'adoption d'un projet de loi qui sauverait des vies. Je ne sais pas vraiment si le député comprend ce que signifie le mot « coalition », s'il comprend la coalition dont il fait partie ou s'il est fier de cette coalition. S'il veut dire autre chose sur les coalitions, qu'il le fasse.

Affaires courantes

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la Présidente, je tiens à reconnaître l'incroyable travail qu'a accompli la députée d'Edmonton Strathcona ce soir. J'apprécie beaucoup ce qu'elle pense de cette question et j'ose espérer que tous les députés seront très attentifs à ses propos.

J'aimerais commencer mon discours d'aujourd'hui en parlant du temps que j'ai passé chez mon grand-père dans mon enfance. Il possédait une grande propriété dans une collectivité qui s'étendait sur plusieurs acres et qui comptait 25 habitants.

Je tiens à en parler, car, lorsque j'étais plus jeune, il m'arrivait de rendre visite à Mary et Dobbie, qui vivaient à environ 45 minutes de marche de chez moi. J'allais régulièrement leur rendre visite et leur offrir de l'aide. Au fil des années, j'ai commencé à comprendre que leur accent venait de l'endroit où ils avaient grandi, en Europe, et qu'ils étaient au Canada parce qu'ils avaient fui l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Je me rappelle que Mary m'a raconté que sa famille avait été enlevée lorsqu'elle était plus jeune. Elle avait dû se cacher dans une valise pour pouvoir traverser plusieurs régions d'Europe et finalement se réfugier au Canada. Elle m'a dit pourquoi elle vivait dans une aussi petite maison sur un terrain aussi vaste. C'était parce qu'elle voulait avoir assez d'espace pour toujours être en mesure de prendre la fuite et se cacher si quelqu'un venait la chercher de nouveau.

Comme j'étais jeune, je me rappelle que j'avais été vraiment bouleversée par cette histoire, et j'ai compris que, pour cette personne et son époux, chaque jour était un cadeau précieux, mais il apportait aussi son lot d'inquiétudes, car ils craignaient que ce qui leur était arrivé puisse se reproduire. Chaque année, lorsque je vais dans différentes collectivités de ma circonscription à l'occasion du jour du Souvenir, je me rappelle l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et je me rends compte à quel point il est important de promouvoir la paix le plus souvent possible.

Je me rappelle que Mary m'a dit une fois: « Je ne crois plus en un dieu. Je ne peux pas croire en l'existence d'un dieu depuis que j'ai vu ce qui s'est passé dans ma collectivité, depuis que j'ai vu des gens que je croyais mes amis dénoncer ma famille et faire enlever certaines de ces personnes. » Elle a dit: « Même si je ne crois pas en Dieu, je prie constamment pour la paix. » Quand je me rappelle son histoire, je pense toujours à la paix, et je suis très reconnaissante de ce que j'ai retenu de cette expérience.

Je fais aussi partie des députés qui se sont rendus en Lituanie, il y a quelques jours à peine, avec l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN. Je crois qu'il est vraiment important que nous nous rendions sur place, que nous écoutions les discussions et les débats intéressants, et que nous lisions les documents d'information qui nous sont présentés. Même quand nous discutons de notre sécurité et des façons de nous protéger, il faut aussi que nous nous souvenions de la paix. Je pense à cet aspect et au fait que nous étions là, en grands nombres, à écouter des ministres parler à la télévision depuis l'Ukraine, leurs images projetées sur le mur. Je crois qu'aucun d'entre nous ne pourra oublier la fatigue apparente sur leurs visages. Nous n'oublierons jamais leur détermination ni leur fatigue.

Je pense à la vice-première ministre de l'Ukraine pour l'intégration européenne et euro-atlantique, responsable de la coordination gouvernementale de l'aide humanitaire. Elle a parlé avec beaucoup de passion des graves violations perpétrées contre son pays, et du fait que chaque jour, dès son réveil — quand elle arrive à dormir —, elle doit sans cesse juguler ces problèmes et tenter de les résoudre, dans une situation où, à mon avis, la plupart d'entre nous

ne peuvent même pas imaginer chercher des solutions, et sachant que les villes et les gens de son pays sont en danger et que les enfants et les femmes en particulier se font attaquer.

Je songe en outre au travail qui a été accompli et qui nous a été présenté sur l'approche de l'OTAN en matière de condition féminine, de paix et de sécurité. À mon avis, il faut continuer de parler de ces questions. Nous savons que lorsqu'on investit dans les femmes dans toutes ces situations, qu'il s'agisse d'un acte de guerre ou de l'aide internationale à la reconstruction, si les femmes ne sont pas valorisées, si elles ne reçoivent pas de soutien et si on ne leur accorde pas de pouvoir, la situation ne s'améliore pas. En fait, elle empire. Nous avons entendu très clairement que les femmes jouent un rôle énorme dans les collectivités, en ce qui a trait au leadership et aux ressources, et que lorsque les ressources sont limitées, les femmes sont plus habiles à négocier de façon à ce que tous s'en sortent bien. J'y réfléchis beaucoup.

● (2115)

Je pense aussi à un exposé de Konstantin von Eggert, un journaliste indépendant reconnu dans de nombreux pays pour son travail profond, plus particulièrement en ce qui concerne la Russie. Il a dit que l'un des principaux obstacles à une meilleure compréhension et à une meilleure connaissance de la Russie est l'indifférence de la population, qui est si préoccupée par sa survie quotidienne qu'elle n'a pas vraiment l'énergie nécessaire pour penser à ce qui se passe à l'extérieur des frontières de son pays. Elle est bombardée de propagande, ce qui est très inquiétant. Nous devons contrer cette désinformation et tenter de sensibiliser les gens se trouvant derrière les murs érigés par Poutine, ce qui n'est pas facile à faire.

M. von Eggert a aussi longuement parlé de la nécessité de continuer à renforcer les sanctions. Nous devons accroître ce sentiment de malaise. M. von Eggert a également beaucoup parlé de l'immense pouvoir que Poutine exerce dans son pays et sur les oligarques, ainsi que du fait qu'il est très difficile d'accroître les pressions. Je pense qu'il est extrêmement important de nous rappeler que les sanctions prévues par le Canada sont encore très faibles. Nous devons faire beaucoup, beaucoup mieux que cela pour améliorer la reddition de comptes et, bien sûr, pour nous assurer que les ressources que nous recevons sont envoyées en Ukraine, qui en a désespérément besoin à l'heure actuelle.

À l'égard de tous ces éléments, durant le voyage, j'ai eu l'insigne honneur de partager un repas avec des députés ukrainiens. J'ai été en mesure de constater à quel point ils étaient exténués et de comprendre que non seulement ils travaillent d'arrache-pied au quotidien dans leur pays, mais que, lorsqu'ils en sortent, ils se retrouvent dans une espèce de tournée dans laquelle ils doivent discuter avec des gens de pays en pays afin de tenter de les rallier à leur cause pour continuer à lutter.

J'ai été très heureuse de pouvoir leur dire que dans ma circonscription, des gens se rassemblent et travaillent très fort. Je leur ai notamment parlé de Slav et de Stefan, qui recueillent des biens et les expédient en Ukraine chaque jour. Ces gens travaillent vraiment fort. Je tiens à le souligner. Je sais que beaucoup de Canadiens font la même chose partout au pays.

L'un des sujets que nous devons aborder est le processus de reconstruction. Nous ne savons pas combien de temps cette situation va durer et nous devons faire tout ce que nous pouvons entretemps, mais il faut se demander comment nous allons reconstruire.

Je me souviens de l'exposé de la première vice-première ministre et ministre du Développement économique et du Commerce de l'Ukraine. Elle nous a parlé de reconstruction et de développement ainsi que du plan que le gouvernement est déjà en train d'établir compte tenu des crimes de guerre horribles qui ont été commis dans le pays. Un grand nombre d'hôpitaux, d'écoles et d'infrastructures qui sont indispensables aux collectivités ont été rayés de la carte, ils ont été complètement détruits. Les Ukrainiens doivent déterminer les mesures provisoires qu'ils prendront jusqu'à ce que la reconstruction soit terminée.

L'une des choses qui sautent aux yeux, c'est à quel point il est effrayant de réfléchir à la reconstruction pendant une période de grande incertitude. C'est un autre aspect que nous ne devons pas oublier dans le cadre de nos discussions à la Chambre.

Je suis très heureuse d'appuyer l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN. Je crois qu'il vaut toujours mieux travailler ensemble. Il est toujours important, dans le cadre de ce type de partenariat, que nous exigions des comptes les uns des autres, comme ce devrait être le cas pour tous les pays. Nous pouvons ainsi veiller à ce que nos normes en matière de droits de la personne demeurent fortes, à conserver une approche respectueuse et à comprendre les relations en jeu et les répercussions qu'elles ont sur nous.

J'ai rencontré des députés des deux pays, et nous avons parlé de leurs préoccupations et des mesures qu'ils veulent prendre. Nous pouvons faire mieux en unissant nos forces. J'ai donc hâte d'en discuter.

En terminant, nous ne devons pas oublier l'aide humanitaire dans le cadre de toutes ces mesures. Nous devons nous rappeler d'accorder la priorité à la stabilisation des collectivités qui vivent un conflit et qui tentent de se remettre d'un conflit. S'il y a un manque de ressources, nous continuerons tous à nous attaquer au problème, comme c'est le cas partout sur la planète. Veillons donc à ce que tous les systèmes que nous utilisons soient toujours axés sur la paix.

• (2120)

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Madame la Présidente, la députée et moi, en compagnie des députés de St. John's-Est et de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, avons fait le même voyage, et j'aimerais savoir ce qu'elle pense du fait que les Lituaniens ont recueilli 5 millions de dollars en trois jours pour acheter un drone.

Qu'est-ce que cela signifie en ce qui concerne leur réponse à l'invasion brutale de l'Ukraine par Vladimir Poutine?

Mme Rachel Blaney: Madame la Présidente, je remercie le député et je peux lui dire que, évidemment, moi aussi j'ai beaucoup apprécié le temps que nous avons passé ensemble. En ce qui concerne l'association parlementaire de l'OTAN, cette dernière représente une occasion pour les députés de tous les partis. Nous avons peut-être nos désaccords, mais, ici, nous représentons le Canada et il est important que nous collaborions.

J'ai été très touchée quand j'ai vu, lorsque j'étais en Lituanie, tous les drapeaux sur les voitures et les affiches dans les magasins pour la collecte de fonds. L'engagement de la population est profond. Nous voyons qu'il est évident que ces communautés et ces pays sont très proches et qu'ils comprennent que si l'un d'eux est menacé, ils sont tous menacés.

Nous ne devons pas oublier que, même si nous sommes de l'autre côté de l'océan, nous sommes tous reliés. Face à ce qui se passe en

Affaires courantes

Ukraine, nous devons tous être solidaires. Je crois que Vladimir Poutine doit le voir. Il doit voir que nous sommes tous solidaires pour que tous les pays comprennent que nous ne resterons pas les bras croisés devant ce type de violence.

• (2125)

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Madame la Présidente, la députée vient de parler de la menace que ressentent la Lituanie et d'autres pays limitrophes de la Russie. Je me demande ce qu'elle pense du fait que le Canada est aussi limitrophe de la Russie, que nous n'avons presque aucun navire ou brise-glace pour défendre notre territoire nordique et notre souveraineté dans l'Arctique, et que nous ne respectons pas nos obligations envers l'OTAN de consacrer 2 % de notre PIB aux dépenses de défense. Je me demande si la députée pourrait se prononcer sur ces points.

Mme Rachel Blaney: Madame la Présidente, je suis d'accord que nous devons poursuivre notre travail dans l'Arctique. C'est extrêmement important.

Par ailleurs, je tiens à dire que je représente la 19^e Escadre Comox. Je sais à quel point ses membres travaillent fort, chaque jour, pour protéger notre région ainsi que l'ensemble du pays. Je sais aussi qu'ils doivent tenter de réparer des avions lorsque ce n'est pas nécessairement très sécuritaire de le faire. Cela m'inquiète grandement. Le NPD croit fermement que lorsqu'on confie une tâche à des gens, il faut leur donner l'équipement nécessaire pour le faire, et la sécurité doit passer avant tout.

Je reviens à l'idée que l'augmentation des dépenses militaires doit s'accompagner d'investissements dans l'aide humanitaire. Les deux doivent aller de pair, faute de quoi cela signifie que nous n'œuvrons pas pour la paix.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de North Island—Powell River, avec qui j'ai aussi fait le voyage en Lituanie. Nous sommes quelques-uns, ce soir, à avoir voyagé. Nous ressentons encore probablement tous un peu les effets du décalage horaire.

Ce que j'ai réalisé en faisant le voyage, c'est que, à titre de parlementaire, on cherche à transmettre l'information qui nous concerne à nos homologues à l'étranger, mais on va surtout chercher de l'information. Nous avons par la suite ce rôle de porte-parole pour transmettre à nos collègues de la Chambre les messages que nous avons reçus, afin que la réponse soit beaucoup plus concertée et collaborative.

J'aimerais savoir quel message principal ma collègue a retenu de la mission et de quelle source il provenait. Quel message souhaitait-elle transmettre à nos collègues parlementaires pour que nous puissions avoir des actions concertées par la suite?

[Traduction]

Mme Rachel Blaney: Madame la Présidente, ce fut un événement enrichissant, qui nous a permis de recueillir une grande quantité de renseignements. Il est difficile d'en choisir un seul parmi toutes les discussions auxquelles nous avons participé.

Affaires courantes

Il m'apparaît très important, quand on interagit avec divers pays, de veiller à ce que les gens comprennent que chacun a des opinions divergentes sur la façon de régler les problèmes. On parle beaucoup de la Turquie dans le débat d'aujourd'hui, notamment à quel point tous nos alliés doivent s'unir pour que ce pays accepte le passage à la prochaine étape du processus. Voilà pourquoi nous devons insister sur l'idée d'une alliance. Une alliance se compare à une grande famille. Parfois, les gens sont du même avis tandis que d'autres fois, ils sont en désaccord. Toutefois, si nous voulons atteindre nos objectifs communs, nous devons apprendre à unir nos efforts.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Madame la Présidente, c'est un honneur et un plaisir de participer à ce débat.

Je vais partager mon temps de parole avec la députée de Saanich—Gulf Islands. Je ne sais pas exactement comment nous en sommes arrivés là, mais ma collègue de Saanich—Gulf Islands et moi allons apparemment partager ce temps de parole, et je suis honoré de le faire.

Comme les députés l'ont entendu, un certain nombre d'entre nous se sont rendus à Vilnius, en Lituanie, ces derniers jours, pour participer à la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Ça a été une expérience vraiment extraordinaire, que j'ai eu l'honneur de partager avec les députés de Saint-Jean, de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, de North Island—Powell River et de Dartmouth—Cole Harbour, ainsi que les sénatrices Cordy et Bellemare.

Comme l'a indiqué la députée de North Island—Powell River, la participation à ces réunions est un élément important de nos responsabilités. Elle permet de faire rayonner la diplomatie parlementaire et nos valeurs en tant que Canadiens alors que nous tentons de régler certains des problèmes les plus insolubles de la politique mondiale.

Lorsqu'on atterrit à Vilnius et qu'on sort de l'aéroport, on voit un pays qui semble tout juste sortir de l'occupation soviétique. Certains édifices sont d'une rare beauté. Certains sont de toute évidence classiques, alors que d'autres présentent une architecture soviétique brutale qui semble s'effondrer. Lorsqu'on arrive à l'hôtel, on est dans un quartier revitalisé de la ville. En sortant de l'hôtel, on est confronté à l'histoire des pays baltes, et à celle de la Lituanie. En se promenant sur la rue principale, on aperçoit les édifices parlementaires à gauche, à trois coins de rue de l'hôtel à peu près. C'est là où les questions sont débattues; c'est essentiellement l'endroit où nous avons passé les trois ou quatre journées de notre séjour à Vilnius.

Je dois dire que les exposés étaient absolument extraordinaires. Ils étaient ciblés, détaillés, très utiles et très unis. Fait intéressant, un des conférenciers présents était le ministre de la Défense de l'Ukraine. Aujourd'hui, il a été menacé d'assassinat. Rien ne force l'esprit à se concentrer mieux que cela. Néanmoins, c'est dans ce genre d'atmosphère que nous avons passé — indirectement, je dirais — trois ou quatre jours.

Depuis l'hôtel, vers la gauche, on aperçoit les édifices du Parlement. À droite, à la même distance environ — trois coins de rue —, on arrive à la version de Vilnius de Lubyanka, le lieu où les Russes ont torturé et tué des prisonniers politiques. À Vilnius, on en a fait un musée sur le génocide de l'occupation soviétique. Notre délégation n'a pas eu le temps de visiter ce musée, mais, en passant devant, dans ce magnifique vieux quartier de la ville, face à un splendide parc de l'autre côté de la rue, j'ai vu, inscrit sur les murs de cette prison, les noms des gens qui y avaient été torturés et tués.

• (2130)

Ce qui est encore plus extraordinaire, quand on lit les dates de naissance et les dates de décès, c'est que ces gens avaient 23, 25, et parfois 40 ans. Certains avaient 21 ans, et il y avait même des adolescents. Leur vie a été interrompue alors qu'ils commençaient à aspirer à une vie pleine et entière. La réalité des occupations brutales des pays baltes au cours de l'histoire s'abat sur nous. C'est là que se rejoignent l'histoire et la géopolitique.

Les pays baltes, qu'il s'agisse de l'Estonie, de la Lettonie ou de la Lituanie, ont toujours été des chemins de guerre, et que ce soit par les Allemands ou les Soviétiques, ils ont été occupés. La Lituanie a d'ailleurs connu relativement peu d'années d'indépendance, de sorte que pour le Lituanien moyen, il ne s'agit pas d'une abstraction. Il ne s'agit pas d'une discussion théorique à l'Université Carleton ou au département des sciences politiques de l'Université d'Ottawa. C'est la réalité. Ainsi, quand on parle de l'adhésion à l'OTAN de la Finlande ou de la Suède, cela a un sens. Il s'agit d'une garantie de sécurité réelle dont ces pays n'ont pas bénéficié jusqu'à présent.

Ils craignent, et ils ont fichûment raison, que la mer Baltique ne soit transformée en un lac russe parce qu'alors, la menace ne viendrait pas seulement des frontières terrestres, mais aussi de la mer Baltique, comme ce qui se passe du côté de la Mer noire, que Poutine tente de transformer en un lac russe. L'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'alliance de l'OTAN place toute cette entreprise sous un jour complètement différent, et elle offre aux citoyens de pays comme la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie un peu de certitude, ce que nous, Canadiens et Nord-Américains, ne comprenons pas. Nous ne le comprenons tout simplement pas.

Pour les Européens, la Troisième Guerre mondiale est déjà commencée. Ils comprennent les événements de Boutcha comme il nous est impossible de les comprendre, parce que Boutcha se trouve sur la route de Vilnius, immortalisée par la vie et la mort de ces jeunes Lituanais. Je dois dire, en tout respect, que nous n'avons qu'une compréhension naïve du sens réel de ces événements.

Mes collègues et moi avons vécu des expériences extraordinaires, mais l'expérience qui m'a le plus marqué a été le souper avec les présidents de comité du Parlement de la Pologne, du Parlement de l'Allemagne, du Parlement de la Lituanie ainsi qu'avec une jeune députée ukrainienne qui, bien franchement, me faisait penser à ma fille. Je lui ai demandé comment elle composait avec tout ce qui se passe et elle a répondu qu'elle est glacée en dedans parce qu'elle a perdu des membres de sa famille et des collègues. Elle ressentait cela d'une manière viscérale que nul d'entre nous ne peut comprendre. L'autre expérience qui m'a vraiment frappé, c'est lorsqu'une jeune députée ukrainienne s'est jointe à la conférence par téléphone. Elle ne disposait que de cinq minutes. Alors qu'elle parlait, elle a dit que son signal avait été localisé et qu'elle devait raccrocher, puis elle s'est rendue dans un abri contre les bombardements.

• (2135)

Voilà la réalité dans les pays baltes et en Ukraine. J'aimerais pouvoir communiquer cela à mes collègues et à notre pays.

M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de ses observations très perspicaces et intéressantes. J'ai beaucoup de respect pour lui.

Affaires courantes

Je suis né en Allemagne. Mon père était dans l'armée de l'air. C'était pendant la crise des missiles. Nous étions à deux doigts d'une guerre nucléaire. C'est à cette époque que le mur de Berlin a été construit. Puis, en 1989, le mur est tombé. Les gens ont pensé que l'OTAN n'était plus nécessaire. Les États ont réduit leurs dépenses militaires, y compris le Canada. Évidemment, on voit maintenant l'importance de l'OTAN. La Finlande et la Suède proposent leur candidature. Il va de soi que nous les appuyons. Nous, à la Chambre, nous les appuyons.

Un ancien député libéral, Andrew Leslie, qui était lieutenant-général, a déclaré que le Parti libéral n'est pas sérieux et qu'il n'a pas de plan pour nos forces armées ou pour l'OTAN. Je pense qu'il a fait mouche. Je me demande si cela n'a pas provoqué un changement de mentalité.

● (2140)

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, je me considère comme un ami d'Andrew Leslie, dont les services rendus au Canada lui valent beaucoup de respect.

À certains égards, comme je l'ai dit dans mon discours, nous ne saisissons pas la gravité de la menace que le poutinisme représente pour nous. Les Ukrainiens se battent non seulement pour leur pays, mais aussi pour nous. Nous devons prendre les choses en main en appuyant les Ukrainiens de manière réelle et concrète. J'aime réfléchir, et je prends des notes. N'en déplaise au député, le ministre de la Défense de l'Ukraine, dans sa présentation, a salué la ministre de la Défense du Canada et l'a remerciée de sa contribution à l'effort de guerre.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, mon collègue est toujours aussi passionnant à écouter.

Pendant que nous étions en Lituanie, quelque chose a été mentionné qui m'a marquée. L'édifice du Parlement de la Lituanie, le Seimas, n'est pas particulièrement esthétique et il est même relativement laid de l'aveu même des Lituanais. Cependant, ils en sont particulièrement fiers pour ce qu'il représente, puisque l'édifice a été bâti avec des vies et avec des corps.

En effet, comme le disait mon collègue, après avoir obtenu une première fois son indépendance, la Lituanie a connu l'occupation pendant plusieurs années, d'abord par les Russes, puis par les Allemands à qui les Russes l'avaient donnée, avant de revenir sous le joug des Russes jusqu'à son indépendance en 1991.

À plusieurs reprises pendant notre séjour, les Lituanais nous ont rappelé qu'ils nous avaient prévenus de ce qui allait arriver. Selon mon collègue, pourquoi n'avons-nous pas écouté?

[Traduction]

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, ma collègue a raison. Ce n'est pas un bâtiment particulièrement esthétique, mais je n'irais pas jusqu'à le qualifier de « laid ».

Elle a également raison de dire que nous n'écoutons pas. Nous n'avons pas écouté en 2008. Nous n'avons pas écouté en 2014, et nous avons tardé à écouter en 2022. Ce n'est pas comme si Vladimir Poutine ne signalait pas ses intentions. Il nous dit ce qu'il va faire. De toute évidence, s'il réussit son coup en Ukraine, les pays baltes seront les prochains.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la Présidente, je remercie le député de sa compagnie lors de mon voyage et de son intervention à la Chambre.

Je suis tout à fait d'accord. Il n'y a pas si longtemps, je me suis rendue dans certaines régions de la France, des Pays-Bas et de la Belgique avec le ministre des Anciens Combattants. J'ai visité de nombreux cimetières où des enfants étaient enterrés, des jeunes de 16 à 25 ans. Je suis arrivée au point où, lorsque je voyais quelqu'un qui avait plus de 35 ans, je pensais qu'il avait eu une longue vie. Je pense que cela souligne la raison pour laquelle nous devons toujours travailler pour la paix, car c'est un très gros prix à payer.

Je me demande si le député pourrait nous parler un peu de la promesse électorale de 2019 visant à mettre sur pied un centre pour la paix, pour l'ordre et pour la bonne gouvernance au Canada et nous dire où nous en sommes à cet égard et si cette promesse se concrétisera.

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, ce sont toujours les jeunes qui paient le prix de la guerre. La plupart des généraux sont âgés et ceux qui se font tuer sur le front sont plus souvent des jeunes. C'était plus qu'évident lorsque nous avons vu le mur de la prison à Vilnius, et la députée a pu constater la même chose lors de son déplacement en Europe.

En ce qui concerne la paix, l'ordre et la bonne gouvernance, je ne sais pas où nous en sommes. Il s'agit d'une initiative louable. La diplomatie, l'aide humanitaire et les moyens militaires sont intrinsèquement reliés. Il faut que nous adoptions une approche Équipe Canada dans ce cadre. J'ose espérer que nous avons fait des progrès à ce sujet, mais j'avoue ne pas toujours savoir exactement où nous en sommes.

● (2145)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, nous débattons ce soir d'un sujet pour lequel j'ose espérer que nous parviendrons à un consensus. J'admets qu'il est très délicat pour les députés du Parti vert de parler de l'OTAN.

[Français]

Pour nous, les questions de l'OTAN sont difficiles et compliquées à cause de notre engagement profond pour la paix et les principes de non-violence.

[Traduction]

Je suis membre d'un parti mondial. Peu de gens peuvent dire être à la fois député au Parlement du Canada et membre de la famille des Verts mondiaux. Pekka Haavisto, ministre des Affaires étrangères de la Finlande, fait partie des Verts mondiaux et a beaucoup à voir avec le débat de ce soir. Jusqu'en décembre dernier, un de mes amis, Per Bolund, co-dirigeant du Parti vert de la Suède, était vice-premier ministre de ce pays, mais le Parti vert a quitté la coalition gouvernementale pour des motifs dont je n'ai pas besoin de parler ici ce soir.

Affaires courantes

Nous, les Verts, croyons profondément en la paix et la non-violence, ce qui signifie que je ne suis pas une grande partisane de l'OTAN. Je ne peux pas être plus claire. Les Verts sont généralement contre l'OTAN, car il s'agit d'une organisation militaire. C'est une alliance défensive, mais qui nous pose malgré tout problème à nous, partisans de la non-violence. Il a été important pour nous de savoir que Vladimir Poutine est absolument et sans contredit le seul responsable de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine. Nous appuyons l'Ukraine et les Ukrainiens. Nous appuyons toutes les mesures prises par notre gouvernement, mais nous avons malgré tout des réserves.

Que pensent les verts du fait que le Canada est membre de l'OTAN? Dans un monde idéal, à la fin du Pacte de Varsovie, l'OTAN aurait dû également être dissoute. C'est notre opinion. L'implication continue de l'OTAN dans le monde crée des tensions qui auraient probablement été inutiles si, et j'insiste sur ce « si », l'ancienne Union soviétique et les États-Unis avaient procédé à leur désarmement nucléaire. C'est l'un des principaux thèmes que je veux aborder ce soir. Lorsque Mikhaïl Gorbatchev se faisait le champion de la perestroïka et de la glasnost, il a également décroché son téléphone et appelé l'ancien président des États-Unis, Ronald Reagan. Il lui a demandé: « Voulez-vous mettre fin aux armes nucléaires? Parce que moi, c'est ce que je veux. » Ronald Reagan a répondu: « Je le veux, moi aussi. » Soit dit en passant, la raison pour laquelle je sais cela, c'est que Mikhaïl Gorbatchev a raconté cette histoire à un petit groupe de gens dans une salle, à Rio de Janeiro, lors du Sommet planète Terre +5. J'y étais parce que je faisais partie d'un comité coprésidé par Mikhaïl Gorbatchev.

Toutefois, dans les années qui ont suivi, les efforts de désarmement nucléaire ont périéclité. Je crois que Donald Trump était la marionnette de Vladimir Poutine et que les deux ont décidé, ou du moins que Poutine a décidé: « Ne nous débarrassons pas des armes nucléaires. Ralentissons les pourparlers. Cessons les discussions sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cessons de discuter de désarmement nucléaire. » Ainsi, le monde est devenu un endroit moins sûr.

Nous avons affaire à Vladimir Poutine et la guerre tout à fait illégale lancée par la Russie. Je veux dire que les guerres, en général, sont illégales. Il est difficile de savoir quand une guerre est légale à proprement parler, car beaucoup d'entre elles sont fondées sur des mensonges, comme la guerre du Vietnam et la guerre en Irak. On peut inventer des histoires pour légitimer une attaque contre un pays, mais il y a des guerres dont nous savons qu'elles étaient moralement justifiées, comme lorsque les forces alliées ont affronté le fascisme au cours de la Seconde Guerre mondiale. Bon nombre de nos parents, mes parents et ceux de nombreux autres députés ont pris part à cette guerre. Comme vient de le dire le député de Scarborough—Guildwood, ce sont les jeunes qui paient le prix fort de la guerre. Ce sont eux qui meurent. Dans certaines guerres, il est possible de trouver une justification morale. Dans le cas qui nous occupe, il importe vraiment de soutenir l'Ukraine.

Cependant, je m'interroge sur le rôle que le Canada devrait jouer au sein de l'OTAN. C'est une question dont je souhaite faire part à tous mes collègues avant de conclure mon intervention. Je tiens à signaler que j'appuierai la motion qui vise à appuyer les démarches d'adhésion à l'OTAN de la Finlande et de la Suède, car c'est ce qu'elles demandent en ce moment. Comme je l'ai dit, c'est aussi ce que réclament mes collègues du parti vert mondial, les parlementaires verts du monde entier. Nous respectons les décisions que prennent nos collègues des partis verts d'autres pays. Il ne fait au-

cun doute pour les verts que nous appuyons l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.

Toutefois, permettez-moi de poser la question suivante. Le budget de 2022 indique clairement que notre politique étrangère fera l'objet d'un examen. Dans cet examen, j'espère que nous nous poserons la question suivante: le Canada devrait-il rester membre de l'OTAN?

● (2150)

[Français]

Pourquoi est-ce un avantage pour le Canada d'être membre de l'OTAN?

C'est peut-être un avantage, mais la grande menace à notre sécurité, dans le présent siècle, n'est pas militaire. C'est celle qui est liée aux changements climatiques. C'est une plus grande menace à notre avenir que tous les pouvoirs militaires du monde.

[Traduction]

Ainsi, pourquoi devrions-nous rester membres de l'OTAN? Je crois que nous devrions en rester membres afin de militer pour le désarmement nucléaire. Nous jouerions un rôle important en disant à nos partenaires de l'OTAN que les armes nucléaires rendent le monde plus dangereux. Si nous avions réussi le projet de Mikhaïl Gorbatchev et de Ronald Reagan, et celui que Lester B. Pearson espérait, et si nous avions proposé l'élimination des armes nucléaires, ne serions-nous pas en bien meilleure posture pour aider l'Ukraine?

Quand le président Zelensky, dans cette enceinte, sur Zoom, nous a réclamé une zone d'exclusion aérienne, nous savions que nous ne pouvions pas accéder à sa demande, car nous sommes membres de l'OTAN et Vladimir Poutine a menacé d'avoir recours à l'arme nucléaire. Si nous avions été un pays non aligné, neutre, aurions-nous pu en faire plus? L'OTAN elle-même sera toujours associée en quelque sorte à une logique de force, parce qu'elle comprend tellement d'armées et possède tant d'armes nucléaires. Elle ne peut pas confronter la Russie sans réveiller la menace dont nous entendions toujours parler durant la Guerre froide: l'emploi des armes nucléaires et la destruction mutuelle assurée. Il n'y a aucun avenir ni aucun espoir là-dedans.

En l'occurrence, ce soir, pour la première fois que j'ai l'occasion de parler de l'OTAN dans cette enceinte, je dirais à tous mes collègues ici présents: penchons-nous sur ce qui rend le monde plus sûr. Le monde sera plus sûr lorsque les armes nucléaires seront éliminées. Nous avons maintenant devant nous, et il a pris force de loi, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Un nombre suffisant de pays, d'États-nations partout dans le monde, l'ont signé, mais aucune des puissances nucléaires ne l'a fait et le Canada n'a même pas signé en tant qu'observateur de la conversation.

À la fin du mois, du 20 au 22 juin, à Vienne, aura lieu la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La députée d'Edmonton Strathcona et moi-même, ainsi qu'un sénateur, allons nous rendre à Vienne. Nous espérons que le gouvernement y sera représenté par une délégation et que le Canada signera le traité.

Entretemps, alors que nous examinons cette question, la Finlande et la Suède ont été rendues moins sécuritaires en raison de l'assaut de la Russie en Ukraine. À tout moment, nous devons faire deux choses. Nous devons défendre l'Ukraine et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire pression sur la Russie afin d'enclencher des pourparlers de paix et d'arriver à un cessez-le-feu. Ensuite, nous devons regarder au-delà du conflit immédiat en Ukraine et nous demander ce que nous pouvons faire pour rendre ce monde plus sécuritaire. Lorsque nous abolissons les armes nucléaires, nous rendons le monde plus sécuritaire.

• (2155)

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais raconter à la députée une expérience que j'ai vécue en lien avec l'OTAN. Je voyageais avec John Manley, le ministre des Affaires étrangères de l'époque. Notre itinéraire passait par Londres, Paris, Riga et Berlin. Lorsque nous étions à Riga, la présidente de la Lettonie est entrée dans la pièce et nous a harangués, John et moi, pendant 20 minutes, au sujet de l'entrée de son pays dans l'OTAN. C'était en septembre 2001. Elle ne voulait rien d'autre. Elle voulait simplement que la Lettonie se joigne à l'OTAN, car elle considérait que l'OTAN était sa meilleure garantie de sécurité contre les Russes. Nous sommes allés en Allemagne et John a posé la question de la Lettonie aux Allemands. Ils avaient la même question: « Qu'en est-il des Russes? »

La députée est-elle disposée à considérer son jugement sur l'utilité de l'OTAN à la lumière du jugement que la présidente de la Lettonie portait à ce propos?

Mme Elizabeth May: Madame la Présidente, dans le contexte d'une Russie qui possède l'arme nucléaire et de la Lettonie, c'est une préoccupation. Je ne peux pas remettre en cause ce que la présidente de la Lettonie a dit, mais sa réponse aurait-elle été différente si nous avions fait ce qu'il fallait?

Lorsque l'URSS s'est effondrée et que le capitalisme a décidé de déclarer que le capitalisme avait gagné et que le communisme avait perdu, pourquoi n'avons-nous pas mis en œuvre un plan Marshall pour la Russie? Pourquoi n'avons-nous pas bâti des institutions démocratiques? Pourquoi avons-nous laissé le peuple russe avoir une espérance de vie réduite et peu de débouchés économiques, et être aux prises avec le capitalisme de copinage des amis de Poutine? Nous l'avons laissé tomber. Nous aurions pu changer le cours des choses. Je ne peux pas répondre à la question, car le contexte aurait pu être tellement différent si nous avions fait plus pour le peuple russe.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, j'aime toujours les discours de ma très chère collègue de Saanich—Gulf Islands. Il n'y a pas que moi, mon père aussi aime beaucoup mon honorable collègue et je pense qu'ils ont une belle relation d'amitié. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle je veux lui poser la question suivante.

Mon père, qui a lui aussi siégé à la Chambre, m'a toujours dit que lorsqu'on se prononce sur une motion ou un projet de loi, on est libre de le faire comme on le veut, mais qu'il faut le faire pour les bonnes raisons.

J'aime bien ma collègue de Saanich—Gulf Islands parce qu'elle est toujours très honnête et vraie lorsqu'elle répond aux questions. D'après ce que je comprends, elle va appuyer cette motion parce que les verts de la Suède et de la Finlande l'appuient. S'ils n'avaient

Affaires courantes

pas pris position sur cette motion, par contre, l'aurait-elle encore appuyée?

Mme Elizabeth May: Madame la Présidente, je remercie mon cher collègue de sa question. Je le remercie de ses commentaires, particulièrement ceux au sujet de l'amitié entre son père et moi, car c'est tout à fait vrai.

Si les verts de la Finlande et de la Suède n'avaient pas pris position, notre réponse aurait peut-être été différente. Cependant, nos collègues à l'étranger sont clairs: ils sont désormais menacés par la Russie et le régime de M. Poutine et ils ont besoin de la protection de l'OTAN. Pour cette raison, il est évident que les verts voteront en faveur de cette motion.

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, tout comme mes collègues, j'aimerais remercier la députée de son honnêteté profonde lors de son intervention aujourd'hui.

Deux anciens premiers ministres du Canada, trois anciens ministres des Affaires étrangères, deux anciens ministres de la Défense et tous les députés du Parti libéral ont souscrit au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En fait, ils ont rédigé une lettre, le 21 septembre 2019, qui reprochait à l'OTAN son opposition au traité.

J'aimerais que la députée nous explique pourquoi, à son avis, les anciens députés du Parti libéral ont pu appuyer le traité, alors que le gouvernement actuel en est incapable.

• (2200)

Mme Elizabeth May: Madame la Présidente, il semblerait que le gouvernement accepte servilement et de manière irréfléchie de faire tout ce que l'administration étatsunienne lui demande.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Madame la Présidente, c'est véritablement un honneur de me joindre à tout le monde à distance ce soir pour parler de l'OTAN et des mandats d'adhésion soumises par la Finlande et la Suède. J'espère que la Chambre soutiendra unanimement cette démarche, afin d'envoyer un puissant message à tous nos alliés de l'alliance de l'OTAN et, je l'espère, de convaincre ceux qui semblent hésiter à accepter les demandes d'adhésion de la Finlande et de la Suède.

Comme on le sait, la Suède et la Finlande coopèrent étroitement avec l'OTAN et l'entente de défense collective de l'Union européenne depuis déjà un certain temps. Ces deux pays ont une force militaire moderne, une économie moderne et une société très progressiste que nous apprécions et admirons. Il n'y a aucune raison de rejeter leur demande d'adhésion à l'OTAN.

On sait que la Finlande et la Suède sont des pays non alignés et neutres depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, mais cela a radicalement changé depuis l'invasion illégale menée par Poutine, la guerre lancée par la Russie, ainsi que les atrocités et les crimes de guerre commis en Ukraine. Nous cherchons évidemment, par nos efforts, nos pensées et nos prières, à aider l'Ukraine à gagner cette guerre. Nous savons que l'alliance de l'OTAN tout entière fait tout son possible et s'inquiète de la suite des événements.

Affaires courantes

Cela signifie que des pays qui ne font pas partie de la solide alliance qu'est l'OTAN veulent nous rejoindre. Même s'il y aura peut-être des détracteurs qui diront que l'OTAN accroît sa présence auprès de la frontière russe, rien ne pourrait être plus faux. Il s'agit de pays indépendants qui veulent simplement avoir accès aux mêmes avantages que nous tenons pour acquis au Canada, c'est-à-dire de pouvoir exercer des mesures de dissuasion grâce à une défense collective.

En substance, l'article 5 garantit qu'aucun membre de l'OTAN ne pourra être envahi par un pays étranger comme la Fédération de Russie. Vladimir Poutine est à la tête de la Fédération de Russie et contrôle l'organisation criminelle qui existe au sein du Kremlin, ainsi que les kleptocrates. Il dirige son pays de façon mafieuse, et fait montre d'une philosophie dérangeante et d'un révisionnisme qu'il tente d'imposer dans le monde entier.

La logique démente qui l'a poussé à envahir l'Ukraine ne doit pas rester impunie, mais cela signifie que les pays baltes et les nations de l'Arctique, qui partagent des zones géographiques avec la Russie, se retrouvent de plus en plus concernés par le problème. C'est la raison pour laquelle il y a eu un revirement si rapide. En trois mois, la Suède et la Finlande ont déposé cette demande historique pour devenir membre de l'OTAN, 73 ans après sa création.

Je tiens à remercier le comité des affaires étrangères d'avoir accompli ce travail, d'avoir rédigé ce rapport et de nous avoir donné l'occasion d'exprimer, en tant que parlementaires et, enfin, en tant que gouvernement du Canada, notre appui à leurs demandes d'adhésion.

Voyons pourquoi ces pays sont tellement nerveux et pourquoi ils ont pris la décision de se joindre à d'autres pays baltes qui jouissent déjà des avantages de cette alliance, comme la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie et la Pologne. Nous savons que tous ces pays se sont joints à l'OTAN au cours des 25 dernières années. Nous savons aussi que le Canada joue un rôle important en Lettonie en tant que partie à la présence avancée renforcée de l'OTAN et qu'il augmente les activités de dissuasion militaire en Lettonie en y dirigeant un groupement tactique formé de soldats provenant de plusieurs autres pays.

• (2205)

Plus nous renforçons les moyens de défense de l'Europe de l'Est, plus nous serons en sécurité chez nous. Nous sommes un pays de l'Arctique; notre territoire est attenant à celui de la Russie. Il est bon de savoir que deux autres pays de l'Arctique, la Finlande et la Suède, se joindront à l'OTAN aux côtés des États-Unis, du Canada et de la Norvège, qui en sont déjà membres. Espérons que nous pourrions rétablir un dialogue raisonnable avec la Russie après qu'elle aura quitté le territoire souverain de l'Ukraine afin de déterminer la meilleure approche à adopter pour protéger l'Arctique, mener des activités de recherche et de sauvetage et effectuer d'autres investissements dans la région arctique.

Le Canada doit faire plus pour l'Ukraine. Jour après jour, nous regardons cette guerre se dérouler et cela continue de jouer sur notre corde sensible. Nous savons que cela va au-delà de la tragédie: c'est une atrocité.

Nous avons parlé de Boutcha et de ce qui s'est produit à Marioupol. Des hôpitaux, des écoles, des foyers de personnes âgées et des maternités ont été intentionnellement ciblés. Nous savons que Poutine et ses hommes de main au sein de l'armée russe commettent ces crimes contre l'humanité et que la directive vient d'en haut. Il

faut exiger des comptes de tous les responsables de ces atrocités. Je suis content de voir que le ministère public de l'Ukraine rassemble tous les éléments de preuve en vue d'en saisir la Cour pénale internationale, à La Haye. Le Canada doit aider à ces efforts du début à la fin.

Les conservateurs exhortent depuis un certain temps le gouvernement libéral à en faire davantage pour aider l'Ukraine. Il faut mettre en œuvre les couloirs humanitaires en donnant à l'Ukraine des systèmes antiaériens et des systèmes de défense aérienne afin qu'elle puisse protéger son espace aérien, que les personnes fuyant les zones de guerre puissent se mettre en sécurité, et que des villes assiégées comme Kharkiv reçoivent de l'aide et du secours humanitaires.

Nous savons que l'Ukraine réclame plus de véhicules blindés. Nous avons demandé maintes fois à la Chambre — et je l'ai fait de nouveau il y a quelques semaines — pourquoi le Canada ne lui envoie pas ses véhicules blindés légers qui sont sur le point d'être retirés: ses Bisons, ses Coyotes, ses Kodiaks et ses véhicules blindés légers chenillés M113. Tous ces véhicules seront mis hors service au cours de la prochaine année, et les véhicules qui les remplaceront ont déjà été construits, et ils se trouvent à London, en Ontario, où ils attendent d'être accrédités. Dans cette tranche de véhicules blindés légers, il y a 32 ambulances blindées faisant partie de la flotte de véhicules blindés légers II pouvant être envoyée en Ukraine, qui en a désespérément besoin en ce moment.

Le gouvernement sait que ces véhicules blindés légers sauveraient des vies. Cependant, pour une raison que j'ignore, la ministre de la Défense nationale et la ministre des Affaires étrangères n'ont pas pris de dispositions pour envoyer ces véhicules à l'Ukraine, véhicules qui pourraient facilement être donnés par le Canada puisqu'ils sont en bon état.

Nous avons aussi demandé au gouvernement...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député de Coast of Bays—Central—Notre Dame invoque le Règlement.

M. Clifford Small: Madame la Présidente, je crois que mon collègue a peut-être oublié de mentionner qu'il partagera son temps de parole.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je ne suis pas certaine de l'avoir entendu le mentionner.

M. James Bezan: Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Battle River—Crowfoot.

• (2210)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): D'accord, alors il reste 1 minute et 30 secondes au député de Selkirk—Interlake—Eastman.

M. James Bezan: Madame la Présidente, je crois que j'ai mentionné que je partagerais mon temps de parole.

Une des autres choses que nous demandons au gouvernement est de fournir à l'Ukraine des missiles maritimes et côtiers Harpoon afin de renforcer sa capacité à défendre Odessa et d'autres villes côtières. Nous l'avons demandé et le Canada n'a pas fait, contrairement au Royaume-Uni. Nous avons demandé qu'on envoie des blindés légers comme les M113, mais le Canada ne l'a pas fait, contrairement aux États-Unis et à l'Australie.

Affaires courantes

Nous devons en faire plus, pas moins. Je veux répéter que le désir d'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN en dit long et je sais que tous voient d'un bon œil la demande d'adhésion de ces deux pays.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je crois que le Canada en a fait beaucoup pour soutenir l'Ukraine de différentes façons.

Cela dit, ma question porte davantage sur l'importance de l'OTAN et l'amplification de son rôle dans le monde. Je crois que l'OTAN deviendra un facteur plus important et bénéfique sur l'échiquier mondial. J'aimerais que mon collègue parle de la façon dont les événements en Europe ont amplifié l'importance de l'OTAN dans le monde et de ce que le gouvernement canadien doit faire pour collaborer avec les alliés du Canada et les soutenir, en particulier au sein de l'OTAN.

M. James Bezan: Madame la Présidente, nous savons tous que l'OTAN est de loin non seulement l'alliance de défense la plus forte, mais aussi l'une des alliances politiques les plus actives au monde. On peut accomplir beaucoup de choses lorsqu'on prend des mesures de dissuasion grâce à la force militaire que possède l'OTAN. Ainsi, l'OTAN peut se présenter à la table des discussions en tant qu'organisation et en tant que groupe d'alliés pour parler des réalités politiques, et elle est capable d'instaurer la paix beaucoup plus rapidement que d'autres organisations internationales.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, dans son discours, mon collègue a parlé de la fourniture d'armement. Or, de nos jours, on sait que les armes sont de plus en plus technologiques et il faut de la formation pour être capable de bien les manœuvrer.

J'aimerais avoir un commentaire sur la nécessité de donner le plus possible de prévisibilité quand on envoie des armes pour qu'on puisse aussi associer cela à de la formation pour ceux qui les utilisent.

Mon collègue peut-il donner des précisions à ce sujet?

[Traduction]

M. James Bezan: Madame la Présidente, je sais que nous envoyons des fusils de tireur d'élite que l'armée ukrainienne avait déjà achetés au Canada. Comme il s'agit d'armes très perfectionnées, il faut une formation. Je suis d'accord pour dire que si nous envoyons des armes à la fine pointe de la technologie, nous devons être en mesure d'envoyer sur place le personnel qui les a construits afin qu'il forme les futurs utilisateurs.

Tous les équipements n'exigent pas des semaines et des mois de formation. Ce n'est pas comme si nous vendions aux Ukrainiens de nouveaux avions de chasse qu'ils n'ont jamais pilotés auparavant et dont la maîtrise requiert plusieurs années. Pour bon nombre de ces équipements, il ne faut que quelques jours ou quelques semaines avant de pouvoir les manœuvrer.

C'est pourquoi j'encourage le gouvernement, qui a prévu dans le budget 500 millions de dollars pour le matériel militaire destiné à l'Ukraine, à acheter sur le marché mondial les mêmes équipements que ceux que l'Ukraine utilise déjà et à les acheminer le plus rapidement possible afin que les troupes puissent s'en servir immédiatement, sans que nous ayons à les former.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Madame la Présidente, bien que nous ne nous entendions pas sur la réponse à la situation en Ukraine, je sais que mon collègue et moi croyons fermement que le Canada doit faire tout ce qu'il peut pour les Ukrainiens.

En tant que co-vice-présidente de l'association d'amitié Ukraine—Canada, j'admire son engagement envers les Ukrainiens. J'aimerais lui poser une question. Nous savons que les infrastructures ukrainiennes ont subi des dommages de l'ordre de 600 milliards de dollars. Dans quelle mesure le député souhaiterait-il que le gouvernement canadien s'engage, dans le cadre d'une stratégie à long terme, à contribuer à la reconstruction de l'Ukraine après la guerre?

M. James Bezan: Madame la Présidente, je remercie moi aussi la députée de son appui solide à l'Ukraine.

Le Canada doit commencer à planifier un Plan Marshall pour aider à rebâtir toutes les infrastructures qui ont été détruites par l'armée russe en Ukraine. Nous savons qu'un certain nombre d'actifs ont déjà été saisis auprès d'oligarques russes et de kleptocrates corrompus qui ont caché leur richesse dans des entreprises leur appartenant ici, au Canada. Ces actifs doivent être liquidés et ce sont les premières sommes d'argent qui devraient être consacrées à la reconstruction des hôpitaux, des écoles, des routes et des ponts en Ukraine.

● (2215)

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Madame la Présidente, c'est, comme toujours, un honneur de participer à un débat dans cette enceinte, surtout lorsqu'il s'agit de questions importantes comme la motion dont nous discutons ce soir.

Avant de présenter l'essentiel de ma défense concernant cette motion, j'aimerais souligner deux ou trois choses. Le fait est qu'au cours des derniers mois, nous avons vu la sécurité mondiale évoluer de façon spectaculaire. Compte tenu de l'époque où j'ai grandi, comme c'est le cas pour bon nombre des députés les plus jeunes, je n'ai pas de souvenirs du temps où l'Union soviétique existait, si ce n'est sur les cartes un peu désuètes qui étaient affichées dans les classes de sciences sociales. Je connais, grâce à ceux qui ont un peu plus de cheveux gris que moi, les histoires et la réalité géopolitique qui existaient avant les changements dramatiques qui sont survenus à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

Au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'un changement spectaculaire. La paix et la sécurité de notre monde et l'ordre international fondé sur des règles ont véritablement été mis en danger. Je dirais que lorsque la Russie a envahi l'Ukraine, un pays souverain, cela a envoyé une onde de choc à travers le monde et qu'une ligne rouge a été franchie.

Affaires courantes

Nous avons tenu des débats dans cette enceinte, et des débats ont eu lieu dans des parlements et des assemblées législatives du monde entier, y compris, je le rappelle, au Parlement ukrainien. Celui-ci continue ses activités dans des circonstances qui sont bien difficiles à imaginer, j'en suis certain, pour nous à la Chambre des communes et au Parlement du Canada, et pour bien d'autres démocraties occidentales. Le Parlement ukrainien poursuit son travail et veille à protéger la démocratie alors qu'il fait face à des dangers qui semblent insurmontables. Il continue de montrer que l'ordre international basé sur des règles est important. Alors que nous débattons d'une motion qui soutient l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN, cette alliance qui, tout au long de son histoire, a démontré qu'elle joue un rôle central pour préserver la paix et la sécurité dans le monde, cette paix et cette sécurité sont menacées, comme je l'ai déjà dit.

J'aimerais parler d'un cadeau que mon grand-oncle Ted m'a donné lorsque j'avais 10 ou 11 ans. Il est maintenant à la retraite, mais il était professeur à l'Université de Toronto. Il venait nous visiter dans le Centre-Est de l'Alberta. J'avais un million de questions à lui poser lorsqu'il venait l'été, souvent pendant quelques semaines. Je pouvais lui poser des questions sur n'importe quoi. Il était professeur d'histoire hébraïque, mais il possédait de vastes connaissances sur de nombreux sujets. Un été, il a apporté un morceau du mur de Berlin. Il m'a expliqué l'importance de ce morceau de béton malgré son effritement.

Quand j'ai été élu, en 2019, je suis allé chercher la boîte — je suis sûr que beaucoup d'entre nous en avons une — où de nombreux objets de mon enfance et de mon passé sont rassemblés pour récupérer un vieux morceau de béton emballé dans du plastique. Je l'ai débarrassé et j'ai réussi à le faire installer dans un présentoir sur lequel j'ai fait mettre une plaque avec la célèbre citation du président Reagan demandant à M. Gorbatchev de démolir le mur. Ce morceau du mur de Berlin se trouve maintenant dans mon bureau pour rappeler que l'ordre international fondé sur des règles ne doit pas être tenu pour acquis et qu'il faut sans cesse défendre avec vigueur la paix et la sécurité qui définissent les institutions démocratiques nationales. Il rappelle également que le monde a bénéficié d'une période de paix sans précédent au cours des sept dernières décennies et il souligne toute l'ampleur du bouleversement possible à la lumière de l'évolution de l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie.

• (2220)

Lorsque j'ai été élu, en 2019, je n'imaginai certainement pas que, dans les années qui suivraient, nous serions appelés à débattre au sujet d'une guerre en Europe. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui a assurément changé. C'est pourquoi il est très à propos de débattre et de discuter de l'adhésion à l'OTAN de la Finlande et de la Suède qui, je l'espère, sera rapide.

Il y a à peine trois mois environ, l'adhésion de ces deux pays à l'OTAN aurait fait les manchettes internationales et aurait été qualifiée de provocation. À la lumière des événements qui se déroulent dans le monde, il semble que cette adhésion soit nécessaire pour la sécurité de ces deux pays et de tout l'occident. Elle l'est, à mon avis.

Pour donner un peu de contexte, même si la Finlande et la Suède ne sont pas actuellement membres de l'OTAN, je voudrais souligner ce soir que ces pays participent activement au maintien de ce que j'appelle l'ordre international fondé sur un ensemble de règles. Ils ont collaboré avec l'OTAN et ils ont partagé nombre de nos objectifs tout au long de l'histoire de l'OTAN. Grâce à cela, ils disposent

d'un parfait curriculum qui leur permettra probablement d'être admis rapidement. Aux autres pays qui se demandent actuellement s'ils doivent appuyer ou non l'admission de ces deux pays, je dirai que leur parcours exemplaire ne peut selon moi que favoriser une admission accélérée.

Jusqu'à présent, dans mon discours, j'ai beaucoup parlé des effets de cette motion et des répercussions qu'elle pourrait avoir dans le monde, mais elle revêt aussi une importance particulière pour le Canada. Pensons, par exemple, à la souveraineté dans le Nord ainsi qu'au fait que nous partageons l'espace nordique avec la Russie sur des milliers de kilomètres et que même si le Canada n'a pas de frontière terrestre avec la Russie, celle-ci est tout de même le pays le plus proche après les États-Unis. Surtout depuis mon élection, je suis certainement de près la situation dans le Nord canadien, et il ne fait aucun doute que la menace est bien présente. Le Canada doit en tenir compte et renforcer ses capacités militaires en conséquence.

L'intervenant manitobain précédent a dit de façon très éloquente qu'il faut, entre autres, veiller à ce que nous ayons les capacités militaires nécessaires et à ce que nous atteignions notre objectif de 2 %. Cependant, nous devons pouvoir prendre des mesures pour assurer notre souveraineté nationale, et ce, en tenant compte non seulement des milliers de kilomètres de toundra arctique dans le Nord canadien, mais aussi du fait que notre territoire borde celui d'un autre pays, même si la frontière est maritime, et que ce pays a montré qu'il ne veut pas respecter les principes généralement admis en matière de souveraineté nationale.

Je lance un défi à tous les députés, surtout ceux du gouvernement et les membres du Cabinet. J'ai entendu beaucoup de discours musclés au cours des derniers mois à propos de la situation en Ukraine. Or, ces discours doivent déboucher sur des mesures tout aussi musclées et pertinentes. Les discours musclés non accompagnés de mesures donnent lieu à des grands titres accrocheurs, mais ils n'aident en rien les Canadiens, les Ukrainiens, les Finlandais et les Suédois, pas plus qu'ils ne renforcent leur sécurité.

En terminant, j'aimerais simplement dire à la Chambre et aux pays membres de l'OTAN que nous espérons que l'on procédera rapidement à l'adhésion de la Finlande et de la Suède. Il en va de la paix et de la sécurité de notre pays ainsi que de l'alliance qui œuvre à faire régner la paix et la sécurité dans le monde depuis plus de sept décennies.

• (2225)

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Madame la Présidente, durant le discours du député, je réfléchissais aux divers points de vue qui sont exprimés à la Chambre des communes, au fait que le Parlement du Canada offre un espace de discussion sur ce qui se passe dans le monde, ainsi qu'à l'utilité du Parlement du Canada dans le cadre de cette discussion pour affirmer qu'il faut assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans d'autres pays.

Bien que nous ne soyons pas tous d'accord dans cette enceinte, je crois que notre voix se fait entendre au-delà du Parlement. Nous l'entendons tous ici, mais elle sera désormais portée plus loin.

Le député peut-il commenter l'utilité de notre voix commune à l'égard de cette question?

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, il est certes significatif que nous débattions de cette motion. C'est l'occasion pour le Parlement du Canada, l'épicentre de la démocratie canadienne, d'affirmer au monde d'une seule voix — je l'espère — que cette situation est importante, que l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN est importante. Nous devons continuer d'affirmer haut et fort, à l'unisson, que malgré les nombreuses divergences politiques, nous sommes solidaires du peuple ukrainien et nous faisons front commun pour défendre l'ordre international fondé sur des règles.

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours, qui était très intéressant.

Il nous a parlé d'unité envers les Ukrainiens. Je pense que tout le monde à la Chambre s'entend sur ce point. Il nous a parlé de souveraineté territoriale et de souveraineté nationale. Cela me touche toujours quand on parle de souveraineté. Je rêve du jour où le Québec fera lui aussi partie de l'OTAN au même titre que le Canada. Je ne veux toutefois pas aller là ce soir, car j'en suis à ma dernière question de la journée.

On sait qu'il y a un problème avec la Turquie. Dire que nous allons appuyer l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'OTAN, c'est une chose. Toutefois, comment mon honorable collègue pense-t-il qu'il faudra résoudre le problème de la Turquie lorsque viendra le temps de le faire? Je pense qu'il faudra le faire assez rapidement.

Comment faut-il le faire?

[Traduction]

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, le député soulève un bon point par rapport à la position de la Turquie. Chose certaine, je dirais que la déclaration que la Chambre des communes du Canada peut faire en soutenant l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN est importante. Elle peut montrer, en s'appuyant sur le fait que la Chambre s'exprime d'une seule voix, l'importance de cette discussion et les conséquences bien réelles qui pourraient suivre, non seulement pour la Turquie, mais également pour la paix et la sécurité dans le monde, si elle choisissait d'entraver, selon ma lecture de la situation de l'OTAN, l'intégration de ces deux pays dans l'alliance.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NP): Madame la Présidente, le député a parlé d'unité, notamment d'unité au sein de la Chambre. Il m'apparaît très important, entre autres choses, de montrer la solidarité et l'unité qui nous animent à l'égard de nos collègues de l'OTAN et de nos collègues des pays baltes. Le député pourrait peut-être m'expliquer pourquoi le Parti conservateur a refusé que le comité des affaires étrangères rende visite à nos partenaires de l'OTAN dans les pays baltes.

M. Damien Kurek: Madame la Présidente, comme je ne siège pas au comité des affaires étrangères, j'encouragerais la députée à s'adresser à des membres du comité.

Je crois que la Chambre affiche une unité sans précédent en ce qui concerne son soutien envers le peuple ukrainien et l'importance de préserver l'ordre international fondé sur des règles.

Je dirais qu'il y a des divergences politiques au sujet du rôle que le Canada devrait jouer à titre de puissance moyenne et qu'il devrait, selon moi, occuper une position plus solide dans notre monde en tant que puissance moyenne. Il y a décidément des divergences

Motion d'ajournement

politiques considérables entre les néo-démocrates, les conservateurs et les autres entités politiques.

Nous parlons, je crois, d'une même voix, et j'espère que nous continuerons de le faire pour être solidaires du peuple ukrainien et de nos alliés de l'OTAN et du monde entier, et pour préserver l'ordre international fondé sur des règles.

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme il est 22 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 31 mai, la question est réputée mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au jeudi 2 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

• (2230)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame la Présidente, en avril dernier, j'ai demandé au ministre des Transports quand il permettrait aux Canadiens de prendre l'avion à nouveau et mettrait fin aux exigences vaccinales. J'ai fait remarquer que le Canada est pratiquement le seul pays au monde à avoir ces interdictions de prendre l'avion. L'Islande, la Suède, l'Irlande, la France, le Royaume-Uni, l'Argentine, le Costa Rica, le Danemark, la Hongrie, la Jamaïque, la Thaïlande, le Mexique, la Norvège et la Pologne ne sont que quelques-uns des pays qui permettent à leurs citoyens de prendre l'avion et qui ont mis fin aux exigences relatives à la vaccination. Même Cuba, un pays avec lequel le premier ministre entretient une relation intéressante, permet plus facilement à ses citoyens de prendre l'avion que le Canada.

Je sais que le secrétaire parlementaire dira que tout a été mis en œuvre pour protéger les Canadiens. Les libéraux affirment que toutes les mesures sont fondées sur des données scientifiques, même si leur obsession en ce qui a trait aux exigences vaccinales pour voyager s'oppose clairement aux données scientifiques, et ce, depuis longtemps.

Je trouve épouvantable que le gouvernement libéral semble vouloir empêcher plus de sept millions de Canadiens respectueux des lois de voyager simplement parce qu'ils n'ont pas de passeport vaccinal. Par contre, il ne voit aucun mal à permettre à des Canadiens reconnus coupables d'infractions sexuelles contre des enfants de voyager à l'étranger. Sous le gouvernement, les prédateurs d'enfants condamnés sont plus libres de se déplacer que les Canadiens qui ont choisi de ne pas se faire vacciner.

En 2015, le gouvernement conservateur a modifié la loi sur les passeports afin de donner au ministre des Affaires étrangères les outils nécessaires pour refuser ou annuler l'émission de passeports afin de prévenir des infractions de nature sexuelle contre des enfants, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Il s'agissait d'empêcher des prédateurs sexuels de se rendre à l'étranger, particulièrement dans des pays en voie de développement, pour y exploiter des enfants.

Motion d'ajournement

J'ai vérifié combien de passeports les libéraux ont annulés ou refusés. Au cours des deux premières années de leur mandat, soit entre 2015 et 2018, seulement 13 passeports ont été annulés ou révoqués, et cinq demandes ont été refusées dans le but de prévenir l'exploitation sexuelle d'enfants à l'étranger. Il est probable que la plupart de ces démarches avaient été entreprises sous le gouvernement conservateur. Entre 2018 et 2021, le gouvernement n'a révoqué aucun passeport afin d'empêcher l'exploitation d'enfants, et n'a refusé que trois demandes.

Le Canada compte 60 000 délinquants sexuels inscrits, et 72 % d'entre eux sont des prédateurs sexuels qui s'en prennent à des enfants. Le gouvernement actuel n'a annulé que 13 passeports en tout, et aucun ces trois dernières années. Il n'a refusé que huit demandes de passeport. Selon les organismes avec lesquels je travaille, ces dernières années, le gouvernement a délivré des passeports à des personnes reconnues coupables d'agression sexuelle contre des enfants malgré les gestes horribles qu'elles ont commis. Ces personnes peuvent se rendre à l'étranger. J'aimerais que les députés réfléchissent à cela.

Le gouvernement dépense 30 millions de dollars pour mettre en place un passeport vaccinal au pays afin d'empêcher les citoyens respectueux des lois de monter dans les avions uniquement parce qu'ils ne sont pas vaccinés, mais si une personne est un délinquant sexuel reconnu, du moment qu'elle se fait vacciner, on lui donne un passeport et elle peut s'envoler. Par exemple, Donald Bakker, l'un des délinquants sexuels les plus connus au Canada, une fois sa peine de prison terminée, s'est rendu en Asie du Sud-Est pour abuser de jeunes enfants âgés d'à peine 7 ans. Sous ce gouvernement, il a récupéré son passeport et s'est rendu à l'étranger dans des pays pauvres au cours des dernières années. C'est inadmissible.

Il y a 42 000 délinquants sexuels qui ont été condamnés au cours des 7 dernières années, mais seulement 13 passeports ont été annulés ou refusés. Voici donc ma question pour le secrétaire parlementaire: pourquoi le gouvernement tient-il tant à empêcher les Canadiens respectueux des lois de voyager alors que les délinquants sexuels condamnés peuvent obtenir un passeport et voyager? Les 30 millions de dollars ne seraient-ils pas mieux dépensés pour s'assurer que les passeports ne sont pas remis à ces délinquants sexuels?

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la réponse du gouvernement à la pandémie.

La vaccination est l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour lutter contre la pandémie et assurer la sécurité des Canadiens. Bien que la responsabilité d'établir des exigences en matière de vaccination relève des provinces et des territoires, plusieurs exigences et restrictions relatives à la vaccination ont été instaurées dans un certain nombre de domaines de compétence fédérale au cours de l'été et de l'automne 2021, notamment à la frontière, dans la fonction publique fédérale et dans le secteur des transports sous réglementation fédérale.

Les politiques liées aux vaccins, ainsi que les mesures de santé publique, ont contribué à assurer la sécurité des Canadiens. Elles ont permis de maintenir des conditions et des lieux de travail sécuritaires pour les fonctionnaires fédéraux, ainsi que pour les voyageurs utilisant des moyens de transport réglementés par le gouvernement fédéral, en plus de réduire les risques et les conséquences de l'absentéisme pour les entreprises.

Au moment où les exigences et les restrictions fédérales en matière de vaccination ont été instaurées, le taux global de vaccination était nettement inférieur. Il existait des preuves scientifiques solides, en provenance de sources internationales et nationales, selon lesquelles les vaccins étaient efficaces pour prévenir les infections liées à certains variants de la COVID-19, comme les variants Alpha et Delta. D'autres données probantes montraient également que les vaccins protégeaient contre les formes graves de la maladie, les hospitalisations et les décès attribuables à la COVID-19. Les avantages de la vaccination continuent de l'emporter sur les risques.

Il est aussi important d'analyser notre situation et d'adopter une approche plus souple pour gérer la pandémie de COVID-19.

Les vaccins et les produits thérapeutiques demeurent des éléments essentiels de notre stratégie. Le Canada a la chance d'avoir un taux de vaccination parmi les plus élevés du monde, ce qui lui permet de sauver plus de vies comparativement à d'autres pays. Cependant, il y a d'autres moyens de mieux protéger la population.

Le 22 mai 2022, plus de 84 % des Canadiens avaient reçu au moins une dose, 81 % avaient reçu deux doses, et plus de 18 millions avaient reçu une troisième dose. Nous savons que la vaccination n'offre pas une immunité complète contre les infections, mais elle prévient les formes graves de la maladie et réduit les risques d'hospitalisation.

Nous cherchons encore à limiter à la fois les perturbations sociales et les cas de maladie grave et de décès. Nous devons reconnaître que la COVID-19 ne va pas disparaître. Nous avons beaucoup appris pendant la pandémie, mais il y a encore beaucoup d'incertitude.

Grâce aux Canadiens qui ont suivi les mesures de santé publique et au fort taux de vaccination, ce qui comprend les doses de rappel, les perspectives continuent de s'améliorer. Les différentes mesures de santé publique ainsi que les vaccins et les produits thérapeutiques demeureront des éléments clés pour protéger la population si un variant préoccupant et particulièrement virulent ou contagieux devait apparaître.

• (2235)

M. Arnold Viersen: Madame la Présidente, sous le gouvernement actuel, une personne reconnue coupable de crimes sexuels contre des enfants est plus libre de voyager au Canada qu'un Canadien non vacciné. Quatre millions de Canadiens ne peuvent pas prendre l'avion. Le Salvador, Cuba, la France et le Royaume-Uni sont tous des pays qui ont permis à leurs citoyens de prendre de nouveau l'avion. Le Canada est le seul pays du G7 qui ne permet pas à ses citoyens non vaccinés de prendre l'avion.

Si le gouvernement ne permet pas aux gens non vaccinés de prendre l'avion, va-t-il au moins commencer à révoquer le passeport des agresseurs sexuels d'enfants? Combien de demandes de passeport ont été refusées et combien de passeports ont été révoqués au cours des sept dernières années?

M. Gary Anandasangaree: Madame la Présidente, à mesure que le Canada sort de la phase aiguë de la pandémie, on se consacrera davantage à la gestion de la COVID-19. Les mesures de santé publique individuelles, ainsi que les vaccins et les médicaments, demeureront essentiels à la protection de la population dans le cas où un variant préoccupant, virulent et très transmissible, apparaîtrait. L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec ses partenaires des provinces et des territoires pour composer avec la présence continue du virus de la COVID-19. Étant donné l'incertitude, les approches souples continueront d'être nécessaires à mesure que les restrictions seront levées.

LA JUSTICE

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Madame la Présidente, j'ai récemment posé une question au premier ministre concernant le non-respect du régime d'aide médicale à mourir et les abus dont il fait l'objet. Les abus et la non-conformité ne sont pas hypothétiques. Ils se produisent et ils sont bien documentés. Des Canadiens vulnérables sont laissés pour compte. La commission québécoise sur les soins de fin de vie, ainsi que le bureau du coroner en chef de l'Ontario, ont trouvé de multiples cas d'infraction au Code criminel, ce qui ne doit pas être pris à la légère.

En avril, une femme de 51 ans de London, en Ontario, a obtenu l'aide médicale à mourir après avoir été incapable de trouver un logement adéquat. Son état n'était pas irrémédiable comme l'exige la loi. Le mois dernier, la GRC a ouvert une enquête criminelle sur le décès douteux d'une femme d'Abbotsford, en Colombie-Britannique, qui souffrait de dépression et qui a reçu de l'aide médicale à mourir.

Il y a aussi le cas de Roger Foley, qui a besoin de soins en tout temps. On a fait pression sur lui pour qu'il obtienne l'aide médicale à mourir, et ce, non pas une fois, mais à au moins quatre reprises. Dans un cas, il a enregistré les propos d'un médecin qui le pressait de recourir à l'aide médicale à mourir parce que, comme elle l'a dit, ses soins sont tout simplement trop importants.

Ces cas sont alarmants et devraient inquiéter le gouvernement. Ils font l'objet d'une attention internationale, notamment de la part de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, qui a exprimé de sérieuses préoccupations et a demandé au gouvernement de mener des enquêtes complètes afin de s'assurer que des garanties appropriées sont en place pour protéger les Canadiens vulnérables.

Récemment, au Royaume-Uni, le *Spectator* a publié un article dont le titre demandait pourquoi le Canada euthanasie les pauvres.

À la lumière de tous ces éléments d'information, je croyais que le premier ministre aurait manifesté une certaine inquiétude et de la compassion dans sa réponse à ma question. Au contraire, le premier ministre a donné le pire genre de réponse politique qui soit, déclarant que tous ceux qui soulèvent des allégations d'abus étaient « enfermés dans leur idéologie ». Quel manque d'empathie. Quel comportement indigne de cette enceinte. Il ne faut pas oublier qu'on parle de Canadiens vulnérables. On parle d'une enquête criminelle en cours pour éclaircir les circonstances entourant la mort d'une femme de la Colombie-Britannique. On parle de familles endeuillées à la suite de la perte d'un être cher parce que la loi a été violée. On parle de Canadiens vulnérables qui sont à risque parce que les mesures de sauvegarde ne sont pas appliquées.

Par conséquent, je demande encore une fois au gouvernement: admettra-t-il ce que tout le monde sait déjà, soit que de graves abus

et infractions sont commis dans le cadre du régime de l'aide médicale à mourir, ce qui met des Canadiens vulnérables à risque? Que fait le gouvernement pour régler ce problème?

• (2240)

M. Gary Anandasangaree (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de l'aide médicale à mourir au Canada, y compris du rôle joué par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le régime.

Les députés le savent, le Parlement est responsable d'édicter les lois pénales et les provinces et territoires sont responsables de les appliquer. Le gouvernement fédéral a toujours été conscient de la complexité de la question de l'aide médicale à mourir et de son caractère profondément personnel. Le Parlement a mis en place un régime d'aide médicale à mourir qui reflète les besoins changeants du Canada et favorise l'autonomie et la liberté de choix, tout en protégeant les personnes qui peuvent être vulnérables. C'est pour cette raison que la loi sur l'aide médicale à mourir comprend des critères d'admissibilité stricts et des protections inscrites au Code criminel.

Par exemple, une personne ne peut obtenir l'aide médicale à mourir que si la demande a été faite volontairement sans pression externe. De plus, les fournisseurs d'aide médicale à mourir doivent s'assurer que: un, la demande a été faite par écrit et est signée par deux témoins indépendants; deux, la personne a été informée qu'elle peut retirer sa demande à tout moment; trois, un deuxième médecin ou une deuxième infirmière praticienne a donné un avis écrit concernant le respect des critères d'admissibilité par la personne; quatre, on a donné à la personne la possibilité de retirer sa demande et, si elle a choisi de ne pas la retirer, elle a exprimé son consentement immédiatement avant l'administration de l'aide médicale à mourir.

Le Code criminel contient également des mesures de sauvegarde supplémentaires pour les personnes dont la mort n'est pas raisonnablement prévisible. Par exemple, au moins un médecin ou un infirmier praticien évaluant l'admissibilité doit posséder une expertise en ce qui concerne le problème de santé qui cause des souffrances à la personne. De plus, 90 jours doivent s'écouler entre le moment de l'évaluation de l'admissibilité et le jour où l'aide médicale à mourir est administrée, et la personne doit être informée des moyens disponibles pour soulager ses souffrances, notamment les services de consultation psychologique, les services de soutien en santé mentale, les services de soutien aux personnes handicapées, les services communautaires et les soins palliatifs.

Comme je l'ai mentionné, les provinces et les territoires sont responsables d'appliquer le Code criminel, y compris les dispositions relatives à l'aide médicale à mourir. Ils sont également responsables de la prestation des soins de santé et de la réglementation des professionnels médicaux sur leur territoire. Le Code criminel prévoit les mesures de sauvegarde nécessaires à la protection des personnes vulnérables. Toutefois, il incombe aux provinces et aux territoires de faire enquête et d'appliquer la loi dans les situations où un praticien n'a peut-être pas respecté les mesures de sauvegarde.

Motion d'ajournement

Enfin, une mise à jour du règlement d'application du Code criminel sur la surveillance de l'aide médicale à mourir est en cours pour faire en sorte que l'on recueille des renseignements concernant la race, l'identité autochtone et la situation de handicap. Lorsqu'elles seront disponibles, ces données donneront une idée de l'incidence de notre régime d'aide médicale à mourir sur certains groupes, ce qui appuiera les provinces et les territoires dans la mise en œuvre de l'aide médicale à mourir et l'application des règles qui l'entourent.

• (2245)

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, en dépit de ses paroles creuses et de ses supposées préoccupations, le gouvernement s'est tout simplement lavé les mains des problèmes de non-conformité avec les soi-disant mesures de sauvegarde qu'il a instaurées.

Ces questions relèvent du Code criminel. Elles relèvent de la compétence du gouvernement. Il est responsable de veiller à ce que les mesures de protection soient adéquates et à ce que les Canadiens vulnérables ne tombent pas entre les mailles du filet dans le régime d'aide médicale à mourir.

Au lieu de cela, le gouvernement n'en fait qu'à sa tête. Il cherche à agrandir rapidement le régime d'aide médicale à mourir alors que des Canadiens vulnérables tombent entre les mailles du filet. Je suis d'avis que, si quelqu'un s'enferme dans son idéologie, c'est le gouvernement, et ce, au détriment des Canadiens vulnérables. J'ai énuméré une série de cas de non-conformité, et je demanderais au secrétaire parlementaire d'admettre que ces cas existent et de fournir une meilleure réponse que...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Gary Anandasangaree: Madame la Présidente, le gouvernement fédéral reconnaît que la question de l'aide médicale à mourir est très complexe et qu'il faut protéger les personnes vulnérables. C'est pourquoi chaque mesure prise par le fédéral s'appuie sur des données probantes et sur les recommandations des spécialistes et des études indépendantes.

Par exemple, comme les députés le savent, les adultes dont la maladie mentale est le seul problème de santé invoqué seront admissibles à l'aide médicale à mourir en mars 2023. En prévision de cela, et pour nous assurer que cet élargissement de l'admissibilité se fasse en toute sécurité, le gouvernement étudie le rapport final du groupe d'experts sur l'aide médicale à mourir et la maladie mentale, qui a été déposé au Parlement le 13 mai 2022.

Le gouvernement envisage également de se pencher sur les conclusions de l'examen du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir qui porte sur les dispositions du Code criminel et leur application, ainsi que sur les questions concernant les mineurs matures, les demandes anticipées, la maladie mentale, la situation des soins palliatifs au Canada et la protection des Canadiens handicapés.

LA SANTÉ

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole ce soir pour revenir sur une question que j'ai posée au premier ministre le 18 mai.

Dans le cadre du débat d'ajournement, je pense qu'il est important de fournir un peu de contexte pour les personnes qui nous regardent en direct, mais aussi sur les médias sociaux une fois que les vidéos y sont publiés. Le débat d'ajournement nous donne l'occa-

sion de faire le suivi d'une question pour laquelle nous croyons que le gouvernement ne nous a pas fourni de réponse adéquate durant la période des questions. C'est généralement le cas. Nous pouvons choisir les questions pour lesquelles nous allons faire un suivi.

La secrétaire parlementaire qui répondra à ma question, et qui disposera de quatre minutes pour le faire, connaît d'avance la question et bénéficie de toutes les ressources du cabinet de la ministre et du Cabinet du premier ministre pour préparer la réponse. On pourrait donc s'attendre à obtenir une réponse étoffée; du moins, espérons-le.

Voici précisément la question qui a été posée au premier ministre le 18 mai:

Monsieur le Président, à quatre reprises dans les deux dernières semaines, j'ai posé des questions au sujet du Transfert canadien en matière de santé mentale, une promesse électorale que le gouvernement libéral a, de toute évidence, brisée. Le ministre n'a même pas feint de vouloir donner une réponse.

À la page 91 du programme libéral se trouve la promesse noir sur blanc d'un financement immédiat de 250 millions de dollars, suivi d'un financement de 625 millions de dollars dans le cadre du budget de cette année. Les libéraux ont sûrement une raison d'avoir brisé la promesse qu'ils avaient faite aux Canadiens vulnérables. Le premier ministre peut-il simplement nous dire quelle est cette raison?

Bien sûr, le premier ministre ne nous a pas dit la raison. Je vais donc donner un peu plus de détails à ce sujet.

À la page 6 de la plateforme libérale, le document dont s'est servi le parti pour se faire élire il y a sept ou huit mois, les libéraux ont dit qu'ils allaient:

Consacrer un financement permanent et continu aux services de santé mentale dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé mentale, avec un investissement initial de 4,5 milliards de dollars sur cinq ans.

Dans le plan d'établissement des coûts de la plateforme des libéraux, l'échéancier associé à leur promesse était très clair. En effet, à la page 91, sous « Nouveaux investissements », à la ligne « Transfert canadien en matière de santé mentale », ils ont promis 250 millions de dollars en 2021-2022, 625 millions de dollars en 2022-2023, et un financement permanent pour les trois années suivantes. Il ne faisait aucun doute que cet engagement s'appliquerait immédiatement. Or, il n'y a pas un mot au sujet du Transfert canadien en matière de santé mentale dans le budget ou dans tout autre document de planification financière qui a été présenté par le gouvernement depuis.

Au comité, nous avons eu l'occasion de demander aux fonctionnaires de quoi il en retourne, mais ils n'ont pu nous répondre. Le 5 mai, j'ai posé la question à la ministre. Elle a qualifié ma question d'« agaçante » et de « méprisable », puis elle n'a pas répondu. J'ai eu la chance de m'adresser à la secrétaire parlementaire la semaine suivante, le 12 mai. Elle n'a évidemment pas compris la question parce qu'elle a parlé de la ligne de prévention du suicide sans même mentionner le Transfert canadien en matière de santé mentale. D'ailleurs, la réponse à la question que je n'avais pas posée sur la ligne de prévention du suicide était loin d'en être une, même à ce sujet. J'ai ensuite eu l'occasion de poser la question au premier ministre.

En ce qui concerne la secrétaire parlementaire, j'espère aujourd'hui qu'elle nous indiquera un document financier du gouvernement: un budget, un projet de loi d'exécution du budget ou un autre document qui montre clairement que le gouvernement dépense l'argent qu'il a promis pendant la campagne électorale pour le Transfert canadien en matière de santé mentale.

• (2250)

[Français]

Mme Élisabeth Brière (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je suis vraiment très heureuse d'avoir l'occasion de répondre ce soir à mon estimé collègue et d'avoir l'occasion de parler de ce que notre gouvernement fait pour appuyer les soins en santé mentale partout au Canada.

[Traduction]

Nous avons réalisé des investissements historiques dans la santé mentale, dont le versement de 5 milliards de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales permanentes.

[Français]

Le budget de 2022 propose de fournir 227,6 millions de dollars sur deux ans à partir de 2022-2023 pour maintenir pour les Autochtones des services adaptés à leur culture et qui tiennent compte de leurs traumatismes, pour améliorer leur bien-être mental et pour soutenir les efforts entrepris dans le budget de 2021 visant à élaborer conjointement des stratégies de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions.

[Traduction]

Un défi majeur, qui existait depuis des années avant même la pandémie, a été la capacité d'accéder au bon type de soins où et quand ils sont nécessaires.

[Français]

Parfois, les individus ont besoin d'information en ligne. Dans certains cas, ils ont besoin de soutien par les pairs. D'autres fois, il leur faut de la thérapie ou encore des soins plus spécialisés. On sait que la pandémie a rendu cette situation encore plus difficile, comme en témoigne l'augmentation substantielle des besoins en santé mentale.

[Traduction]

C'est pourquoi le gouvernement a mis en place le portail « Espace mieux-être Canada » au début de la pandémie.

[Français]

À ce jour, nous avons investi 270 millions de dollars dans ce portail pour offrir les soins les plus appropriés, au moment le plus approprié, à l'endroit le plus approprié et par la personne la plus appropriée.

[Traduction]

Cela signifie que les Canadiens peuvent accéder à des renseignements en ligne sur les questions de santé mentale, à des programmes de santé mentale qu'ils peuvent suivre seuls ou avec l'aide d'un conseiller, à une assistance par messagerie texte immédiate et même à des conseils individuels confidentiels par téléphone, vidéo et texto avec des travailleurs sociaux, des psychologues et des professionnels. Tout cela est accessible gratuitement 24 heures sur 24, 365 jours par année, et dans plus de 200 langues.

[Français]

Pour aider les Canadiens, nous savons aussi que nous avons besoin de partenariats forts avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les praticiens en santé mentale, les chercheurs, diverses communautés et les personnes qui vivent ou qui ont déjà vécu une expérience.

Motion d'ajournement

[Traduction]

Parmi les exemples importants, notons le partenariat établi entre le Canada, le Conseil canadien des normes et d'autres intervenants importants afin d'élaborer de nouvelles normes nationales pour les services de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie.

• (2255)

[Français]

Ce travail est appuyé par 45 millions de dollars investis sur deux ans et nous sommes encouragés par les progrès effectués sur les normes nationales en matière de services intégrés à la jeunesse.

[Traduction]

Nous savons que des normes nationales sont nécessaires pour que les Canadiens sachent à quoi s'attendre quant à la rapidité et à la qualité des services, des traitements et des services de soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie.

[Français]

Je suis convaincue que mon collègue sait que l'amélioration des soins en santé mentale pour les Canadiens requiert que nous travaillions main dans la main avec tous nos partenaires.

[Traduction]

Le gouvernement veut les entendre. Il veut comprendre leurs points de vue, déterminer quels domaines de soins ont besoin de plus d'investissements et bien faire les choses pour tous les Canadiens, peu importe où ils vivent et les soins dont ils ont besoin.

[Français]

Nous maintenons pleinement notre engagement d'investir 4,5 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans pour assurer que les soins en santé mentale sont traités comme une part intégrale et égale du système de santé publique du Canada.

[Traduction]

Les soins de santé mentale sont des soins de santé à part entière, et les Canadiens méritent...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député d'Edmonton—Wetaskiwin a la parole.

L'hon. Mike Lake: Madame la Présidente, comme nous tentons d'avancer dans ce dossier, j'espère que les Canadiens qui viennent d'entendre ma question et la réponse qui a suivi vont conclure que cette dernière n'avait aucun rapport avec ma question. Je vais donc poser la question à nouveau, dans l'espoir que la secrétaire parlementaire mette ses notes de côté et y réponde tout simplement.

Pendant la dernière campagne électorale, il y a huit mois, son parti a promis 250 millions de dollars pour un transfert canadien en matière de santé mentale au cours de l'exercice 2021-2022. Cet exercice étant déjà à moitié terminé au moment de la campagne électorale, cette promesse portait de toute évidence sur un investissement immédiat dans un transfert canadien en matière de santé mentale, suivi d'un autre investissement de 625 millions de dollars cette année et au cours des trois années suivantes.

Ma question est simple et je crois que les Canadiens s'attendent à une réponse. Où les Canadiens peuvent-ils vérifier que cette promesse a été tenue?

*Motion d'ajournement**[Français]*

Mme Élisabeth Brière: Madame la Présidente, le gouvernement s'engage pleinement envers les Canadiens et les Canadiennes à développer, à financer et à mettre en œuvre ce nouveau transfert permanent en matière de santé mentale. Pour y parvenir, il faudra travailler de façon collaborative avec les provinces et les territoires.

Je sais que mon collègue comprend sans aucun doute que la santé mentale s'avère grandement partout au pays. On doit être capable d'offrir des pratiques prometteuses et innovantes pour assurer à tous les Canadiens un accès à des soins qui répondent à leurs besoins.

[Traduction]

Le gouvernement adopte donc une approche fondée sur la consultation et le partenariat afin d'offrir un nouveau transfert canadien en matière de santé mentale.

[Français]

Nous croyons que la santé mentale est un sujet non partisan et nous allons travailler en collaboration avec tout le monde pour que les Canadiens aient les services en santé mentale qu'ils méritent.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 58.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 1^{er} juin 2022

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Trudeau	5922
L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté		La fiscalité	
M. Vuong	5917	M. Berthold	5922
L'Ukraine		M. Trudeau	5922
M. Carr	5917	L'économie	
Le leadership à Barrie—Springwater—Oro-Medonte		M. Berthold	5922
M. Shipley	5917	M. Trudeau	5922
Maulana Naseem Mahdi Sahid		La justice	
Mme Sgro	5918	M. Therrien	5923
Le 350^e anniversaire de Verchères		M. Trudeau	5923
M. Barsalou-Duval	5918	M. Therrien	5923
La Journée mondiale du lait		M. Trudeau	5923
M. Lauzon	5918	La santé	
La Journée mondiale du lait		M. Singh	5923
M. Lehoux	5918	M. Trudeau	5923
Le Mois du patrimoine philippin		M. Singh	5923
Mme Valdez	5919	M. Trudeau	5923
Le Mois national de l'histoire autochtone		La justice	
M. Virani	5919	M. Moore	5923
Pitt Meadows		M. Trudeau	5924
M. Dalton	5919	M. Moore	5924
Le Mois du patrimoine italien		M. Trudeau	5924
M. Sorbara	5919	Mme Kusie	5924
Les fonctions de juré		M. Trudeau	5924
M. Cooper	5920	Mme Kusie	5924
Le patrimoine canadien		M. Trudeau	5924
M. Uppal	5920	Mme Vecchio	5924
Maritza Ferrada-Videla		M. Trudeau	5924
Mme Martinez Ferrada	5920	M. Trudeau	5924
La Journée internationale des travailleurs du sexe		Mme Vecchio	5924
Mme Collins (Victoria)	5920	M. Trudeau	5925
La Journée mondiale du lait		M. Simard	5925
M. Perron	5921	M. Trudeau	5925
Les exigences relatives à la vaccination		M. Simard	5925
Mme Dancho	5921	M. Trudeau	5925
Les villes amies des oiseaux		Mme Dancho	5925
M. Scarpaleggia	5921	M. Trudeau	5925
QUESTIONS ORALES		La justice	
L'économie		Mme Dancho	5926
Mme Bergen	5921	M. Trudeau	5926
M. Trudeau	5921	M. Paul-Hus	5926
Mme Bergen	5921	M. Trudeau	5926
M. Trudeau	5922	M. Paul-Hus	5926
La justice		M. Trudeau	5926
Mme Bergen	5922	La défense nationale	
		Mme Mathysen	5926
		M. Trudeau	5926
		L'économie	
		M. Blaikie	5927
		M. Trudeau	5927
		La sécurité publique	
		Mme Sidhu (Brampton-Sud)	5927
		M. Trudeau	5927

La fiscalité	
M. Albas	5927
M. Trudeau	5927
M. Albas	5927
M. Trudeau	5928

L'économie	
Mme Gray	5928
M. Trudeau	5928
Mme Gray	5928
M. Trudeau	5928

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté	
M. Brunelle-Duceppe	5928
M. Trudeau	5928
M. Brunelle-Duceppe	5928
M. Trudeau	5928

Le patrimoine canadien	
Mme Thomas	5929
M. Trudeau	5929
M. Rayes	5929
M. Trudeau	5929
M. Rayes	5929
M. Trudeau	5929

L'industrie touristique	
M. Iacono	5929
M. Trudeau	5929

La santé	
Mme Lantsman	5929
M. Trudeau	5930
M. Barrett	5930
M. Trudeau	5930
M. Barrett	5930
M. Trudeau	5930
M. Weiler	5930
M. Trudeau	5930

Les personnes handicapées	
Mme Zarrillo	5930
M. Trudeau	5931

La santé	
M. Morrice	5931
M. Trudeau	5931

Recours au Règlement	
Les questions orales	
M. Fergus	5931

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	
Projet de loi S-211. Deuxième lecture	5931
Adoption de la motion	5933
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	5933

Loi sur une approche axée sur la santé concernant l'usage de substances	
Projet de loi C-216. Deuxième lecture	5933
Rejet de la motion	5934

Le Code criminel	
Projet de loi C-233. Troisième lecture	5934
Troisième lecture et adoption du projet de loi	5936

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides	
Motion de l'opposition — Le Programme des chaires de recherche du Canada	
Motion	5936
Rejet de la motion	5937

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le développement d'une économie verte dans les Prairies	
Projet de loi C-235. Deuxième lecture	5937
Adoption de la motion	5938
Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	5938

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lamoureux	5939

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
Mme Chagger	5939
Finances	
M. Fonseca	5939
Motion	5939
Adoption de la motion	5940

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le Code criminel	
Projet de loi C-5. Étape du rapport	5940
Décision de la présidence	
La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes)	5940
Motions d'amendement	
M. Moore	5940
Motions n ^{os} 2 à 5	5940

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
Mme Chagger	5941
Motion d'adoption	5941
Adoption de la motion	5941

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le Code criminel	
Projet de loi C-5. Étape du rapport	5941
M. Moore	5941

M. Anandasangaree	5943
M. Garrison	5943
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	5943
M. Anandasangaree	5943
M. Moore	5945
Mme Vignola	5945
M. Garrison	5945
M. Lamoureux	5946
M. Fortin	5946
M. Anandasangaree	5947
M. Deltell	5948
M. Garrison	5948
M. Anandasangaree	5950
M. Moore	5950
M. Fortin	5950
M. Kelly	5951
M. Anandasangaree	5952
M. Blanchette-Joncas	5952
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	5953
M. Stewart	5953

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

La Loi sur les parcs nationaux du Canada

Projet de loi C-248. Deuxième lecture	5954
M. Lewis (Essex)	5954
Mme Michaud	5955
M. Cannings	5956
M. Ehsassi	5958
M. Morrice	5959
M. Masse	5960
Report du vote sur la motion	5960

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Sécurité publique et nationale

Motion d'adoption	5961
M. Sidhu (Brampton-Est)	5961
M. Brunelle-Duceppe	5962
M. Kitchen	5962
Mme Zarrillo	5962
M. Ruff	5963
M. May	5963
M. Brunelle-Duceppe	5964
M. Kitchen	5964
M. Bachrach	5965
M. Chong	5965
M. Longfield	5966
M. Brunelle-Duceppe	5966

Mme McPherson	5967
M. Paul-Hus	5967
M. Longfield	5968
Mme Michaud	5968
Mme McPherson	5969
Mme Normandin	5969
M. Longfield	5970
Mme McPherson	5971
M. Kitchen	5971
M. Brunelle-Duceppe	5971
M. Longfield	5973
M. Deltell	5973
Mme McPherson	5973
Mme McPherson	5973
M. Lamoureux	5975
Mme Normandin	5975
M. Small	5975
Mme Blaney	5976
M. McKay	5977
M. Dalton	5977
Mme Normandin	5977
M. McKay	5978
M. Dalton	5978
Mme Normandin	5979
Mme Blaney	5979
Mme May (Saanich—Gulf Islands)	5979
M. McKay	5981
M. Brunelle-Duceppe	5981
Mme McPherson	5981
M. Bezan	5981
M. Lamoureux	5983
Mme Normandin	5983
Mme McPherson	5983
M. Kurek	5983
M. Longfield	5984
M. Brunelle-Duceppe	5985
Mme McPherson	5985

MOTION D'AJOURNEMENT

La santé

M. Viersen	5985
M. Anandasangaree	5986

La justice

M. Cooper	5987
M. Anandasangaree	5987

La santé

M. Lake	5988
Mme Brière	5989

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>